

Commune de Montagny



Conseil général

Dossier de convocation

Séance du 10 décembre 2024



Table des matières

	Page(s)
Table des matières	2
Convocation	3 - 4
Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 21 mai 2024	5 - 19
Rapport sur le budget 2025 et rappel des bases légales	20 - 25
Budget du compte de résultats 2025	26 - 79
Rapport de la commission financière sur le budget 2025	80 - 88
Budget d'investissement 2025	
• Budget d'investissement 2025	89 – 101
• Liste des nouveaux / reports des investissements au budget 2025	102 - 127
Adoption du règlement communal concernant l'accueil préscolaire	128 - 132
Adoption du règlement communal concernant la taxe communale sur la plus-value	133 - 134
Informations du Conseil communal	
• Rapport d'étude du Conseil communal pour l'assainissement du carrefour à Grandsivaz vers l'Escabelle	135
• Mise à l'enquête des adaptations du PAL	
• Point sur le projet sportif et de loisirs et école	
Dissolution de la commission spéciale du Conseil général pour le dossier Sport et loisirs.	136
Divers	137



Cousset, le 19 novembre 2024

COMMUNE
DE
MONTAGNY

Rte des Buissons 41
1774 Cousset

Tél. 026 662 46 46
Fax 026 662 46 49
office@montagny-fr.ch

«Politesse»
«Nom_et_prénom»
«Adresse»
«NPA» «Localité»

«Politesse»,

Nous avons l'avantage de vous convoquer en séance ordinaire du Conseil général, le

MARDI 10 DÉCEMBRE 2024 A 20H00
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET

avec l'ordre du jour suivant :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 21 mai 2024.
2. Budget 2025.
 - 2.1. Présentation du budget du compte de résultats.
 - 2.2. Rapport de la Commission financière (compte de résultats et investissement).
 - 2.3. Questions / réponses sur le budget du compte de résultats.
 - 2.4. Présentation du budget des investissements :
 - a. 1500.5040.00 Réfection du toit de la caserne des pompiers
 - b. 2170.5290.00 Crédit complémentaire – étude d'extension du centre scolaire de Cousset.
 - c. 6150.5010.11 Investissements routiers 2025.
 - d. 6150.5060.00 Achat d'un tracteur-mulching professionnel Husqvarna
 - e. 7101.5090.00 Reprise des installations de l'Entente intercommunale Payerne-Montagny
 - f. 7201.5032.03 Mise en séparatif route de Belmont et impasse Sur-la-Ville à Montagny-la-Ville
 - g. 7201.5290.01 Etude pour la construction d'un bassin de rétention à Montagny-la-Ville
 - h. 7301.5060.03 Modification du traitement des déchets
 - modification du règlement sur les déchets
 - installation de Molok avec système de pesée
 - i. 7410.5020.01 Aménagement du cours d'eau Arbogne - les Pelons
 - j. 7410.5020.02 Effacement du seuil de l'Arbogne
 - k. 8500.5845.00 Aide au financement – implantation de Bridor
 - l. 8500.5845.01 Aide au financement – implantation de Swiss TVP SA

./.

- 2.5. Vote général du budget d'investissement.
- 2.6. Vote du budget du compte de résultats. .
3. Adoption du règlement communal concernant l'accueil préscolaire
4. Adoption du règlement communal relatif à la taxe communale sur la plus-value
5. Informations du Conseil communal :
 - Rapport d'étude du Conseil communal pour l'assainissement du carrefour à Grandsivaz vers l'Escabelle
 - Mise à l'enquête des adaptations du PAL
 - Point sur le projet sportif et de loisirs et école
6. Dissolution de la commission spéciale du Conseil général pour le dossier Sport et loisirs.
7. Divers.

Dans l'agréable attente de vous rencontrer, nous vous présentons, «Politesse», nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

Le Président du Conseil général
Marc Küng

La secrétaire
Marie-Noëlle Bugnon



Cousset, le 21 mai 2024

COMMUNE
DE
MONTAGNY

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE N° 25 DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU MARDI 21 MAI 2024 À 20H00
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

Personnes présentes : 29 Conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Clément Jean-Luc, Syndic
Baillet Yannis, conseiller communal
Curat Stéphane, conseiller communal
Grether Rémy, conseiller communal
Rossier Sébastien, conseiller communal
Schopfer Laurent, conseiller communal

Personnes excusées : M. Daniel Francey, groupe « Les 7Villages »
Mme Anne Bersier, Vice-Syndique

La séance est présidée par M. François Egger, Président du Conseil général.

Le Président ouvre cette séance en adressant ses salutations à M. le Syndic, les conseillers communaux et généraux présents, aux membres du bureau, aux représentants de la presse ainsi qu'aux citoyennes et citoyens de la commune de Montagny. Il souhaite la bienvenue à cette assemblée ordinaire du Conseil général pour les comptes 2023 et plus particulièrement au nouveau conseiller communal, M. Laurent Schopfer et lui passe la parole pour se présenter.

M. Laurent Schopfer se présente, en tant que nouveau conseiller communal depuis le début de l'année. Il est marié, deux enfants, installateur électricien, habite derrière Les Marronniers à Grandsivaz.

Le Président excuse les absences de Mme Anne Bersier et de M. Daniel Francey.

Le Président informe que la séance a été convoquée conformément à l'article 28 du règlement du Conseil général, par courrier personnel à chaque conseillère et conseiller général et enfin dans la Feuille d'avis officielle no 18 du 3 mai 2024, page 736. Un tout ménage a également été envoyé à la population de la commune.

L'assemblée ayant été convoquée conformément à la loi, elle peut délibérer valablement et Le Président déclare la séance ouverte à 20h02.

Comme d'habitude, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Les personnes qui s'expriment veuillent bien préciser leur prénom et nom ainsi que le groupe auquel elles appartiennent pour la tenue du procès-verbal et pour la presse.

Le Président passe à la lecture du tractanda :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 13 décembre 2023.
2. Election de la présidence et de la vice-présidence du Conseil général.
3. Election d'un membre à la commission financière.
4. Comptes 2023 :
 - 4.1 Présentation des comptes 2023.
 - 4.2 Présentation du rapport de l'organe de révision Fiduconsult SA par la commission financière.
 - 4.3 Rapport de la commission financière.
 - 4.4 Approbation des comptes 2023.
5. Rapport de gestion du Conseil communal.
6. Remplacement de la conduite d'eau potable à la route du Botset à Mannens, décision et crédit y relatif.
7. Informations du Conseil communal :
 - Entente intercommunale Payerne – Montagny : dénonciation de la convention par la Municipalité de Payerne.
 - Projet école.
 - Point de situation du Centre médical de Montagny SA.
 - Point de situation du transfert de l'administration communale à Montagny-la-Ville.
8. Divers.

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions sur la convocation et l'ordre du jour.

Ce n'est pas le cas et le Président passe la liste des présences.

Le Président annonce 29 personnes présentes, majorité 15.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 13 décembre 2023.

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions. Aucune remarque n'étant émise, Le Président passe au vote. Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du 13 décembre 2023 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie Marie-Noëlle Bugnon pour la rédaction de ce procès-verbal et passe au point 2 de l'ordre du jour.

2. Election de la présidence et de la vice-présidence du Conseil général

Arrivés au bout de cette 3^{ème} année de législature, nous devons élire le nouveau Président et Vice-Président pour la prochaine période de 2024-2025.

Selon le tournus décidé en assemblée constitutive, la présidence revient au Groupe « Les 7Villages » et la vice-présidence au groupe « élan citoyen ».

Pour le poste de Président du Conseil général, le groupe « Les 7Villages » propose M. Marc Küng.

Le Président propose donc, comme nouveau Président du Conseil général M. Marc Küng du groupe « Les 7Villages » et passe au vote.

Acceptez-vous la nomination de M. Marc Küng comme Président du Conseil général pour la période 2024-2025.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages », est élu Président du Conseil général à l'unanimité.

Pour la vice-présidence, le groupe « élan citoyen » propose la candidature de M. Olivier Corboud, actuellement membre du bureau en tant que scrutateur, et qui sera remplacé pendant l'année de sa vice-présidence par sa suppléante Mme Marielle Bugnon.

Etant donné qu'il n'y a pas de remarque ni de commentaire, le Président passe au vote.

Acceptez-vous la nomination de M. Olivier Corboud comme Vice-Président du Conseil général pour la période 2024-2025.

M. Olivier Corboud, groupe « élan citoyen », est élu Vice-Président du Conseil général pour la période 2024-2025, à l'unanimité.

Le Président félicite M. Marc Küng et M. Olivier Corboud, pour leur élection et leur souhaite plein succès dans leur nouvelle fonction.

Le Bureau pour 2024-2025 se composera donc comme suit :

Président	Marc Küng, groupe « Les 7Villages »
Vice-Président	Olivier Corboud, groupe « élan citoyen »
Scrutateur/trice	Céline Fragnière, groupe « Les 7Villages » Marielle Bugnon, groupe « élan citoyen » Julien Marguet, groupe « Continuité & Avenir »
Secrétariat	Marie-Noëlle Bugnon

Le Président passe au point 3.

3. Election d'un membre à la commission financière.

En remplacement de M. Marc Küng démissionnaire et nouveau Président du Conseil général pour la période 2024-2025, le groupe « Les 7Villages » propose la candidature de Mme Monique Gründler pour le remplacer au sein de la commission financière.

Le Président passe au vote. Acceptez-vous la nomination de Mme Monique Gründler, groupe « Les 7Villages » en tant que nouveau membre de la commission financière.

Mme Monique Gründler, groupe « Les 7Villages » est élue, membre de la commission financière, à l'unanimité.

Le Président félicite Mme Monique Gründler, groupe « Les 7Villages » pour son élection et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction.

4. Comptes 2023 :

4.1 Présentation des comptes 2023.

Le Président passe la parole à M. Stéphane Currat, conseiller communal responsable des finances.

M. Stéphane Currat, conseiller communal, a repris les finances par suite de la démission de M. Hervé Oberson. Pour l'assister dans cette tâche, au-delà de l'administration qui réalise la majeure partie du travail, il a la possibilité d'avoir les conseils de M. Grégory Jeckelmann qui était déjà membre du groupe de travail qui avait tablé sur les possibilités financières via l'agrandissement de l'école, puis avec cette collaboration, et avec les différentes questions, on a déjà pu effectuer des corrections par rapport aux comptes 2022. Il s'est inscrit à l'université afin de suivre une petite formation continue, un CAS en économie et finances publiques.

Les comptes 2023. D'abord le résultat 2023, plus de Fr. 300'000.00 alors que le budget était négatif de Fr. 67'000.00, donc un très bon résultat. Est-ce qu'on va toujours l'avoir les prochaines années, ce n'est pas sûr.

Pour ce compte, on a toujours le problème de progression du revenu des impôts réguliers et irréguliers pour les personnes physiques et les personnes morales de Fr. 491'000.00, progression qui reste dans ce qui était budgété. On a un autre point la diminution des intérêts passifs des engagements financiers, aussi par rapport au projet sportif et de loisirs on avait 30% qui étaient payés sur le budget total, c'est moins que ce qu'on pensait, on pensait avoir plus dépensé et il y a aussi les taux d'intérêts qui sont moins montés que prévu et là on a gagné Fr. 71'000.00.

M. Stéphane Currat commente un graphique qui montre l'évolution des impôts, le produit de tous les impôts encaissés, pas seulement les personnes physiques et morales, mais aussi les mutations, contributions immobilières, etc. Toutes ces années, il y avait un gros écart entre le budget et les comptes et une volonté du Conseil communal depuis le budget 2023 a été d'intégrer une partie de ces impôts des années précédentes qui n'étaient pas calculés, de les intégrer pour la moitié, c'est pourquoi on voit sur l'année 2023 l'écart entre le budget et les comptes qui est réduit et ce sera une tendance pour les autres budgets.

La fortune au bilan se monte à Fr. 8'283'361.00 qui est purement comptable, ce n'est pas de l'argent placé à différents taux, c'est une fortune surtout qui va permettre, ces prochaines années, principalement lorsqu'il faudra financer l'agrandissement de l'école, on va se retrouver avec ces charges plus importantes avec des résultats négatifs et puis on va pouvoir diminuer cette fortune pour continuer de tourner sans augmentation d'impôts. On n'a aucune raison de la conserver, on peut très bien l'utiliser pour cet agrandissement de l'école ou aussi déjà pour payer la fin du projet sportif et de loisirs.

M. Stéphane Currat commente une slide sur les subventions pour les places d'accueil pour les crèches. Il va parler uniquement de la partie financière, M. Yannis Baillet fera ensuite une présentation sur ce point. Les montants mis au budget commencent à partir de 2019, montant qui a toujours été en augmentant en passant de Fr. 80'000.00 à Fr. 200'000.00 pour 2024. On voit que pour les comptes, on a bien respecté le budget en 2021 et 2022, et il y a cette fameuse année 2023 où avec un budget de Fr. 190'000.00 on est passé à Fr. 325'000.00. En 2024, vu que des conventions sont signées, on devrait plus probablement se retrouver aussi avec un même écart sur les comptes. Il relève qu'il y a des charges, de gros efforts qui sont faits pour la petite enfance ces dernières années et qu'il y a aussi des efforts qui sont faits avec le projet sportif et de loisirs, avec la place de jeux, avec de nouvelles salles de classe et la place multisports, il y a vraiment beaucoup d'investissements qui sont faits aussi pour les enfants et finalement pour élaborer un budget 2025, le tout est une question d'équilibre entre les différents besoins.

M. Stéphane Currat en a terminé.

Le Président demande s'il y a des questions sur les comptes 2023. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à M. Yannis Baillet, conseiller communal.

M. Yannis Baillet, conseiller communal, donne quelques informations concernant les subventions aux crèches. Il fait un petit rappel des bases légales qui donnent le cadre pour ces subventions, comment cela fonctionne exactement et concernant les comptes, les mesures qui ont été prises jusqu'à présent celles qu'on envisage de prendre dans le futur. Plusieurs lois régissent les subventions accordées au placement en crèche :

- La loi sur la scolarité obligatoire
- La loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE)
- Le règlement sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (RStE)
- Les directives sur les structures d'accueil extrascolaire du 1er mars 2011

On parle vraiment des subventions pour l'accueil préscolaire et il y a encore une distinction entre les structures à temps d'ouverture réduit TOR et les structures à temps d'ouverture élargi TOE, c'est-à-dire les crèches. Par exemple : les Lutins fait partie de cette catégorie TOR. La commune est tenue par ces lois, en fonction de l'évaluation des besoins, d'accorder un nombre suffisant de places. L'évaluation du besoin se fait par un sondage qui s'effectue tous les 4 ans, qui a été fait en début de législature. C'est sur cela que les budgets ont été basés. Bien que la tendance semblait déjà montée en 2021 et 2022, on a augmenté le budget que légèrement, justement en fonction des retours reçus sur cette évaluation du début de législature, donc en accord avec les besoins annoncés. La commune ne subventionne pas les crèches mais les parents plaçant les enfants en crèche. La crèche elle-même ne touche pas directement de subventions de la commune. Il y a des subventions de l'Etat en faveur des crèches, d'autre réductions, la contribution des parents et la commune soutient les parents à hauteur du montant qui manque pour arriver au prix coûtant pour la crèche. La crèche est un organisme à but non lucratif, mais dans le but de soutenir les parents. Comment cela fonctionne : la famille demande un placement à la crèche qui nous informe de cette demande, et en fonction des avis de taxation reçus avec la demande, le montant de la subvention est calculé par la commune qui renvoie une décision à la crèche qui le communique aux parents. C'est d'ailleurs pour cela que la commune a instauré, depuis environ 2 ans, une convention tripartite entre la commune, la crèche et les parents, pour être très transparent.

On a une explosion des subventions qui ont été accordées, cette dernière année. Il n'y a aucun aspect légal qui ne permet pas de le faire, cependant la responsabilité du Conseil communal est d'assurer la tenue d'un budget. Le but a été manqué sur l'année 2023 avec un dépassement assez important. Au vu de l'évolution au début de l'année 2024, le Conseil

communal a été tenu de réagir et a pris une décision rapide, à savoir ne plus accorder de nouvelles conventions pour les demandes qui arriveraient maintenant. Une décision temporaire parce que ceci se fait en fonction du budget. Si le budget est assez important, on aura la possibilité de nouveau d'accorder ces subventions. Jusqu'au budget 2025, on va mettre une mesure sur le long terme qui permettra justement d'éviter ces dépassements trop importants connus en 2023 et qu'on risque très fortement de connaître en 2024. Voilà ce qui est prévu de faire à partir du prochain budget.

M. Yannis Baillet demande s'il y a des questions.

M. Jérémy Joye, groupe « Continuité & Avenir » demande combien la commune subventionne d'enfants pour ce montant aux comptes 2023.

M. Yannis Baillet répond que les subventions correspondent à environ Fr. 65.00 par jour et par enfant, soit une moyenne d'environ Fr. 6'800.00 par enfant et par an. On est à une cinquantaine d'enfants domiciliés sur la commune. Un point important : on ne subventionne pas uniquement les enfants placés à la crèche sur la commune, mais les parents qui habitent sur la commune.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages » demande quelles sont les conséquences pour la rentrée 2024 ?

M. Yannis Baillet répond que le Conseil communal va continuer sur cette lancée jusqu'à l'approbation du budget 2025, la seule chose qui pourrait faire changer c'est une chute des subventions par une grande majorité des enfants partant à l'école et que la capacité financière le permette.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages » demande si c'est légal de couper ces subventions aux familles ?

M. Yannis Baillet répond que la seule obligation pour la commune c'est de couvrir les besoins annoncés, donc ce qui est donné par le sondage.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages ». Quand il y a une demande pour placer un enfant dans une crèche, est-ce que la commune cherche à savoir si les deux parents travaillent, un parent qui ne travaille pas, comment cela se passe.

M. Yannis Baillet répond que la commune se base sur l'avis de taxation des parents pour l'octroi de la subvention au niveau du revenu. Sur l'avis de taxation, il n'y a aucune indication sur le pourcentage de travail. Ce n'est pas une chose que la commune peut demander et au vu des bases légales, ce n'est pas une question qu'on a le droit de poser.

M. Sébastien Jacquet, groupe « Les 7Villages ». On parle de bloquer les futures demandes, est-ce qu'il y a un autre moyen de faire autrement, peut-être de reconsidérer les demandes existantes et de quand même accepter les futures mais peut-être à des autres conditions. Parce que bloquer les futures demandes est drastique.

M. Yannis Baillet répond que le Conseil communal aurait pu résilier les conventions et repartir à zéro, ce qui n'était franchement pas équitable non plus. Là certains parents n'ont pas de chance. Le montant des subventions ne peut pas être changé, la grille est définie par les crèches selon une base tarifaire définie par le canton. La crèche a une certaine influence sur le montant total, mais a très peu d'influence sur le montant des subventions. Il y a des points fixes à respecter selon les salaires. On aurait pu reconsidérer les conventions signées sur quelle base, ancienneté, l'enfant va bientôt partir à l'école, ce n'est pas équitable non plus. La mesure a le mérite d'être simple, mais elle est ce qu'elle est.

M. Sébastien Jaquet, groupe « Les 7Villages » n'est pas trop concerné, mais vu ce qu'il a entendu ces derniers jours, il imagine que si une famille a déjà un ou deux enfants en crèche et se voit bloquer avec un 3^{ème} enfant qui va venir, ce n'est pas évident pour eux.

M. Yannis Baillet est entièrement conscient de cela, est-ce que c'est moins évident pour quelqu'un qui place son premier enfant, pas forcément. On est ouvert à toutes les propositions qui pourraient être plus équitables.

Mme Caroline Roy, groupe « élan citoyen » est-ce que les parents peuvent se retourner d'une autre manière par rapport à une aide, est-ce que l'Etat entre en compte d'un autre moyen, ou d'autres institutions.

M. Yannis Baillet. Non, pas à sa connaissance.

M. Sébastien Francey, groupe « Les 7Villages ». Est-ce qu'il y a le même problème dans les communes environnantes, parce que c'est sûrement un problème global, et si le Conseil communal s'est renseigné comment les autres communes vont gérer ce problème également.

M. Yannis Baillet. L'augmentation est particulièrement forte sur notre commune par rapport aux communes avoisinantes, après avoir demandé à quelques collègues. Ils sont moins confrontés à cela, donc il y a pour l'instant une adaptation du budget qui se fait d'année en année et il n'y a pas de mesures autres. Certaines communes ont pris en compte le taux de travail, pour ce faire il faut un règlement qui l'indique et qui est accepté. Au début de la législature, M. Baillet est venu avec un règlement, mais il avait été décidé de ne pas avoir de règlement, pour d'autres raisons, ce n'était pas le bon moment et en fait le règlement n'aurait pas résolu ce problème, à l'époque où cela a été discuté, ce n'était pas à l'ordre du jour.

M. Sébastien Francey, groupe « Les 7Villages ». Qu'est-ce qui fait que pour cette année on peut se permettre ça.

M. Yannis Baillet répond que cela a été vu en 2023. Le fait qu'on réagisse maintenant, c'est qu'on aura le même souci pour l'année 2024.

M. Olivier Dousse, groupe « Continuité & Avenir » Avant l'élaboration des budgets, est-ce qu'il y aura un nouveau sondage des nécessités, afin d'être au plus juste ?

M. Yannis Baillet répond qu'au niveau légal on n'est pas encore obligé, mais un nouveau sondage sera fait pour être le plus juste possible, pour avoir une source plus fiable. Il faut savoir que le formulaire du canton est extrêmement compliqué et long. Il pense que cela a freiné certains, et à voir s'il faut l'adapter au plus simple. Cela n'a pas encore été discuté, ni décidé au Conseil communal.

M. Olivier Dousse, groupe « Continuité & Avenir » demande si, pour les cas qui seraient refusés cette année, il y aurait possibilité d'avoir des versements rétroactifs sur 2025.

M. Yannis Baillet répond que c'est un point qui n'a pas encore été discuté. Il prend la remarque.

Mme Rachel Joye, groupe « Continuité & Avenir ». Concernant ces sondages, ce ne serait pas plutôt bien de le faire chaque année, au lieu de tous les 4 ans. Elle trouve difficile de savoir l'évolution des familles sur 4 ans.

M. Yannis Baillet. Rétroactivement, on constate que si nous avons fait un sondage il y a deux ans, on aurait été mieux loti. Le fait est que le Conseil communal s'est orienté sur les bases légales qui préconisent de le faire tous les 4 ans. L'idée était de faire un 2^{ème} sondage à la fin de cette législature, mais vu la situation le sondage sera avancé.

Mme Marielle Bugnon, groupe « élan citoyen ». Est-ce que la décision de couper les subventions a été prise en ayant une idée du nombre des nouvelles conventions qui seraient à subventionner ou pas du tout, ou sur la base des conventions qui seraient terminées pour les enfants qui entreraient à l'école cet automne ?

M. Yannis Baillet répond non, c'est très difficile à estimer.

Comme s'il n'y a plus de question, le Président remercie M. Yannis Baillet pour ses explications et les intervenants pour les questions et remarques.

Le Président dit que c'est un sujet important qui interpelle beaucoup de monde, il y a beaucoup de questions ou de remarques qui devront certainement être prises en compte dans les mois à venir et assez rapidement pour trouver des mesures adéquates pour satisfaire tout le monde, les gens et la population.

M. Yannis Baillet vient sur le système des transports avec deux prestataires TPF et Carpostal.

Au niveau des transports scolaires, on a deux prestataires : l'utilisation de la ligne publique Carpostal qui est adaptée aux écoles, pendant les périodes scolaires. Et pour assurer les trajets hors ligne publique, on a un mandat à TPF qui agit en tant que prestataire privé. Les horaires ne sont pas si évidents que cela en a l'air.

La raison de l'oscillation des coûts est due un avenant annexé sur le contrat TPF. Ce qui fait une progression linéaire mais attendue. En revanche les fluctuations sont dues au fait que les prestations sont par année scolaire et non par année civile. On est en décalage entre le budget et les facturations. Depuis cette année, la commune a convenu avec les TPF qu'on aurait des factures mensuelles qui permettraient d'avoir une tenue des comptes plus régulière qu'actuellement. En raison de plusieurs changements, une augmentation de la fréquentation des écoles, on envisage de revoir le contrat TPF pour l'année à venir, mais cela est au niveau de l'étude.

Comme il n'y a plus de question, Le Président remercie pour ces explications et passe au point 4.2.

4.2 Présentation du rapport de l'organe de révision Fiducosult SA par la commission financière.

Le Président passe la parole à Mme Sandrine Haldimann, membre de la Commission financière, qui procède à la lecture du rapport de l'organe de révision des comptes, Fiducosult SA, tel que distribué aux membres du Conseil général avec la convocation. En conclusion, l'organe de révision recommande de proposer au Conseil général d'approuver les comptes annuels.

Le Président remercie Mme Haldimann et demande s'il y a des remarques ou des questions. Comme ce n'est pas le cas, le Président passe au point 4.3.

4.3 Rapport de la commission financière.

Le Président passe la parole à Mme Sandrine Haldimann, membre de la Commission financière, qui procède à la lecture du rapport de la commission financière, tel que distribué aux membres du Conseil général avec la convocation. En conclusion, la commission financière préavise favorablement et à l'unanimité le Conseil général d'approuver les comptes 2023 de la commune dans leur ensemble.

Le Président remercie Mme Haldimann et demande s'il y a des remarques ou des questions. Comme ce n'est pas le cas, le Président passe au point 4.4.

4.4 Approbation des comptes 2023.

Le Président passe au vote. Acceptez-vous les comptes 2023 tels qu'ils ont été présentés.

Que celles et ceux qui approuvent les comptes 2023 lèvent la main.

Les comptes 2023 sont approuvés à l'unanimité.

Le Président passe au point 5.

5. Rapport de gestion du Conseil communal.

Le Président passe la parole à M. Jean-Luc Clément, Syndic.

M. Jean-Luc Clément, Syndic, dit que le rapport de gestion a été envoyé à chaque membre du Conseil général, et n'a rien à ajouter. Il est à disposition pour toutes questions.

Le Président demande s'il y a des questions ou des remarques. Ce n'est pas le cas.

Le Conseil général prend acte du rapport de gestion du Conseil communal.

Le Président passe au point 6.

6. Remplacement de la conduite d'eau potable à la route du Botset à Mannens, décision et crédit y relatif.

Le Président passe la parole à M. Rémy Grether, conseiller communal responsable du dicastère des eaux.

M. Rémy Grether, conseiller communal, demande un petit crédit extrabudgétaire. A l'automne 2023, il a été constaté qu'une conduite d'eau potable au Botset, à Mannens, devait être changée, et il est proposé de profiter des travaux en cours à Mannens. Cette conduite est très usagée. Le coût selon les devis des entreprises est de Fr. 48'000.00 auquel on ajoute les frais administratifs et une fourchette de sécurité, soit un montant total de Fr. 60'000.00.

Le Président demande s'il y a des questions.

M. Julien Marguet, groupe « Continuité & Avenir » demande s'il s'agit d'une information pour les conduites dont les travaux sont déjà en cours.

M. Rémy Grether répond que cela va se faire dans le cadre des travaux qui vont se poursuivre à Mannens. Les travaux n'ont pas encore commencé, mais nous n'attendrons pas le délai référendaire.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autre question, le Président donne la parole à Mme Sandrine Haldimann, membre de la commission financière, qui donne connaissance de leur préavis concernant cette demande de crédit.

Mme Sandrine Haldimann, membre de la Commission financière, procède à la lecture du rapport de la commission financière, tel que distribué aux membres du Conseil général avec la convocation. En conclusion, la commission financière préavise favorablement et à la majorité cet investissement et recommande au Conseil général d'approuver cette demande de crédit de Fr. 60'000.00 pour le remplacement de cette conduite d'eau potable ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

Le Président remercie Mme Sandrine Haldimann et demande s'il y a des remarques ou des questions. Ce n'est pas le cas.

M. Rémy Grether précise que c'est le remplacement d'une conduite usagée et non une conduite supplémentaire.

Le Président passe au vote. Acceptez-vous l'investissement de Fr. 60'000.00 pour le remplacement de la conduite d'eau potable à la route du Botset à Mannens ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

L'investissement de Fr. 60'000.00 pour le remplacement de la conduite d'eau potable à la route du Botset à Mannens, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire, est accepté par 28 oui et une abstention.

7. Informations du Conseil communal :

Le Président passe la parole à M. Jean-Luc Clément, Syndic.

- **Entente intercommunale Payerne – Montagny : dénonciation de la convention par la Municipalité de Payerne.**

M. le Syndic informe que, fin des années 90, d'entente avec la commune de Payerne, un investissement a été fait du fait des différents puits se trouvant sur la commune de Montagny pour alimenter le réservoir de l'Entente. A sa création, la commune de Payerne avait en gros 2/3 de l'investissement et la commune de Montagny 1/3. A ce moment, la commune de Payerne avait des besoins plus importants en eau que Montagny. Les années passent et arrive l'échéance de 2024. La commune de Payerne avait la possibilité, sans nous demander, de quitter cette convention. M. le Syndic donne la situation de 1996 et actuelle. En 2023, les consommations sont pour Montagny : 215'948 m³ et Payerne 18'931 m³.

Pour Payerne, ils ont un capital bloqué à Montagny qu'ils n'utilisent plus. Il y a deux solutions, soit on les laisse partir et on reprend leur part, qui n'est pas encore définie très clairement. La commune de Payerne n'a plus d'intérêt de garder cette convention étant donné qu'ils ne consomment pratiquement plus rien. Ce qu'il faut savoir, qui est doublement important, c'est que si Montagny n'est pas intéressée à laisser partir la commune de Payerne, la commune de Payerne peut reprendre sa part en eau par rapport à la quote-part de leur investissement et Montagny serait en manque d'eau. Jusqu'à maintenant, nous avons eu la chance que Payerne n'était pas dépendant de notre réservoir pour s'alimenter parce qu'aujourd'hui, ils sont en train de chercher d'autres sources et de voir pour prendre l'eau du lac. Aujourd'hui, la commune de Montagny est devant une opportunité. La commune de Payerne veut sortir de cette convention et maintenant on devra se définir sur ce qu'on fait, pourquoi, comment, combien. Tout ce qui concerne l'eau se finance par l'eau. Il y aura peut-être une adaptation à faire sur le prix au m³. Aujourd'hui la commune de Montagny a les ressources en eau qui ne nous coûtent pas chères, on est bien en dessous de la moyenne de la Broye, car dans certaines communes le prix au m³ est 4 à 5 fois plus cher. La commune de Payerne doit encore valider la résiliation de la convention par ses organes politiques. Ce soir, il n'y a pas de décision à prendre.

M. Rémy Grether, conseiller communal, confirme que cela n'influence pas la capacité financière d'investissement de la commune, notamment par rapport au projet école et d'autres dépenses.

Le Président remercie pour ces explications et demande s'il y a des remarques ou questions.

M. Jérémy Joye, groupe « Continuité & Avenir ». On parle des m³ consommés, mais en réalité, quelle est la capacité en m³.

M. Jean-Luc Clément, Syndic, répond que nous ne pouvons pas tirer plus que ce qui est sorti ici. En fait, avec le changement climatique depuis quelques années, on a eu une année 2021, bien arrosée, et cela ne veut pas dire que ce sera, dans le futur, encore 10 fois sur 10 ans. Il faut être très prudent de ne pas tirer plus que ce que la nappe phréatique peut donner, car on peut la bloquer. Il relève une chance avec la Chanéaz, car là, d'après des sourciers, on aurait la possibilité de recapter de l'eau.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Les 7Villages » continue concernant ce manque d'eau, il pense qu'il serait judicieux de garder la conduite qui fait Montagny – Payerne.

M. Jean-Luc Clément, Syndic, remercie pour la remarque.

Le Président passe au point suivant.

- **Projet école.**

Le Président passe la parole à M. Yannis Baillet, conseiller communal.

M. Yannis Baillet informe de l'envoi d'une demande préalable à la commission des constructions scolaires et d'avoir reçu une réponse. Le but principal de cette demande préalable est de valider le programme, c'est-à-dire le nombre de salles à ajouter au bâtiment existant et ce qui en découle comme salles d'appui. Pour la commission des constructions scolaires et la DFAC, Département de la formation et des affaires culturelles, on est en adéquation avec les bases légales et l'évolution prévue de la population. Ce qui nous permet de partir sur la suite de la procédure, sans avoir un risque d'avoir un retour négatif sur ce qui est envisagé.

Le Président remercie M. Baillet pour ces explications et demande s'il y a des remarques ou questions. Comme ce n'est pas le cas, le Président passe au point suivant.

- **Point de situation du Centre médical de Montagny SA.**

Etant donné que Mme Anne Bersier, vice-syndique, est absente, le Président passe la parole M. Jean-Luc Clément, Syndic.

M. le Syndic donne une information sur le Centre médical ouvert depuis le mois de novembre 2023. La Dre Emeline Bordeau officie à 60% depuis le 1^{er} janvier. En mars 2024, la Dre Iza Lehmann a fait un 20%, et depuis mai, elle a augmenté son temps de travail à 60 %. Est venu se greffer, le Dr Virgilio Lehmann, époux ou compagnon de la Dre Iza Lehmann, avec un 20%, à partir du 8 mai. D'ici la fin de l'année, il va probablement augmenter son temps de 60%, ce qui fera en tout un 200% qui sera couvert au niveau du centre médical.

Quelques chiffres : en janvier 108 nouveaux patients, février 107, mars 84 et avril 75. N'hésitez pas, il y aura toujours encore de la place, cela suit son cours. Depuis le 8 mai, il y a tous les jours au moins un médecin qui consulte, une assistante médicale à plein temps et une secrétaire médicale à 20%. Depuis le mois de mai, la prise de rendez-vous peut se faire en ligne. D'ici le mois de juillet, à priori, nous serons dans les chiffres noirs.

Le Président remercie M. le Syndic pour ces très bonnes nouvelles et demande s'il y a des remarques ou des questions.

M. Marc Fragnière, groupe « élan citoyen » a une remarque. On a, depuis le départ, des informations que le couple Lehmann a un projet à moyen terme de ne pas rester à Cousset, il a plutôt un souhait de suivre la chose et d'anticiper, au cas si leur projet se réalise, pour ne pas se retrouver dans la situation connue dans le passé.

M. le Syndic remercie pour la remarque. Il faut savoir qu'au niveau du Centre médical, il y a un dynamisme et qu'ils sont à la recherche de médecins, si le couple Lehmann quitte le cabinet, tout en sachant que pour le moment rien n'est fait à Estavayer-le-Lac. Ils assurent de regarder, d'avoir des contacts, que d'ici 2025-2026, il y aura de la place.

Etant donné qu'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, Le Président passe au point suivant.

- **Point de situation du transfert de l'administration communale à Montagny-la-Ville.**

Le Président passe la parole à M. Jean-Luc Clément, Syndic.

M. le Syndic informe qu'une demande de permis de modification selon la procédure ordinaire a été déposée le 26 avril 2024. Il faut compter deux mois pour avoir un permis qui devrait arriver en juin, les travaux pourront commencer en juillet et pense qu'on pourrait déménager l'administration pour la rentrée scolaire.

Le Président remercie pour les informations et demande s'il y a des remarques ou des questions. Comme ce n'est pas le cas, il passe au point 8.

8. Divers.

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions.

M. Sébastien Jacquet, groupe « Les 7Villages ». Une étude de mobilité a été réalisée et en assemblée cela a été annoncé que les mesures allaient être mises en vigueur, M. Sébastien demande quelle est la situation du dossier.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond qu'une demande préalable a été déposée au canton à fin mars, on attend un retour d'ici la fin du mois. Selon la réponse du canton, les plans et une mise à l'enquête devraient être déposés.

M. Sébastien Jacquet, groupe « Les 7Villages » demande concrètement, avec la mise à l'enquête et les travaux, il faut compter quelle période.

M. Sébastien Rossier répond que les marquages et les signalisations pourraient commencer en fin d'année, début de l'année prochaine.

M. Sébastien Jacquet, groupe « Les 7Villages » demande ce qui est prévu pour l'arrêt de bus à la croisée à Montagny-les-Monts qui devait être déplacé.

M. Sébastien Rossier répond que l'arrêt de bus de la croisée est supprimé et seul l'arrêt au centre du village de Montagny-les-Monts sera maintenu avec la confirmation de Carpostal que ce sera fait pour la rentrée.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen » demande si la commune est intervenue auprès des CFF pour le passage à niveau chez Maendly à la route de Corcelles, car après 3 ou 4 réfections, il n'y a pas d'amélioration.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond qu'une séance est prévue en fin de cette semaine ou la semaine prochaine.

M. Gilbert Fragnière, groupe « élan citoyen ». Des citoyens l'ont interpellé concernant le fauchage des talus en bordure des trottoirs. Chaque année, on a les mêmes soucis, les herbes sont très hautes et avec les tiques, les gens deviennent inquiets, et aussi devant certains bancs publics, mis en place par la commission Senior+, des travaux d'accès mériteraient d'être faits. Est-ce qu'il y a un suivi avec ces entretiens.

M. Sébastien Rossier, conseiller communal, répond que pour les sentiers, la demande sera transmise à Mme Anne Bersier, vice-syndique, en charge du dossier. Au niveau du fauchage, les travaux doivent être terminés cette semaine, les employés n'arrivent pas à faire partout en même temps. La priorité est donnée le long des routes et ensuite les trottoirs.

M. Raphaël Pidoud, groupe « Continuité & Avenir ». A la dernière séance du Conseil général, il avait été parlé de l'antenne 5G à Montagny-les-Monts, M. Pidoud demande où en est l'autorisation, la mise à l'enquête.

M. le Syndic répond que pour le moment, il n'y a pas d'indication qu'elle ne va pas se faire. Il n'a pas d'élément dans le sens contraire mais il peut encore le vérifier.

M. Marc Küng, groupe « Les 7Villages » informe qu'en tant que chef de groupe, il va céder sa place à M. Raphaël Pidoud dès demain.

M. Gérald Pidoud, groupe « Continuité & Avenir » a une question sur le Moulin Bossy qui est en faillite, qui avait des revenus pour la commune lorsqu'il était en activité, comment cela se passe maintenant.

M. Jean-Luc Clément, Syndic, répond qu'avec regret, il y a eu certes une vente qui a été faite, Bossy Céréales a vendu ses bâtiments à Crédit Suisse. Dans cette affaire, il y a eu un dividende de plus de Fr. 300'000.00 versé à la commune, un montant unique. Aujourd'hui, la société n'est plus active, M. le Syndic ne connaît pas les revenus qu'il y avait ultérieurement. Les bâtiments existent toujours et sont toujours la propriété de Crédit Suisse. Ce bâtiment a une location mensuelle de Fr. 85'000.00. Il faut quand même une activité qui génère un chiffre d'affaires ou du profit, pour s'attaquer à ces locaux. Crédit Suisse veut louer cela rapidement. Ils sont à la recherche de repreneurs. M. le Syndic a rencontré le grand boss de Granges-Marnand, et lui a demandé ce qu'ils attendaient pour acheter ce bâtiment. Il lui a répondu que c'était trop grand. Il y aura peut-être Fenaco ou différents acteurs, on ne sait pas. Aujourd'hui, les bâtiments sont là, ils sont neufs.

Il n'y a plus de question.

Sur demande de la Préfecture, le Président rappelle la journée des communes du district de la Broye fribourgeoise qui aura lieu le vendredi 5 juillet à Cugy et prie les personnes intéressées de s'inscrire d'ici le 31 mai 2024 sur le site prefecturebroye@fr.ch.

Le Président fait part de son rapport de fin d'année de présidence.

Une année s'est déjà écoulée depuis la prise de la clochette le 31 mai 2023 et à vrai dire elle a filé comme l'éclair. S'il regarde dans le rétroviseur, ce fût une année riche en événements, manifestations et rencontres auxquels il a participé avec beaucoup de plaisir et de joie. Il y a eu tout d'abord le 12 juin, le premier coup de pioche pour le projet sportif et de loisirs, ensuite le discours du 1^{er} août, le 5 septembre la séance du Conseil général pour l'achat de l'ancienne banque de Montagny-la-Ville, le 23 septembre la course d'école des autorités, le 30 septembre l'inauguration des 5 parcours, des bancs et le rallye pédestre, le 7 octobre l'accueil des nouveaux habitants et habitantes lors de la brisolée à la Tour de Montagny, le 3 décembre la votation suite au référendum populaire et la confiance de la population accordée aux autorités, le 6 décembre l'accueil des nouveaux citoyens et citoyennes, le 13 décembre 2023 l'assemblée ordinaire du budget 2024. Il cite également d'autres événements marquants pour notre commune, soit la réouverture du centre médical de Montagny le 7 novembre 2023, merci à notre vice-syndique, Mme Anne Bersier, qui s'est battue avec force et vigueur pour le maintenir ouvert et permettre sa réouverture, l'accueil du 3000^{ème} habitant le 20 décembre, l'avancement des travaux pour le projet sportif et de loisirs avec une inauguration prévue le samedi 21 septembre 2024, la démission de M. Hervé Oberson remplacé par M. Laurent Schopfer et enfin à titre personnel

l'avancement des travaux à Mannens pour la mise en place du séparatif et la construction du trottoir avec un bitume tout neuf.

Il a eu beaucoup de plaisir, d'enthousiasme et de satisfaction de participer à tous ces événements et remplir les missions et tâches de Président du Conseil général. Il en souhaite de même pour son successeur. Il remercie toutes les personnes présentes, l'administration communale, merci à M. Burri qui quitte la commune à fin juillet, à M. le Syndic et les conseillers communaux, les conseillères et conseillers généraux, et la population de la commune pour l'aide, le soutien la collaboration et la confiance accordés durant cette année de Président. Il en gardera de très bons souvenirs.

M. le Syndic remercie notre Président sortant en lui remettant une petite attention. Il voulait surtout remercier ses collègues ici présents de leur efficacité au travail et rassurer qu'ici c'est la grand-messe, mais rassure qu'il y a des séances de groupes avec des questions et les réponses sont données avant la séance du Conseil général, et n'ayez crainte débats il y a. Il remercie Marie-Noëlle Bugnon, l'administration dans son ensemble et chacun pour tout le travail qui est fait pour la collectivité.

Le Président remercie M. le Syndic pour ces paroles et le cadeau.

M. le Président informe que la séance du budget 2025 est fixée le 10 décembre 2024.

M. le Président remercie toutes les personnes présentes et leur souhaite un bel été. Il invite à partager le verre de l'amitié.

Il est 21h49, le Président clôt officiellement cette séance du Conseil général.

Le Président :

La secrétaire :

François Egger

Marie-Noëlle Bugnon

Nom	Prénom	Adresse	NPA	Localité	Liste no	Signature
Roy	Caroline	Route du Jordil 16	1775	Mannens	1 - élan citoyen	
Fragnière	Gilbert	Impasse Granges-Philing 32	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Corboud	Olivier	Route des Arbognes 20	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Fragnière	Marc	Route des Buissons 8	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Berger	Adrien	Route des Buissons 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Joye	Yves	Chemin du Champ-Vernard 3	1775	Mannens	1 - élan citoyen	
Schaller	Mélanie	Impasse des Noyers 12	1775	Mannens	1 - élan citoyen	
Berger	Anthony	Impasse Côte-des-Esserts 23b	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Barras	Véronique	Impasse Côte-des-Esserts 19	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Bugnon	Marielle	Route Bas-des-Esserts 15	1774	Cousset	1 - élan citoyen	
Dousse	Olivier	Route de Fin-de-Plan 4	1774	Cousset	2 - Continuité & Avenir	
Egger	François	Route du Jordil 51	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Joye	Rachel	Impasse des Etourneaux 18	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Joye	Jérémy	Chemin du Champ-Vernard 27	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Pidou	Gérald	Route de Belmont 53	1776	Montagny-la-Ville	2 - Continuité & Avenir	
Joye	Jonathan	Route de Montagny 32	1775	Grandsivaz	2 - Continuité & Avenir	
Marguet	Julien	Route du Jordil 14 de la Fenette 12	1775 1774	Mannens Montagny-les-Monts	2 - Continuité & Avenir	
Joye	Roxane	Impasse du Botset 1	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Margueron	Alexandre	Route du Jordil 38	1775	Mannens	2 - Continuité & Avenir	
Francey	Daniel	Route de Fribourg 56	1775	Grandsivaz	3 - Les 7Villages	excusé
Gründler	Monique	Impasse Côte-des-Esserts 39	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Jaquet	Sébastien	Route du Pelleret 48	1774	Montagny-les-Monts	3 - Les 7Villages	
Küng	Marc	Route du Pré-Michel 9	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	
Pidou	Raphaël	Route du Pré-Michel 6	1776	Montagny-la-Ville	3 - Les 7Villages	
Fragnière	Céline	Route Bas-des-Esserts 34	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Francey	Quentin	Route de Corcelles 14	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Francey	Sébastien	Route de Fin-de-Plan 16	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Haldimann	Sandrine	Route des Arbognes 15	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Mollard	Philippe	Cousset-Centre 19	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	
Schmutz	Julien	Route des Arbognes 17	1774	Cousset	3 - Les 7Villages	



11 novembre 2024

Rapport sur le budget 2025

par le Conseil communal



Rappel de la base légale et considérations préalables

Base légale (Loi sur les Finances Communales LFCo)

Ci-après un aperçu de la base légale en vigueur en lien avec l'établissement du budget :

But du budget (article 7 LFCo)

¹ Le budget sert à la gestion à court terme des finances et des prestations.

Compétences et procédures (Art. 8 LFCo)

¹ Le conseil communal élabore chaque année un projet de budget qu'il présente à l'assemblée communale ou au conseil général.

² L'assemblée communale ou le conseil général décide du budget jusqu'au 31 décembre de l'année qui précède l'exercice comptable.

³ Le projet de budget des associations de communes et des agglomérations est transmis aux communes membres jusqu'au 15 octobre de l'année qui précède l'exercice comptable.

⁴ En l'absence de budget au 1er janvier, le conseil communal n'est autorisé à effectuer que les dépenses indispensables aux activités ordinaires de la commune.

⁵ Le Conseil d'Etat précise le détail de la procédure et les règles applicables en cas de refus du budget.

Structure (art. 9 LFCo)

¹ Le budget est présenté conformément au plan comptable déterminé dans le modèle comptable harmonisé.

Principes régissant l'établissement du budget (art. 10 LFCo)

¹ Le budget est établi selon les principes suivants :

- a) annualité : l'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile ;
- b) spécialité : les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements sont présentés selon la classification fonctionnelle et selon la classification par nature du plan comptable ;
- c) produit brut : les charges sont inscrites séparément des revenus du compte de résultats et les dépenses séparément des recettes du compte des investissements, sans aucune compensation, chacun d'entre eux y figurant à son montant intégral ;
- d) comparabilité : les budgets de la commune et de ses unités administratives sont comparables entre eux et au cours des années ;
- e) permanence : les principes régissant l'établissement du budget restent inchangés sur une longue période ;
- f) continuité : les normes régissant l'établissement du budget s'appuient sur le principe selon lequel les activités de la commune perdurent.



Contenu (art. 11 LFCo)

¹ Le budget contient :

- a) dans le compte de résultats, les charges devant être approuvées et les revenus estimés.
- b) dans le compte des investissements, les dépenses devant être approuvées et les recettes estimées.

² Le conseil communal accompagne le budget d'un message expliquant les montants qui y sont inscrits, en particulier ceux qui présentent des fluctuations importantes par rapport au budget de l'année précédente.

Equilibre financier (art. 20 LFCo)

¹ Le budget du compte de résultats doit être équilibré.

² Les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer l'équilibre financier.

³ Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber.

Droits des crédits – Généralités (art. 24 LFCo)

¹ Un crédit est une autorisation de procéder, dans un but précis, à des engagements financiers d'un montant déterminé.

² Les crédits doivent être demandés avant tout nouvel engagement.

³ Ils doivent être demandés sous forme de crédits d'engagement, de crédits additionnels, de crédits budgétaires ou de crédits supplémentaires.

⁴ Ils doivent servir à financer l'objet pour lequel ils ont été attribués.

⁵ Ils sont évalués en fonction des besoins prévisibles.

Crédit d'engagement – Généralités et définitions (Art. 25 LFCo)

¹ Le crédit d'engagement est une autorisation de procéder à une dépense nouvelle, unique ou périodique, pour un objet déterminé et dont le montant dépasse le seuil fixé par le règlement communal des finances.

² Le crédit d'engagement est soumis pour approbation à l'assemblée communale ou au conseil général, accompagné d'un message ; le Conseil d'Etat fixe les éléments essentiels de celui-ci.

Crédit budgétaire (art. 34 LFCo)

¹ Le crédit budgétaire est une autorisation de grever les comptes annuels pour un but déterminé jusqu'à concurrence du plafond fixé.

Crédit supplémentaire (Art. 35 LFCo)

¹ Le crédit supplémentaire corrige un crédit budgétaire jugé insuffisant.

² Le conseil communal demande un crédit supplémentaire, sans délai et préalablement à l'engagement, s'il se révèle avant l'exécution d'un projet ou au cours de celle-ci que le crédit budgétaire est insuffisant ; les règles de dépassement de crédit demeurent réservées.

³ Le crédit supplémentaire doit faire l'objet d'une décision de l'assemblée communale ou du conseil général modifiant le budget.



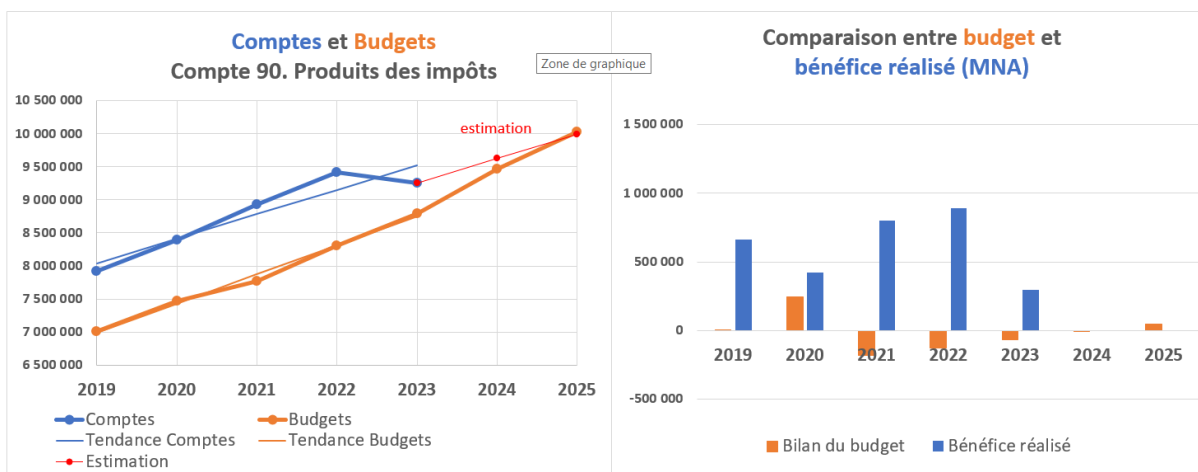
Budget 2025 de la commune de Montagny

Le Conseil communal présente le budget 2025 pour la 3ème fois selon le modèle de compte harmonisé II en vigueur depuis le 1er janvier 2022.

Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement boucle avec un bénéfice de Fr. **40'995.-**, avec des charges de Fr. **12'177'473.-** et des produits de Fr. **12'218'468.-**.

Pour la troisième fois consécutive, le budget 2025 contient des produits de recettes d'impôts des années précédentes. Il s'agit là pour le Conseil communal de tenir compte de recettes prévisibles qui, auparavant, n'étaient visibles que dans les comptes annuels. Comme le montre le graphique ci-dessous, la différence de résultat entre le budget et les comptes, concernant les revenus des impôts, devrait ainsi être réduite.



Salaires et jetons

Pour le budget 2025, la masse salariale est légèrement inférieure à celle du budget 2024. Il y a toutefois des montants supplémentaires qui ont été prévus pour la conciergerie (1620.3010.00) ainsi que pour la surveillance des transports scolaires (2120.3010.02).

Le Conseil communal a décidé d'octroyer la compensation du renchérissement de env. 2% au personnel communal. Pour information, le Conseil d'Etat ne l'a pas accordée à son personnel, pour des raisons budgétaires.



Charges liées

Les coûts sont en augmentation de 2.6%, sans tenir compte de l'augmentation de la population, ce qui est légèrement moins que la moyenne des années précédentes (3.1%).

Parmi les postes qui ont subi la plus forte augmentation :

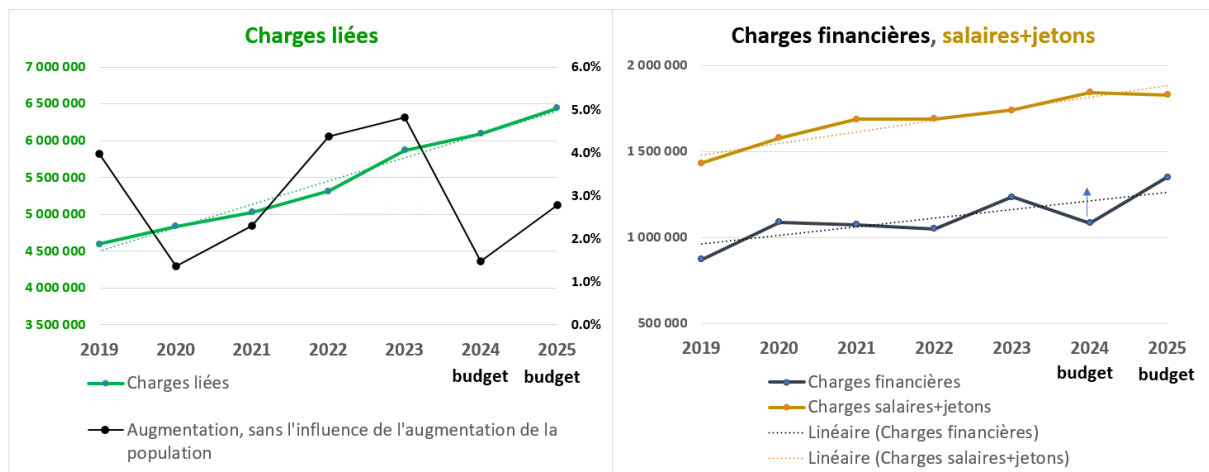
- 2200.3631.00 Part. aux institutions spécialisées, handicapés, +39'451.- (+10%)
- 4120.3612.00 Part. homes médicalisés régionaux RSSBF, +28'144.- (+19%)
- 4210.3612.01 Indemnités forfaitaires du RSSBF, +28'857.- (+26%)
- 5230.3631.00 Part. institutions spécialisées SPS, +47'298, (+6%)
- 5451.3636.00 Subventions crèches, +50'000.- (+25%)
- 8400.3612.00 Part. ass. touristique régionale, +22'962.-, nouveau

Charges financières

Elles englobent principalement les amortissements, les intérêts des prêts et les pertes sur créances.

Elles sont en augmentation du fait des amortissements récents du CO de Cugy et de la participation à la construction des homes (depuis 2023). Le budget 2024 n'a pas intégré ces charges ; cela apparaîtra aux comptes.

Les récents investissements pour le projet sportif et loisirs ainsi que les travaux d'épuration ont nécessité de nouveaux prêts. Les taux d'intérêts sont également plus élevés pour les prêts effectués en 2024 et pour les futurs, en comparaison de ce qui se pratiquait les années précédentes.





Nouveaux investissements

Les fiches d'investissements détaillent ces demandes.

- 1500.5040.00, **Réfection du toit de la caserne des pompiers**, Fr. 150'000.-, Jean-Luc Clément
- 2170.5040.03, **Crédit complémentaire – étude d'extension du centre scolaire de Cousset**, Fr. 100'000.-, Stéphane Currat
- 6150.5010.11, **Investissements routiers 2025**, Fr. 50'000.-, Sébastien Rossier.
- 6150.5060.01, **Tracteur-mulching professionnel Husqvarna**, Fr. 29'000.-
Sébastien Rossier
- 7101.5090.00, **Reprise des installations de l'Entente intercommunale Payerne-Montagny**, Fr. 1'700'000.-, Rémy Grether
- 7201.5032.03, **Mise en séparatif route de Belmont et impasse Sur-la-Ville à Montagny-la-Ville**, Fr. 1'500'000.-, Rémy Grether
- 7201.5290.01, **Etude pour la construction d'un bassin de rétention à Montagny-la-Ville**, Fr. 60'000.-, Rémy Grether
- 7301.5060.03, **Molok avec système de pesée (taxe au poids)**, Fr. 350'000.-,
Sébastien Rossier
- 7410.5020.02, **Effacement du seuil de l'Arbogne**, Fr. 695'000.-, Jean-Luc Clément
- 7410.5020.01, **Aménagement du cours d'eau Arbogne – Les Pelons**, Fr. 575'000.-
Jean-Luc Clément
- 8500.5845.00, **Aide au financement – implantation de Bridor**, Fr. 30'000.-,
Stéphane Currat
- 8500.5845.01, **Aide au financement – implantation de SwissTVP**, Fr. 30'000.-,
Stéphane Currat

L'ensemble de ces nouveaux investissements représentent un montant de Fr. **5'269'000.-** certains pourront bénéficier de subventions cantonales et/ou fédérales.

Le report des investissements, décidés par le Conseil général lors des précédentes assemblées est estimé à Fr. **1'743'559.-**

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	892,421.65	65,800.00	936,940.50	65,800.00	881,154.83	58,627.90
			826,621.65		871,140.50		822,526.93
01	Législatif et exécutif	178,620.00		179,810.00		170,728.91	
011	Législatif	50,779.00		49,779.00		43,201.01	
0110	Législatif	50,779.00		49,779.00		43,201.01	
0110.3000.00	Jetons de présence Conseil général 3 séances de 30 personnes x forfait de 90.00 par conseiller = (90 x 90) = 8100	8,100.00		8,100.00		7,020.00	
		90.00 90.0000	8,100.00				
0110.3000.01	Jetons de présence du bureau du Conseil général Bureau : 5 séances de 2 h x 5 pers. x 25.00/h Présidence du bureau et du CG 15 h x 25.-	1,625.00		1,625.00		252.50	
		5.00 250.0000	1,250.00				
		15.00 25.0000	375.00				
0110.3000.02	Jetons de présence de la Commission financière Moyenne des 3 dernières années	3,000.00		3,000.00		2,537.50	
			3,000.00				
0110.3000.03	Jetons de présence commissions spéciales CG	1,000.00		1,000.00		350.00	
			1,000.00				
0110.3000.04	Rémunération des scrutateurs Votations fédérales (4x) = 4 x 500 Imprévus	3,000.00		3,000.00		2,290.00	
		4.00 500.0000	2,000.00				
		1.00 1,000.0000	1,000.00				
0110.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	1,793.00		1,793.00		199.95	
			1,793.00				
0110.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	318.00		318.00		55.00	
			318.00				
0110.3054.00	Cotisations patronales aux caisses compensation AF	343.00		343.00			
			343.00				
0110.3102.00	Imprimés et publications 4 mises sous pli à la Rosière 4 x 600 3 x convoc. FO Conseil général x 250 Abo journal la Liberté, la Broye et le Républicain Publications diverses feuille officielle FR	13,000.00		13,000.00		12,834.90	
		4.00 600.0000	2,400.00				
		3.00 250.0000	750.00				
		1.00 700.0000	700.00				
		1.00 3,000.0000	3,000.00				

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Impression de deux éditions du journal communal	2.00	3,000.0000		6,000.00		
	Divers	1.00	150.0000		150.00		
0110.3130.00	Prestations de services de tiers, affranchissements		7,100.00		7,100.00		5,863.81
	Envois de 4 certificaux électoraux x 1400 = 5600	4.00	1,400.0000		5,600.00		
	Distribution du journal communal	2.00	250.0000		500.00		
	Divers	1.00	1,000.0000		1,000.00		
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision		6,500.00		5,500.00		6,462.00
	Selon comptes				6,500.00		
0110.3170.00	Frais de déplacements et autres frais		5,000.00		5,000.00		5,335.35
	Excursion des Autorités (Conseil général, Conseil communal et secrétariat CC et CG (2 pers.) - 1 journée programme à définir				5,000.00		
	Transport, repas, visites						
012	Exécutif		127,841.00		130,031.00		127,527.90
0120	Exécutif		127,841.00		130,031.00		127,527.90
0120.3000.00	Traitement et jetons du conseil communal		99,100.00		95,600.00		97,802.15
	50 séances de Conseil communal x 7 x Fr. 110.00	50.00	770.0000		38,500.00		
	Forfait Conseil communal	1.00	41000.0000		41,000.00		
	500 séances au tarif horaire de fr. 35.00	500.00	35.0000		17,500.00		
	Forfait téléphonique 7 x 300	7.00	300.0000		2,100.00		
0120.3000.01	Jetons de présence Commission de rédaction du journal comm.		3,500.00		3,500.00		3,542.50
	6 séances x 6 personnes x 2 h. x 25.-	6.00	300.0000		1,800.00		
	40 heures x 25 pour mise en page et finalisation	40.00	25.0000		1,000.00		
	Prestations site internet et identité visuelle (20 h. x 25.-)	20.00	25.0000		500.00		
	+200 pour total de 4'800 arrondi à 5'000	1.00	200.0000		200.00		
0120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC		17,541.00		19,675.00		17,327.05
					17,541.00		
0120.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents		300.00		3,491.00		283.80
					300.00		
0120.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation AF		3,400.00		3,765.00		3,315.35
					3,400.00		
0120.3099.00	Repas de fin d'année, excursions, cadeaux		4,000.00		4,000.00		4,891.55

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2025 Produits	Budget Charges	2024 Produits	Comptes Charges	2023 Produits
	Souper du Conseil communal et du personnel		4,000.00				
0120.3130.00	Cotisations aux associations					20.00	
0120.3170.00	Frais de déplacements et autres frais					345.50	
02	Services généraux	713,801.65	65,800.00	757,130.50	65,800.00	710,425.92	58,627.90
021	Administration des finances et des contributions	158,076.75		199,516.00		180,824.39	
0210	Administration des finances et des contributions	158,076.75		199,516.00		180,824.39	
0210.3010.00	Salaires du personnel communal	123,367.00		158,006.00		145,382.25	
			123,367.00				
0210.3010.01	Traitement pers. auxiliaire, heures irrég., ancienneté					178.25	
0210.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	2,244.00		1,320.00		1,470.00	
			2,244.00				
0210.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	8,042.75		10,507.00		9,729.55	
			8,042.75				
0210.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	10,847.00		14,171.00		12,176.40	
			10,847.00				
0210.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	2,804.00		3,663.00		2,909.05	
			2,804.00				
0210.3054.00	Cotisations patronales,caisse compensation alloc.familiales	3,084.00		3,950.00		3,639.30	
			3,084.00				
0210.3055.00	Cotisations patronales, à l'ass. indemnités journ. maladie	688.00		899.00		870.40	
			688.00				
0210.3130.00	Frais bancaires et postaux	7,000.00		7,000.00		4,469.19	
	Selon moyenne des années précédentes		5,500.00				
022	Services généraux, autres	542,078.90	43,500.00	552,037.00	43,500.00	518,600.58	36,460.90
0220	Services généraux, autres	542,078.90	43,500.00	552,037.00	43,500.00	518,600.58	36,460.90
0220.3010.00	Salaires du personnel communal	288,201.00		312,761.00		286,476.65	
			288,201.00				
0220.3010.01	Traitement pers.auxiliaire, heures irrég., ancienneté	4,000.00		4,000.00		256.40	
			4,000.00				

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2025 Produits	Budget Charges	2024 Produits	Comptes Charges	2023 Produits
0220.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	1,476.00	1,476.00	720.00		1,110.00	
0220.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	19,098.00	19,098.00	20,798.00		18,741.05	
0220.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	28,704.00	28,704.00	27,249.00		25,327.90	
0220.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents	5,850.00	5,850.00	7,251.00		5,740.80	
0220.3054.00	Cotisations patronales,caisse compensation alloc.familiales	8,237.00	8,237.00	7,819.00		7,141.55	
0220.3055.00	Cotisations patronales, à l'ass. indemnités journ. maladie	1,875.00	1,875.00	1,780.00		1,712.20	
0220.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	6,500.00		6,000.00		1,192.20	
	Cours interentreprises apprentis		1,000.00				
	Livres	1.00 700.0000	700.00				
	2 jours de formation par employé x 4 employés selon choix et décisions : 3000	1.00 3,000.0000	3,000.00				
	formation ECAB pour employé technique (prot. des bâtiments contre dangers naturels) 1000		1,500.00				
	Divers	1.00 300.0000	300.00				
0220.3100.00	Matériel de bureau	8,500.00		8,500.00		8,522.54	
	Moyenne des dernière années		8,500.00				
0220.3101.00	Achat carburant véhicule					263.30	
0220.3102.00	Imprimés et publication					3,530.80	
0220.3110.00	Meubles et appareils de bureau	1,000.00		1,000.00		8,558.10	
	Divers et imprévus		1,000.00				
0220.3118.00	Acquisition de logiciels et de licences	1,200.00				1,175.15	
	Gestionnaire de mots de passe (abonnement)	12.00 100.0000	1,200.00				
0220.3120.00	Frais d'énergie (chauff., électr., eau)	550.00	550.00	550.00			
			550.00				
0220.3130.01	Téléphones	5,500.00		5,500.00		5,499.75	

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
			5,500.00				
0220.3130.02	Cotisation aux associations	11,530.90		11,377.00		9,527.35	
	Assoc. communes suisses	1.00 600.0000	600.00				
	Assoc. des communes fribourgeoises selon infor ACF 2024	1.00 10000.0000	10,000.00				
	Ascobroye Fr. 0.30/habitant	3103.00 0.3000	930.90				
0220.3130.03	Frais de ports	20,000.00		15,000.00		19,320.79	
	Selon les années précédentes		20,000.00				
0220.3130.04	Archives communales	500.00		500.00		372.00	
	Reliure des PV : 2 classeurs x 250	2.00 250.0000	500.00				
0220.3130.05	Prestation de services de tiers - DIGI-FR - SITEL	3,103.00		2,932.00		4,423.35	
	DIGI-FR : 3103 hab. x Fr. 1.00 = Fr. 3'103.--	3103.00 1.0000	3,103.00				
0220.3132.00	Prestations et honoraires spécialistes et de tiers	2,000.00		2,000.00		-2,030.50	
	Finances		2,000.00				
0220.3133.00	Charges pour l'informatique	2,500.00		4,100.00			
	Swissworktime		2,500.00				
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses	30,000.00		30,000.00		29,493.95	
	Assurances mobilier et Rc pour toute l'activité communale		30,000.00				
0220.3137.00	Redevance Radio-TV et droits d'auteurs	850.00		300.00		852.05	
			850.00				
0220.3137.01	Impôt des véhicules	500.00		500.00		416.00	
			500.00				
0220.3151.00	Entretien de machines, véhicule et appar. divers	5,000.00				4,879.60	
			5,000.00				
0220.3158.00	Contrat de maintenance informatique et site internet	74,204.00		70,200.00		70,532.20	
	Contrat de support Urbanus	1.00 20000.0000	20,000.00				
	Heures support suppl.	1.00 10000.0000	10,000.00				
	Hébergement Data consulting et licences microsoft (14x)	1.00 17000.0000	17,000.00				
	Maintenance modules "my urbanus", cadastre, etc.	1.00 5,000.0000	5,000.00				
	Maintenance site internet	1.00 3,700.0000	3,700.00				

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget	2025	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0220.3162.00	Mensualités de leasing imprimantes / photocopieurs	6,000.00	6,000.00	6,000.00		4,621.60	
			6,000.00				
0220.3170.00	Frais de réceptions et délégations					882.80	
0220.3170.01	Frais de déplacement personnel administratif	200.00		200.00		61.00	
			200.00				
0220.3320.10	Amortissements planifiés, logiciels et licences Site internet communal : 20'000.00 x 25 %	5,000.00		5,000.00			
			5,000.00				
0220.4210.00	Emoluments administratifs Prestations encaissées pour des tâches administratives (décisions administratives, ordonnances pénales, etc.)		2,000.00		2,000.00		1,749.95
			2,000.00				
0220.4210.01	Emoluments administratifs permis de constr. et naturalisat.		30,000.00		30,000.00		21,714.40
			30,000.00				
0220.4250.00	Ventes Paroisse de Montagny-Tours A la suite d'un contrôle avec le SCC, les tarifs d'encaissements des impôts paroissiaux selon convention correspondent avec ceux pratiqués par l'Etat. Paroisse de Mannens-Grandsivaz A la suite d'un contrôle avec le SCC, les tarifs d'encaissements des impôts paroissiaux selon convention correspondent avec ceux pratiqués par l'Etat. AVS		11,500.00		11,500.00		12,124.90
		1.00 7,000.0000	7,000.00				
		1.00 2,500.0000	2,500.00				
		1.00 2,000.0000	2,000.00				
0220.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances						871.65
029	Immeubles administratifs	13,646.00	22,300.00	5,577.50	22,300.00	11,000.95	22,167.00
0290	Immeubles administratifs	13,646.00	22,300.00	5,577.50	22,300.00	11,000.95	22,167.00
0290.3010.00	Salaire du concierge	8,166.00		4,809.00		7,806.35	
			8,166.00				
0290.3010.01	Salaires personnel auxil. grands nettoyages					1,590.05	
0290.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	531.00		319.00		577.15	
			531.00				
0290.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	318.00		191.00		450.10	
			318.00				
0290.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	186.00		111.50		305.55	
			186.00				

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget	2025	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0290.3054.00	Cotisations patronales aux AF	200.00		120.00		215.75	
			200.00				
0290.3055.00	Cotisations patronales aux IJM	45.00		27.00		56.00	
			45.00				
0290.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils Kärcher	2,000.00					
			2,000.00				
0290.3144.00	Entretien des bâtiments Remarquage places de parc	2,200.00					
			2,200.00				
0290.4470.01	Location des terres communales		13,300.00		13,300.00		13,167.00
	Location des terres communales selon baux à ferme		13,270.00				
	Locations des forêts pour la gestion par le GFBV		30.00				
0290.4479.00	Loyer des antennes de téléphonie mobile Salt - Nouveau tarif		9,000.00		9,000.00		9,000.00
			9,000.00				

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget	2025	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	393,511.05	162,750.00	352,559.06	150,750.00	513,780.23	146,392.15
			230,761.05		201,809.06		367,388.08
11	Sécurité publique	5,000.00		5,000.00			
111	Police	5,000.00		5,000.00			
1110	Police communale	5,000.00		5,000.00			
1110.3090.00	Frais de formation	5,000.00		5,000.00			
	Frais de formation autorités et personnel pour la mise en oeuvre du règlement communal de police		5,000.00				
14	Questions juridiques	135,763.00	15,000.00	109,730.90	15,000.00	105,098.75	14,642.50
140	Questions juridiques	135,763.00	15,000.00	109,730.90	15,000.00	105,098.75	14,642.50
1400	Questions juridiques générales	135,763.00	15,000.00	109,730.90	15,000.00	105,098.75	14,642.50
1400.3000.00	Vacations commission de naturalisation	1,000.00		1,000.00		136.25	
			1,000.00				
1400.3010.00	Salaire personnel contrôle des habitants	112,154.00		89,583.00		87,737.10	
			112,154.00				
1400.3010.01	Traitement pers.auxiliaire, heures irrég., ancienneté					45.65	
1400.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	720.00		840.00			
			720.00				
1400.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	7,549.00		5,957.00		5,865.50	
			7,549.00				
1400.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	3,584.00		2,525.00		2,784.85	
			3,584.00				
1400.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2,257.00		2,076.90		1,753.90	
			2,257.00				
1400.3054.00	Cotisations patronales aux AF	2,824.00		2,239.00		2,194.25	
			2,824.00				
1400.3055.00	Cotisations patronales aux IJM	675.00		510.00		524.85	

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
			675.00				
1400.3090.00	Frais de formation du personnel					410.00	
1400.3130.00	Emoluments pour prestations - Cartes d'identité et divers	5,000.00		5,000.00		3,646.40	
			5,000.00				
1400.4210.00	Emoluments administratifs contrôle habitants		15,000.00		15,000.00		14,502.50
			15,000.00				
1400.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances						140.00
15	Service du feu	204,918.45	143,700.00	199,514.16	131,700.00	373,844.68	125,757.65
150	Service du feu	204,918.45	143,700.00	199,514.16	131,700.00	373,844.68	125,757.65
1500	Service du feu communal	15,200.00	143,700.00	15,150.00	131,700.00	217,513.28	125,757.65
1500.3000.00	Jetons Commiss. du Feu et des Construct.	1,000.00		1,000.00		787.50	
			1,000.00				
1500.3000.01	Jetons de présences Service du Feu	200.00		200.00		770.00	
			200.00				
1500.3120.00	Frais d'électricité	2,200.00		2,200.00			
			2,200.00				
1500.3120.01	Frais de chauffage	8,000.00		8,000.00			
			8,000.00				
1500.3130.01	Frais transmission télécommande incendie	600.00		600.00		661.70	
			600.00				
1500.3134.00	Primes d'assurances de choses Assurances du bâtiment du feu	700.00 1.00 700.0000	700.00	650.00		690.35	
1500.3144.00	Entretien des bâtiments	1,500.00		1,500.00		6,050.90	
			1,500.00				
1500.3181.00	Pertes sur créances effectives					1,952.05	
1500.3411.00	Pertes réalisées sur les immobilisations corporelles					206,178.63	
1500.3611.00	Part. frais lutte contre les hydrocarbures	1,000.00		1,000.00		422.15	
1500.4200.00	Taxes non-pompiers Selon chiffre 2024		83,000.00 83,000.00		71,000.00		79,271.75
		830.00 100.0000					

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2025 Produits	Budget Charges	2024 Produits	Comptes Charges	2023 Produits
1500.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances Remboursement des charges (électricité et chauffage) par l'ADIS pour la location de la caserne		10,200.00 <i>10,200.00</i>		10,200.00		1,252.00
1500.4470.00	Loyer Location au bataillon de la Broye		50,500.00 <i>50,500.00</i>		50,500.00		46,900.00
1500.4634.00	Subventions de l'ECAB						-1,666.10
1506	Service du feu, organisation régionale	189,718.45		184,364.16		156,331.40	
1506.3612.00	Frais d'interv. de l'Association intercommunale des pompiers					505.60	
1506.3612.01	Participation à l'Association intercommunale des pompiers Selon budget ADIS	189,718.45 <i>1.00</i>	<i>189,718.45</i>	184,364.16		155,825.80	
16	Défense	47,829.60	4,050.00	38,314.00	4,050.00	34,836.80	5,992.00
161	Défense militaire	800.00		800.00		600.00	
1610	Défense militaire	800.00		800.00		600.00	
1610.3000.00	Jetons de présences des membres des autorités	200.00	<i>200.00</i>	200.00			
1610.3612.00	Participation au stand intercommunal Particip. stand de tir de Léchelles selon convention	600.00	<i>600.00</i>	600.00		600.00	
162	Défense civile	47,029.60	4,050.00	37,514.00	4,050.00	34,236.80	5,992.00
1620	Défense civile	47,029.60	4,050.00	37,514.00	4,050.00	34,236.80	5,992.00
1620.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	50.00	<i>50.00</i>	50.00			
1620.3010.00	Salaires du personnel communal	11,040.00	<i>11,040.00</i>	4,500.00		4,037.50	
1620.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	63.00	<i>63.00</i>				
1620.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	714.00	<i>714.00</i>	299.00		245.75	

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2025 Produits	Budget Charges	2024 Produits	Comptes Charges	2023 Produits
1620.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	249.00	249.00	104.30		118.20	
1620.3054.00	Cotisations patronales aux caisses alloc. familiales AF	267.00	267.00	112.00		92.95	
1620.3055.00	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières	59.00	59.00	25.00		22.05	
1620.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	500.00	500.00	500.00		1,770.75	
1620.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	17,600.00		15,600.00		16,691.85	
	Protection civile communale	1.00 14500.0000	14,500.00				
	Electricité OPC	1.00 500.0000	500.00				
	Chauffage OPC	1.00 2,600.0000	2,600.00				
1620.3130.00	Téléphones	300.00	300.00	300.00		333.00	
1620.3130.01	Cotisations aux associations Cotisation à l'Union de la PC	50.00	50.00	50.00			
1620.3134.00	Primes d'assurances de choses	3,300.00	3,300.00	1,600.00		2,340.10	
1620.3144.00	Entretien et amén. abris publics Contrat maintenance de ventilation Divers	4,500.00	3,500.00 1,000.00	7,500.00		3,081.10	
1620.3151.00	Entretien des machines et appareils Divers	500.00	500.00	500.00		107.00	
1620.3631.00	Participation aux coûts de fonctionnement à PCi XXI Selon budget reçu du SSCM	7,837.60	7,837.60	6,373.70		5,396.55	
1620.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances						50.00
1620.4470.00	Loyer des abris de protection civile Estimation		1,500.00 1,500.00		1,500.00		3,392.00
1620.4630.00	Subvention de la Confédération		2,550.00 2,550.00		2,550.00		2,550.00

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2	FORMATION	4,178,935.21	214,952.40	3,978,797.14	229,227.40	3,906,043.35	255,390.10
			3,963,982.81		3,749,569.74		3,650,653.25
21	Scolarité obligatoire	3,535,045.96	214,952.40	3,385,887.41	229,227.40	3,362,521.50	255,390.10
211	Ecole primaire I (école infantine)	242,005.10		245,544.85		224,876.20	
2110	Ecole primaire I (école infantine)	242,005.10		245,544.85		224,876.20	
2110.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils Achat de 2 machines à coudre	2,700.00 2.00 1,350.0000	2,700.00	8,800.00			
2110.3611.00	Participation aux dépenses cantonales Charges liées selon Service des Ressources	239,305.10	239,305.10	236,744.85		224,876.20	
212	Ecole primaire II	1,211,828.65	14,537.25	1,157,638.85	16,377.25	1,068,629.55	29,267.30
2120	Ecole primaire II	1,211,828.65	14,537.25	1,157,638.85	16,377.25	1,068,629.55	29,267.30
2120.3000.00	Jetons de présence cycle scol. oblig. Surveillance régulière: 300mn hebdomadaires : 38 semaines => 300*38/60 = 190 h 190 h * 25CHF	8,110.00 190.00 25.0000	4,750.00	8,200.00		5,323.25	
	Augmentation par rapport au budget précédent est due à l'ouverture de 2 nouvelles classes sur Cousset. Il est nécessaire de compter sur deux enseignant(e)s au lieu d'un(e) en 2023-2024. Jetons de présences du Conseil Communal 2h/semaine -> 2*48*35 ->3640	96.00 35.0000	3,360.00				
2120.3000.01	Vacations Conseil des parents 8 membres 25 CHF à 8 séances de 2h = 8*8*2 * 25CHF = 128*25 1 membre 35 CHF à 8 séances de 2h = 16h x 35CHF	3,760.00 128.00 25.0000 16.00 35.0000	3,200.00 560.00	4,230.00		1,810.00	
2120.3010.00	Salaire du secrétariat des écoles	23,658.00	23,658.00	22,908.95		22,066.10	
2120.3010.01	Traitement pers.auxiliaire, heures irrég., ancienneté					4.15	
2120.3010.02	Trait. personnel acompagnnt transports scol. Accompagnant car postal 8 heures par semaine x 32 semaines d'école x 25.-/hre x 2 personnes	13,056.00	13,056.00				

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2025 Produits	Budget Charges	2024 Produits	Comptes Charges	2023 Produits
2120.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation			300.00			
2120.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	2,331.00	2,331.00	1,523.50		1,477.45	
2120.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	2,815.00	2,815.00	1,838.90		1,744.80	
2120.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	813.00	813.00	531.10		454.80	
2120.3054.00	Cotisations patronales caisses compensation AF	876.00	876.00	572.70		579.85	
2120.3055.00	Cotisations patronales aux assurances IJ maladie	199.00	199.00	130.00		131.90	
2120.3090.00	Frais de formation	5,150.00					
	Formation moniteurs JS pour camp de ski	1.00 5,150.0000	5,150.00				
2120.3100.00	Matériel de bureau, fournitures scolaires	2,000.00		500.00		2,297.05	
	achat matériel imprévu + maintenance petit appareillage électronique	1.00 2,000.0000	2,000.00				
2120.3101.00	Mobilier, matériel technique, machines	4,293.00		7,178.60		9,328.70	
	Sechoir à dessin	1.00 195.0000	195.00				
	Présentoir à livres (Gaille)	1.00 998.0000	998.00				
	Vestiaire en bois pour classe du sous-sol (réalisé parla voirie)	1.00 300.0000	300.00				
	Renouvellement poste de travail direction et secretariat : 2 PC et un écran (PC 690+installation 120) x 2 + 180 écran	1.00 1,800.0000	1,800.00				
	TSS: Table ronde et tabourets couleurs	1.00 300.0000	300.00				
	Achat de matériel de sport extérieur (EPS) pour les écoles de MLV et MG	1.00 700.0000	700.00				
2120.3101.01	Achat autres fournitures et marchandises	5,250.00		5,700.00		2,733.05	
	Renouvellement pharmacies (50 CHF / Site) + 1 site (Rougeterre)	5.00 50.0000	250.00				
	Achat de matériel pour vente en faveur des camps verts et de ski	1.00 5,000.0000	5,000.00				
2120.3101.03	Achat fournitures pour le camp vert					336.00	
2120.3102.00	Frais d'impression	2,500.00		2,500.00		1,070.00	
	Mémo d'information	1.00 1,500.0000	1,500.00				
	Carnet journalier	1.00 1,000.0000	1,000.00				
2120.3104.00	Matériel didactique	16,158.00		20,400.00		1,600.00	

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Matériel scolaires OCMS du canton	1.00	8,400.0000		8,400.00		
	Matériel pédagogique par cycle (200CHF par demi-cycle, matériel spécifique non trouvable à l'OCMS)	4.00	200.0000		800.00		
	Matériel pédagogique par classe 16 + 1 ACT	17.00	100.0000		1,700.00		
	2 Ipad pour 1H-2HE	2.00	400.0000		800.00		
	Tablettes Samsung Galaxy Tab A9+	4.00	217.0000		868.00		
	Enceintes portable JBL (1H, 2H)	2.00	120.0000		240.00		
	PC élèves + installation (renouvellement matériel obsolète)	5.00	670.0000		3,350.00		
2120.3104.01	Frais des Caisses de classes		2,550.00				2,400.00
	150 CHF / classe incl. ACT	17.00	150.0000		2,550.00		
2120.3130.01	Redevances gestion droits d'auteurs		700.00		700.00		752.60
					700.00		
2120.3130.04	Frais de ports		1,000.00		1,000.00		114.80
					1,000.00		
2120.3130.05	Prestations de tiers pour les écoles (piscines, etc)		3,000.00		3,000.00		1,300.00
	moniteur/trice piscine	1.00	1,500.0000		1,500.00		
	interprète pour familles allophones	1.00	1,500.0000		1,500.00		
2120.3151.00	Entretien de machines, appareils		14,550.00		14,500.00		18,165.55
	contrats ipad 32*25chf	32.00	25.0000		800.00		
	accordage piano	1.00	250.0000		250.00		
	Leasing photocopieuse	1.00	7,500.0000		7,500.00		
	Entretien machine à coudres	1.00	3,500.0000		3,500.00		
	Cartouches d'encre HP pour les imprimantes scolaires à jet d'encre				2,500.00		
2120.3151.01	Entretien matériel de sport extérieur (EPS)		200.00		200.00		
					200.00		
2120.3161.00	Frais de location salle multi-usage Léchelles		3,700.00				
	Frais de location pour gymnastique	1.00	3,700.0000		3,700.00		
2120.3170.00	Frais de représentation et de délégation		1,500.00		1,500.00		531.40
					1,500.00		
2120.3171.00	Achat fournitures camp de ski		22,829.00		12,000.00		14,670.45
	Transports - car Buchard	1.00	4,662.0000		4,662.00		

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Abonnements piste	97.00	111.0000		10,767.00		
	Nourriture (env. 100 pers x 50CHF)	100.00	50.0000		5,000.00		
	Souper remerciements	28.00	50.0000		1,400.00		
	Divers (pharmacie, animation soirées)	1.00	1,000.0000		1,000.00		
2120.3171.01	Achat fournitures camp vert 40 pers. à 200 CHF/	8,000.00		9,000.00		2,180.60	
		40.00	200.0000		8,000.00		
2120.3171.02	Frais de location camp de ski L'ocation camp de ski Chalet Montriond (42 CHF/pers) + taxe	18,000.00		29,000.00		14,119.80	
		1.00	18000.0000		18,000.00		
2120.3171.03	Frais de location camp vert	4,800.00		4,800.00		2,731.00	
		1.00	4,800.0000		4,800.00		
2120.3171.04	Indemnités course d'école course d'école : eleves n'ayant pas de camps.	6,600.00		5,490.00		5,400.00	
		30.00	220.0000		6,600.00		
	30 CHF / (élève 3H-8H + accompagnants) = 30 x (300 - 100 + 15) = 30* 220 (arrondi)						
2120.3171.05	Indemnités activités culturelles et sportives 290 élèves + 16 accompagnats = 306 x 10.-	3,060.00		2,750.00		2,800.00	
		306.00	10.0000		3,060.00		
2120.3171.06	Indemnités Activités de classe 30 CHF par élève x 300	9,000.00		7,830.00		8,160.00	
		300.00	30.0000		9,000.00		
2120.3300.60	Amortissements planifiés, biens meubles PA 14060.01 Matériel	12,266.90		12,266.90		8,917.80	
					12,266.90		
2120.3611.00	Participation aux dépenses cantonales Selon info du service des ressources de la DFAC	1,006,853.75		970,723.20		932,213.50	
					1,006,853.75		
2120.3611.01	Information sexuelle des écoles Education sexuelle 2H, 6H, 8H + soirée parents	2,250.00		4,115.00		3,214.95	
		1.00	2,250.0000		2,250.00		
2120.4260.00	Participation des parents aux camps, excursions, etc. 80 CHF par enfant partant (73)				5,840.00	7,680.00	15,257.00
		73.00	80.0000		5,840.00		
2120.4260.01	Participation JS et divers pour les camps d'école Subvention Pro Junior pour camp vert Subvention Pro Junior pour camp de ski Subvention Jeunesse et Sport pour camp de ski				5,400.00	5,400.00	6,988.35
					500.00		
					1,200.00		
					3,700.00		

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2120.4260.02	Remboursement de tiers et d'assurances						3,016.95
2120.4631.00	Subvention cantonale pour frais scolaires		2,600.00		2,600.00		4,005.00
	Remboursement par le canton des frais de photocopies : 260 enfants x Fr. 10.00	260.00	10.0000	2,600.00			
2120.4660.40	Amort. plan. subv. invest. communes et associations		697.25		697.25		
			697.25				
213	Ecole du cycle d'orientation	1,115,668.50		993,000.00		1,084,019.55	13,254.45
2130	Ecole du cycle d'orientation	1,115,668.50		993,000.00		1,084,019.55	13,254.45
2130.3320.90	Amortissements planifiés, autres immobilisations incorporell	118,042.50				151,055.95	
			118,042.50				
2130.3612.00	Participation au cycle d'orientation	997,626.00		993,000.00		932,963.60	
	Selon budget de l'école du cycle d'orientation - sous réserve approbation		997,626.00				
2130.4862.00	Revenus de transfert extraordinaires - collectivités publicu						13,254.45
217	Bâtiments scolaires	543,003.71	127,115.15	506,214.61	150,115.15	505,942.30	128,862.95
2170	Bâtiments scolaires	543,003.71	127,115.15	506,214.61	150,115.15	505,942.30	128,862.95
2170.3000.00	Jetons de présence et frais divers	1,500.00		1,500.00		175.00	
			1,500.00				
2170.3000.01	Jetons-frais étude projet global (sp+éc)	5,000.00		20,000.00		12,385.00	
	Commissions		5,000.00				
2170.3010.00	Salaires du personnel communal	117,459.00		93,124.50		97,898.05	
			117,459.00				
2170.3010.01	Traitement pers. auxiliaire, heures irrég., ancienneté					468.55	
2170.3010.03	Salair responsable maintenance informatique	500.00		500.00			
			500.00				
2170.3010.04	Salair du personnel auxiliaire	12,000.00		8,000.00		13,023.75	
	Pour les grands nettoyages d'été : 10 empl. x 18 CHF x 65		12,000.00				
2170.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	538.00		300.00		300.00	
			538.00				
2170.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	7,666.00		6,192.80		6,963.40	
			7,666.00				

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2170.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	5,483.00	5,483.00	3,834.00		4,980.95	
2170.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3,941.00	3,941.00	2,159.00		3,580.00	
2170.3054.00	Cotisations patronales aux AF	2,865.00	2,865.00	2,388.00		2,602.55	
2170.3055.00	Cotisations patronales aux IJM	728.00	728.00	530.00		661.85	
2170.3099.00	Frais de repas, réception, cadeau					770.00	
2170.3101.00	Achat matériel divers et de sport Divers	1,000.00	1,000.00	1,000.00		455.10	
2170.3110.00	Acquisitions de meubles et appareils de bureau Divers	500.00 1.00 500.0000	500.00	500.00			
2170.3120.00	Frais d'électricité Consommation selon moyenne des dernières années + augmentation du prix selon annonces et prévisions.	18,000.00	18,000.00	18,000.00		15,013.80	
2170.3120.01	Frais de chauffage Moyenne des dernières années + augmentation prix du mazout de chauffage	100,000.00	100,000.00	100,000.00		90,414.70	
2170.3130.00	Frais de téléphone Selon les comptes (augmentation due au retrait du canton pour les services aux lignes internet pour école et à l'installation de deux lignes pour Mannens poste et MIM, et)	2,400.00	2,400.00	1,500.00		1,480.95	
2170.3130.01	Frais de nettoyage et de conciergerie bâtiments scol. Habituel + produits désinfectants	15,000.00	15,000.00	15,000.00		16,020.25	
2170.3134.00	Primes d'assurances diverses, mobilier, ECAB	7,500.00	7,500.00	6,300.00		7,187.05	
2170.3144.00	Entretien et rénovation des bâtiments 4 serrures à changer à Montagny-les-Monts Changement des volets à l'école de Montagny-les-Monts Rafraîchissement des locaux de l'admin. communale route des buissons 41: sols (12900CHF) et peintures (5300 CHF)	50,600.00 4.00 1,000.0000 8.00 1,000.0000 1.00 18200.0000	4,000.00 8,000.00 18,200.00	35,700.00		26,338.35	

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Lampes extérieures centre sportif Cousset		3,000.00				
	Luminaire salle d'appui Mannens		4,700.00				
	Entretien courant		8,000.00				
	Mannens Led et lumières à changer (extérieur)		4,700.00				
2170.3150.00	Entretien appareils et mobilier	1,500.00		4,000.00		29,468.50	
	Contrat ventilation hälg	1.00 700.0000	700.00				
	Divers	1.00 800.0000	800.00				
2170.3151.00	Entretien engins et matériel de sport	500.00		500.00		109.70	
			500.00				
2170.3161.00	Location de matériel divers					100.00	
2170.3170.00	Frais de déplacements et autres frais	1,000.00		1,000.00		203.20	
			1,000.00				
2170.3300.40	Amortissement planifié des bâtiments scolaires	151,084.35		147,946.95		138,600.45	
	14040.00 Bâtiments		151,084.35				
2170.3300.60	Amort. planifiés meubles, machines et véhicules	704.10		704.10		704.10	
			704.10				
2170.3320.90	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	35,535.26		35,535.26		36,037.05	
	14290.02 Etudes bâtiments		35,535.26				
2170.4250.01	Vente électricité panneaux solaires sur/bâtiments communaux		8,000.00		8,000.00	6,318.00	
	Panneaux solaires sur la caserne des pompiers		8,000.00				
2170.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		7,800.00		7,800.00	10,385.80	
	Remboursement des charges des locataires des appartements		7,800.00				
2170.4470.00	Loyer des appartements		75,200.00		75,200.00	73,884.00	
	L'appartement du centre sportif est occupé par l'administration et l'école		75,200.00				
2170.4470.01	Loyer chauffage à distance à Cousset		21,000.00		21,000.00	21,000.00	
			21,000.00				
2170.4472.00	Location de salles		1,000.00		1,000.00	3,160.00	
	Location salle polyvalente Cousset		1,000.00				
2170.4660.10	Amortissement de la subvention cantonale		6,000.15		6,000.15	6,000.15	
			6,000.15				

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2170.4660.40	Amort. plan. subv. invest. des entreprises publiques		8,115.00 <i>8,115.00</i>		8,115.00		8,115.00
2170.4910.00	Prestations effect. p/les invest. communaux				23,000.00		
218	Accueil extra-scolaire (AES)	198,697.00	73,000.00	203,143.60	62,435.00	188,765.75	84,005.40
2180	Accueil extra-scolaire	198,697.00	73,000.00	203,143.60	62,435.00	188,765.75	84,005.40
2180.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions					35.00	
2180.3010.00	Salaires du personnel communal	135,340.00		140,317.00		118,045.50	
	Augmentation du temps de travail de Mme Bugnon à 60% Administration		<i>130,608.00</i> <i>4,732.00</i>				
2180.3010.01	Salaire du concierge Nettoyages ordinaires	6,603.00	<i>6,603.00</i>	5,600.00		7,414.80	
2180.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	720.00	<i>720.00</i>	660.00		950.00	
2180.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admini.	7,922.00	<i>7,922.00</i>	8,307.00		8,138.95	
2180.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension	4,844.00	<i>4,844.00</i>	5,079.65		4,938.60	
2180.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2,762.00	<i>2,762.00</i>	2,896.00		3,971.95	
2180.3054.00	Cotisations patronales aux AF	2,978.00	<i>2,978.00</i>	3,122.95		3,044.25	
2180.3055.00	Cotisations patronales aux IJM	678.00	<i>678.00</i>	711.00		750.45	
2180.3090.00	Frais de formation Formations pour tout le personnel selon accord avec resp.. AES	1,200.00	<i>1,200.00</i>	1,200.00		3,383.50	
2180.3100.00	Matériel de bureau	500.00	<i>500.00</i>	500.00			
2180.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures	700.00		700.00		1,417.75	
	Produits de nettoyage	<i>1.00</i>	<i>500.0000</i>	<i>500.00</i>			
	Produits divers	<i>1.00</i>	<i>200.0000</i>	<i>200.00</i>			

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2180.3102.00	Frais de publications et d'annonces					196.55	
2180.3110.00	Acquisition meubles et appareils de bureau	1,400.00		1,400.00		834.15	
	Matériel pédagogique/bricolage	1.00 1,200.0000	1,200.00				
	Vaisselle diverse	1.00 200.0000	200.00				
2180.3130.00	Fourniture de nourriture	25,700.00		20,700.00		26,418.70	
	Repas de midi	2500.00 10.0000	25,000.00				
	Goûter	160.00 2.8000	448.00				
	+52CHF arrondi	1.00 52.0000	52.00				
	Extras	1.00 200.0000	200.00				
2180.3130.01	Frais de télécommunication	900.00		900.00		828.60	
	Swisscom	12.00 70.0000	840.00				
	+ Fr. 60.00 pour total arrondi à Fr. 900.00	1.00 60.0000	60.00				
2180.3130.02	Prestations de tiers (autorisations, etc)	200.00		200.00			
	Divers à payer (contrôle d'hygiène, contrôle SEJ, etc.)		200.00				
2180.3144.00	Entretien et rénovation du bâtiment	2,000.00		6,800.00		6,116.35	
	Forfait pour l'année	1.00 2,000.0000	2,000.00				
2180.3150.00	Entretien de meubles et appareils de bureau divers (réparations petit matériel)	1,500.00		1,500.00		741.40	
			1,500.00				
2180.3151.00	Entretien de mobilier, machines, appareils	1,000.00		1,000.00			
	Entretien, dépannage appareils cuisine	1.00 1,000.0000	1,000.00				
2180.3170.00	Frais de réception	600.00		1,400.00		61.90	
	Pâques, Noël, Carnaval, frais de pique-nique dans le jardin, portes ouvertes	1.00 200.0000	200.00				
	Fête annuelle à cabane Berley	1.00 400.0000	400.00				
2180.3171.00	Frais de sortie et d'excursion AES	1,000.00					
	excursion pendant vacances scolaires	1.00 1,000.0000	1,000.00				
2180.3181.00	Pertes sur créances effectives					1,377.35	
2180.3636.00	Cotisation aux associations	150.00		150.00		100.00	
	FFAES	1.00 100.0000	100.00				
	Divers	1.00 50.0000	50.00				
2180.4260.00	Participation des parents aux unités AES		45,000.00		40,435.00		54,769.90

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Selon années précédentes et évolution des inscriptions	1.00	45000.0000		45,000.00		
2180.4260.01	Participation des parents aux repas				25,000.00		25,900.00
	Selon règlement (tarif) et années précédentes (nombre repas) et évolution du nombre des inscriptions	2500.00	10.0000		25,000.00		
2180.4260.02	Remboursement de tiers et d'assurances						3,448.70
2180.4631.00	Subventions cantonales				3,000.00		-113.20
	Env. 300 par mois x 10 mois	10.00	300.0000		3,000.00		
219	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs			223,843.00	300.00	280,345.50	300.00
2190	Scolarité obligatoire non mentionné ailleurs					1,950.00	
2190.3144.00	Entretien et rénovation des bâtiments				1,950.00		
2192	Bibliothèque scolaire			9,653.00	9,175.50	9,016.50	
2192.3130.00	Frais de bibliothèque			9,653.00	9,175.50	9,016.50	
	Mandat scolaire, selon budget	1.00	9,653.0000		9,653.00		
2195	Transports scolaires			214,190.00	300.00	269,220.00	300.00
2195.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions						157.50
2195.3130.00	Transports scolaires			202,400.00		258,000.00	271,742.80
	Contrat TPF, indexation + enchérissement + 5%				153,476.00		
	Avenant pour le changement d'un minibus en midibus	1.00	13850.7000		13,850.70		
	72 Abo Carpostal x 486	72.00	486.0000		34,992.00		
	+ Fr. 81.30 pour total arrondi	1.00	81.3000		81.30		
2195.3130.01	Frais de transport suppl. des élèves (activités)			11,790.00		11,220.00	9,371.35
	20 CHF / élèves x 293 pour sorties école à l'extérieur	293.00	20.0000		5,860.00		
	10 CHF / eleve x 293 pour les transports internes	293.00	10.0000		2,930.00		
	Transports cabane de Berley	1.00	3,000.0000		3,000.00		
2195.4631.00	Subvention cantonale				300.00		300.00
					300.00		
22	Ecoles spécialisées			618,394.85		572,909.73	523,309.30
220	Ecoles spécialisées			618,394.85		572,909.73	523,309.30
2200	Ecoles spécialisées			618,394.85		572,909.73	523,309.30

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget	2025	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2200.3611.00	Part aux mesures pédago-thérapeutiques Selon budget 2024 reçu du SESAM	22,613.75	22,613.75	21,708.08		23,155.25	
2200.3612.00	Part à autre commune pour les frais des classes spécialisées Selon budget SLPP	147,147.80	147,147.80	142,019.00		116,924.25	
2200.3631.00	Part des communes aux institu.spécialisées, handicapés Selon budget reçu du SESAM	448,633.30	448,633.30	409,182.65		383,229.80	
23	Formation professionnelle initiale	25,494.40		20,000.00		20,212.55	
230	Formation professionnelle initiale	25,494.40		20,000.00		20,212.55	
2300	Formation professionnelle initiale	25,494.40		20,000.00		20,212.55	
2300.3611.00	Part au Service de la formation professionnelle cantonale Selon téléphone avec M. Pürro du service de la formation professionnelle inscrire 20% de plus qu'en 2024 (augmentation des cotisations)	25,494.40	25,494.40	20,000.00		20,212.55	

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	215,206.75		218,933.00		183,055.10	3,957.40
			215,206.75		218,933.00		179,097.70
3120.3636.00	Indemnité à l'ass. des Amis de la Tour de Montagny Selon convention	400.00		400.00		400.00	
			400.00				
32	Culture, autres	164,981.75		155,358.00		126,816.40	1,457.40
329	Culture, non mentionné ailleurs	164,981.75		155,358.00		126,816.40	1,457.40
3290	Culture, non mentionné ailleurs	164,981.75		155,358.00		126,816.40	1,457.40
3290.3000.00	Vacations du Conseil communal culture et loisirs	2,200.00		2,200.00		2,660.00	
			2,200.00				
3290.3000.01	Vacations de la Commission culturelle	1,500.00		1,500.00		5,143.75	
			1,500.00				
3290.3102.00	Frais d'imprimés, de publication et d'annonces 300 CHF VistaPrime + 900 CHF Flyers (poste)	1,200.00		2,400.00		669.40	
		1.00	1,200.00				
3290.3130.00	Frais de ports	800.00				458.20	
			800.00				
3290.3170.00	Réception organisée par la commune (Nvx citoyens,stés,div.) Repas nouveaux citoyens: 24 jeunes + 10 accompagnants x 40.- Nouveaux habitants 50 participants sur x 18.00 = 800.00 Divers	2,560.00		6,600.00		1,826.90	
		34.00 40.0000	1,360.00				
		50.00 18.0000	900.00				
		1.00 300.0000	300.00				
3290.3170.01	Fête nationale - Subventions et frais Subvention pour l'organisation et le feu d'artifice Préparation du feu	3,500.00		3,500.00		2,156.20	
		1.00 3,000.0000	3,000.00				
		1.00 500.0000	500.00				
3290.3170.02	Organisation "Arbre de mes 7 ans" 30 enfants x 7.00	210.00		210.00		270.40	
		30.00 7.0000	210.00				
3290.3631.00	Part. dép. du Conservatoire Selon communiqué budget Service de la Culture	78,475.75		66,164.00		51,161.30	
			78,475.75				
3290.3636.00	Subside à la bibliothèque BIREMONT subvention communale 12 CHF/habitant	61,236.00		59,184.00		45,005.10	
		3103.00 12.0000	37,236.00				

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Augmentation de la subvention communale pour prise en charge du loyer des nouveaux locaux selon la convention	12.00	2,000.0000	24,000.00			
3290.3636.01	Subventions aux sociétés à but culturel	2,600.00		2,900.00		2,920.00	
	La Concorde		800.00				
	Choeur-Mixte Montagny-Cousset		300.00				
	Choeur Mixte la Lyre Mannens		300.00				
	Groupement des Dames Mannens-Grandsivaz		300.00				
	Société de jeunesse de Mannens-Grandsivaz		300.00				
	Société de jeunesse Les Arbognes		300.00				
	La Villanelle		300.00				
3290.3636.02	Part. à des manifestations culturelles	4,950.00		4,950.00		4,245.15	
			2,000.00				
	Comptoir	1.00	1,450.0000	1,450.00			
	Rallye	1.00	500.0000	500.00			
	Escape Game	1.00	1,000.0000	1,000.00			
3290.3636.03	Subside à l'école de musique de Montagny	5,000.00		5,000.00		10,000.00	
	Subside 2024		5,000.00				
3290.3636.04	Dons aux sociétés culturelles	750.00		750.00		300.00	
			750.00				
3290.4250.00	Vente lors de manifestations culturelles et de loisirs						1,457.40
34	SPORT ET LOISIRS	49,825.00		63,175.00		55,838.70	2,500.00
341	Sport	21,800.00		25,500.00		24,905.40	
3410	Sport	21,800.00		25,500.00		24,905.40	
3410.3130.00	Presta. de service - Frais élimination gazon terrain de foot	800.00		500.00		700.00	
	16 remorques x 50.00	16.00	50.0000	800.00			
	Début et fin de saison						
3410.3134.00	Primes d'assurances - Robots de tonte			1,000.00		984.50	
	Plus de robot						
3410.3144.00	Entretien des installations sportives	12,000.00		13,500.00		14,306.70	
	Engrais et produits phytosanitaires	1.00	2,500.0000	2,500.00			
	Entretien des terrains selon offre			8,500.00			

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2025 Produits	Budget Charges	2024 Produits	Comptes Charges	2023 Produits
	Divers		1,000.00				
3410.3151.00	Entretien de machines - Tondeuse à gazon, divers Entretien tondeuse Husqvarna	1,500.00		3,000.00		2,414.20	
			1,500.00				
3410.3636.00	Subventions aux sociétés sportives FSG Montagny F.C. Montagny Foot-Tennis SHC Hurricanes Société de tir au pistolet Montagny Mini-voitures télécommandées	6,500.00		6,500.00		6,500.00	
		1.00	1,600.0000	1,600.00			
		1.00	2,000.0000	2,000.00			
		1.00	500.0000	500.00			
		1.00	1,500.0000	1,500.00			
		1.00	500.0000	500.00			
		1.00	400.0000	400.00			
3410.3636.01	Dons aux sociétés sportives Divers, imprévus et anniversaires	1,000.00		1,000.00			
			1,000.00				
342	Loisirs	28,025.00		37,675.00		30,933.30	2,500.00
3420	Loisirs	28,025.00		37,675.00		30,933.30	2,500.00
3420.3000.00	Commission communale Senior+ 8 personnes (dont la présidence) / 20 séances plénières / 1h par séances x 25.00	4,000.00		3,000.00		2,687.50	
		160.00	25.0000	4,000.00			
3420.3101.00	Achat mat. divers, poubelles/sachets chiens Achat de poubelles Achat des sachets nécessaires pour l'année	2,000.00		2,000.00		1,921.70	
		1.00	1,000.0000	1,000.00			
		1.00	1,000.0000	1,000.00			
3420.3102.00	Frais panneaux manifestations, publication et annonces Divers annonces et publications	500.00		2,400.00		129.10	
			500.00				
3420.3144.00	Entretien bancs publics, parcs, fontaines, chem. péd. Fleurs/bacs écoles Chemins pédestres UFT Courant (fleurs, taille platane, etc.) Prestation de fléchage pédestre	5,700.00		11,700.00		13,336.00	
		1.00	2,000.0000	2,000.00			
		1.00	500.0000	500.00			
		1.00	2,500.0000	2,500.00			
			700.00				
3420.3170.00	Animations et manifestations des Seniors Repas aînés: 120 sur 250 personnes x 40.- 90ème anniversaire: 8 personnes x 200.- Divers	10,750.00		11,300.00		8,010.10	
		120.00	40.0000	4,800.00			
		8.00	200.0000	1,600.00			
		1.00	450.0000	450.00			

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Bons cadeau aînés absents au repas : 130 personnes x 30.--	130.00	30.0000	3,900.00			
3420.3612.00	Particip. exploitation piscine commune de Payerne	3,000.00		3,000.00		3,000.00	
	Participation communale pour l'exploitation de la piscine de Payerne		3,000.00				
3420.3636.00	Participation Passeport-vacances	2,000.00		2,200.00		1,000.00	
			2,000.00				
3420.3636.01	Subvention communale aux organisations sans but lucratif	75.00		75.00		75.00	
			75.00				
3420.3636.02	Frais de manifestations FRITIME			2,000.00		773.90	
3420.4260.00	Remboursements et participations de tiers						2,500.00

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget	2025	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4	SANTÉ	1,427,181.75	7,200.00	1,292,950.55	6,000.00	1,430,270.30	8,117.15
			1,419,981.75		1,286,950.55		1,422,153.15
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	876,452.15		771,156.95		809,864.95	
411	Hôpitaux	54,028.95		53,313.10		53,168.15	
4110	Hôpitaux	54,028.95		53,313.10		53,168.15	
4110.3000.00	Jetons et frais de commission	500.00		500.00		140.00	
4110.3320.90	Amortissements planifiés, autres immobilisations incorporell					3,692.40	
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins Budget du SSP	12,379.95	12,379.95	12,141.10		11,324.65	
4110.3612.00	Participation aux frais d'exploitation du SMUR Selon budget RSSBF	41,149.00	41,149.00	40,672.00		38,011.10	
412	Etablissements médico-sociaux et foyers pour personnes âgées	822,423.20		717,843.85		756,696.80	
4120	Établissement médico-social	822,423.20		717,843.85		756,696.80	
4120.3320.90	Amortissements planifiés, autres immobilisations incorporell Amortissement home (cpte bilan 14620.02 x 3%) Amortissement construction hopital (compte bilan 14620.03 x 3%)	57,859.20	56,013.00 1,846.20			112,027.80	
4120.3612.00	Participation RSSBF homes médicalisés régionaux Selon budget RSSBF	176,419.00	176,419.00	148,275.00		148,221.85	
4120.3631.00	Particip. cant. SPS accompagn. homes médicalisés régionaux Budget du SPS	588,145.00	588,145.00	569,568.85		496,447.15	
42	Soins ambulatoires	529,409.60		503,473.60		601,049.95	
421	Soins ambulatoires	529,409.60		503,473.60		601,049.95	
4210	Soins ambulatoires	529,409.60		503,473.60		601,049.95	
4210.3000.00	Jetons et frais de commission	1,000.00	1,000.00	1,000.00		1,820.00	
4210.3090.00	Frais de formation			1,100.00			
4210.3101.00	Matériel d'exploitation, mobilier et machines					5,222.10	

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4210.3102.00	Frais de publications et d'annonces					2,069.80	
4210.3612.00	Soins à domicile et aide familiale régionaux Selon budget RSSBF	377,079.00	377,079.00	379,223.00		389,060.75	
4210.3612.01	Participation aux indemnités forfaitaires régionales Selon budget RSSBF	139,866.00	139,866.00	111,009.00		114,990.30	
4210.3612.02	Participation puériculture Selon budget 2023 reçu de la Croix-Rouge = 3011 hab. x 3.8	11,464.60 3017.00 3.8000	11,464.60	11,141.60		10,887.00	
4210.3640.00	Réévaluation des prêts du patrimoine administratif B) Rétrocession fiscale conv. à la paroisse de Mannens-Grandsivaz					77,000.00	
43	Prévention	21,320.00	7,200.00	18,320.00	6,000.00	19,355.40	8,117.15
433	Service médical des écoles	21,320.00	7,200.00	18,320.00	6,000.00	19,355.40	8,117.15
4330	Service médical des écoles	21,320.00	7,200.00	18,320.00	6,000.00	19,355.40	8,117.15
4330.3136.00	Visites médicales	2,000.00	2,000.00	2,000.00			
4330.3611.00	Service dentaire cantonal	18,000.00	18,000.00	15,000.00		18,035.40	
4330.3611.01	Clinique dentaire mobile	1,320.00	1,320.00	1,320.00		1,320.00	
4330.4260.00	Participation des parents Soins dentaires scolaires		7,200.00 7,200.00		6,000.00		8,117.15

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget	2025	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	1,831,665.65		1,710,871.95		1,761,483.25	
			1,831,665.65		1,710,871.95		1,761,483.25
52	Invalidité	884,978.40		837,680.20		799,973.25	
523	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	884,978.40		837,680.20		799,973.25	
5230	Institutions pour personnes handicapées et inadaptées	884,978.40		837,680.20		799,973.25	
5230.3631.00	Part. cantonale aux institu. spécialisée et aux handicapés Selon budget 2025 reçu du SPS	884,978.40	884,978.40	837,680.20		799,973.25	
54	Famille et jeunesse	380,800.15		333,162.25		448,762.50	
541	Allocations familiales (AF)	17,905.35		18,112.00		14,892.10	
5410	Allocations familiales (AF)	17,905.35		18,112.00		14,892.10	
5410.3631.00	Financement des AF pour personnes sans activité lucrative Selon budget reçu de l'ECAS	17,905.35	17,905.35	18,112.00		14,892.10	
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	19,894.80		21,050.25		19,514.45	
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	19,894.80		21,050.25		19,514.45	
5430.3631.00	Part. avances sur contributions d'entretien non récupérées Selon budget reçu du SASOC	19,894.80	19,894.80	21,050.25		19,514.45	
545	Prestations aux familles	343,000.00		294,000.00		414,355.95	
5451	Structures d'accueil extrafamilial de jour	343,000.00		294,000.00		414,355.95	
5451.3000.00	Jetons et frais de commission	500.00	500.00	500.00		437.50	
5451.3636.00	Subventions aux crèches Budget révisé selon estimation des coûts après approbation du règlement sur le subventionnement.	250,000.00	250,000.00	200,000.00		325,727.80	
5451.3636.01	Subventions pour l'Accueil familial de jour Selon comptes années précédentes	90,000.00	90,000.00	90,000.00		85,690.65	
5451.3636.02	Subventions pour l'école maternelle	2,500.00		3,500.00		2,500.00	

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Les Lutins : Forfait annuel de 2500.00 minimum jusqu'à 50 enfants. Dès le 51ème enfant, Fr. 50.00 en plus par enfant	1.00	2,500.0000		2,500.00		
55	Chômage		57,405.50		54,242.00		54,242.00
559	Chômage non mentionné ailleurs		57,405.50		54,242.00		54,242.00
5590	Chômage non mentionné ailleurs		57,405.50		54,242.00		54,242.00
5590.3631.00	Contrib. des communes Fonds cant. de l'emploi Selon avis du Service public de l'emploi		57,405.50		54,242.00		54,242.00
		3103.00	18.5000		57,405.50		
56	Logements sociaux						5,609.50
560	Logements sociaux						5,609.50
5600	Logements sociaux						5,609.50
5600.3611.00	Subsides pour immeubles (HLM) Plus de subvention - Fin de la convention en 2023						5,609.50
57	Aide sociale et domaine de l'asile		508,481.60		485,787.50		452,896.00
572	Aide matérielle		4,879.00		5,670.35		5,155.20
5720	Aide matérielle		4,879.00		5,670.35		5,155.20
5720.3611.00	Part LASoc, aide matérielle, mesures d'insertion sociale MIS		4,879.00		5,670.35		5,155.20
					4,879.00		
579	Assistance, non mentionnée ailleurs		503,602.60		480,117.15		447,740.80
5790	Assistance, non mentionnée ailleurs		503,602.60		480,117.15		447,740.80
5790.3000.00	Jetons et frais de commission		500.00		500.00		735.00
					500.00		
5790.3611.00	Aide aux victimes d'infraction Budget reçu du SASOC		7,051.60		6,657.15		6,201.75
					7,051.60		
5790.3612.00	Frais de fonctionnement du Service social régional Selon budget RSSBF		350,051.00		342,232.00		298,437.85
					350,051.00		
5790.3612.01	Part. service régional de protect. de l'adulte Selon budget RSSBF		140,000.00		124,728.00		119,440.30
					140,000.00		

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
5790.3636.00	Fonds d'aide socio-éducatif Cherpillod Fin de la convention avec la fondation au 31.12.2023.					14,325.00	
5790.3637.00	Part. aux cotisations individ. AVS	6,000.00	6,000.00	6,000.00		8,600.90	

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	931,021.76	47,695.40	925,907.21	47,695.40	886,867.20	63,113.57
			883,326.36		878,211.81		823,753.63
61	Circulation routière	751,395.76	42,195.40	763,207.21	42,195.40	713,971.20	37,869.00
615	Routes communales	751,395.76	42,195.40	763,207.21	42,195.40	713,971.20	37,869.00
6150	Routes communales	751,395.76	42,195.40	763,207.21	42,195.40	713,971.20	37,869.00
6150.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	4,000.00		4,000.00		1,977.50	
			4,000.00				
6150.3010.00	Salaires du personnel communal	210,240.00		222,244.10		214,109.35	
			210,240.00				
6150.3010.01	Salaires - heures irrégulières, ancienneté de service etc. Heures de nuits et de dimanche Service de piquet	1,000.00 1.00 500.0000 1.00 500.0000	500.00 500.00	1,000.00		203.95	
6150.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	780.00		1,752.00		1,752.00	
			780.00				
6150.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	13,766.00		14,779.25		13,296.50	
			13,766.00				
6150.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	15,277.00		16,402.00		15,598.20	
			15,277.00				
6150.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4,799.00		5,152.00		6,886.90	
			4,799.00				
6150.3054.00	Cotisations patronales aux AF	5,175.00		5,556.00		4,972.70	
			5,175.00				
6150.3055.00	Cotisations patronales aux IJM	1,178.00		1,265.00		1,284.05	
			1,178.00				
6150.3090.00	Frais de formation Apprentis Employés	4,600.00 1.00 4,000.0000	4,000.00 600.00	4,600.00		6,305.40	
6150.3101.00	Achat de carburant	16,000.00		16,000.00		14,454.50	

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Budget Charges	2025 Produits	Budget Charges	2024 Produits	Comptes Charges	2023 Produits
	Diesel	1.00	13000.0000		13,000.00		
	Sans plomb	1.00	1,000.0000		1,000.00		
	Fûts d'Aspen pour débroussailleuses	2.00	1,000.0000		2,000.00		
6150.3101.01	Achat de marchandises		7,000.00		7,000.00		7,619.60
	Petit matériel vis mèches peinture	1.00	2,400.0000		2,400.00		
	Forfait habillement (veste, pantalon yc de sécurité, souliers)	7.00	600.0000		4,200.00		
	Divers	1.00	400.0000		400.00		
6150.3102.00	Frais de publications et annonces		800.00		300.00		872.35
					800.00		
6150.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils		8,100.00		6,200.00		3,217.80
	Lame à neige pour trottoir (John Deer) 6'000 + multi-coupleur hydraulique 2'100.-				8,100.00		
6150.3120.00	Frais d'éclairage public		9,000.00		8,000.00		8,992.30
	9000				9,000.00		
6150.3120.01	Frais d'électricité, chauffage, eau		1,100.00		1,100.00		949.20
					1,100.00		
6150.3130.00	Frais de ports et de téléphone		2,700.00		2,600.00		2,697.90
	Abos Internet et téléphone	12.00	75.0000		900.00		
	Indemnités natel mensuelles au personnel 12 x 6 pers. x 25.-	72.00	25.0000		1,800.00		
		1.00					
6150.3130.01	Frais évacuation résidus ballayage des routes		10,000.00		10,000.00		7,394.70
					10,000.00		
6150.3132.00	Frais d'honoraires externes pour projets routiers						2,520.00
6150.3134.00	Assurance véhicules		13,000.00		12,500.00		11,402.25
					13,000.00		
6150.3134.01	Assurances diverses		240.00		240.00		267.55
					240.00		
6150.3137.00	Impôt sur les véhicules		3,500.00		4,500.00		3,470.00
					3,500.00		
6150.3137.01	Taxe poids-lourds		1,900.00		1,900.00		1,870.00
					1,900.00		

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6150.3141.00	Entretien des routes et des trottoirs Diverses interventions ordinaires sur l'ensemble du réseau routier	15,000.00		15,000.00		9,928.60	
			15,000.00				
6150.3141.01	Service hivernal, déblaiement, salage Sel du silo Chlore	11,500.00		13,500.00		5,077.70	
		70.00	150,000.00		10,500.00		
		1.00	1,000,000.00		1,000.00		
6150.3141.02	Entretien de l'éclairage public	7,700.00		7,400.00		7,579.95	
			7,700.00				
6150.3141.03	Entretien signalisation et abornements Standard 5000 + 19000 Marquage routes	24,000.00		19,000.00		5,142.90	
			24,000.00				
6150.3144.00	Entretien et rénovation des bâtiments édilit. Diverses interventions	1,000.00		1,000.00			
		1.00	1,000,000.00		1,000.00		
6150.3151.00	Frais de véhicules et de machines John Deere : service + couteaux New Holland: Service 4500 Lame à neige + couteaux Dacia Doker: service + pneus 600 Jeep Mitsubishi : service + pneus 1000 Balayeuse : service 2000 + brosses 1800 Epareuse: couteaux épareuse 2 jeux Divers et imprévus Reform Multi: Service 3300 + distributeur grue 3700	25,400.00		32,300.00		58,430.20	
			2,500.00				
			4,500.00				
			1,000.00				
			1,600.00				
			2,000.00				
			3,800.00				
			2,000.00				
			1,000.00				
			7,000.00				
6150.3169.00	Location de véhicules pour entretien des routes Pelleteuse 1000 et élagage 2000	3,000.00		3,000.00		90.45	
			3,000.00				
6150.3170.00	Frais de déplacements et autres frais Cadeaux, frais de réception et consommation	300.00		300.00			
			300.00				
6150.3190.00	Indemn. et franchises pour dommages à tiers					560.05	
6150.3300.10	Amortissements planifiés, routes / voies de communication PA 14010.00 Routes	226,731.94		222,008.04		234,958.40	
			226,731.94				
6150.3300.60	Amortissements planifiés, biens meubles PA 14060.00 Véhicules	97,278.80		97,278.80		52,836.95	
			97,278.80				

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Budget Charges	2025 Produits	Budget Charges	2024 Produits	Comptes Charges	2023 Produits
6150.3320.90	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	3,530.02		3,530.02		5,644.65	
	14290.03 Etudes routes		3,530.02				
6150.3631.00	Participation entretien ouvrages cantonaux	1,500.00		1,500.00		1,306.65	
	En moyenne par année pour giratoire de Cousset		1,500.00				
6150.3636.00	Cotisation à des associations	300.00		300.00		300.00	
	Association des agents d'exploitation		300.00				
6150.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		12,500.00		12,500.00		25,117.20
	Grabou	1.00 2,000.0000	2,000.00				
	Chanéaz	1.00 3,000.0000	3,000.00				
	Chalet Delez	1.00 7,500.0000	7,500.00				
6150.4660.10	Amort. plan. subv. invest. fédérales/cantoniales		7,842.25		7,842.25		7,842.25
			7,842.25				
6150.4660.40	Amort. plan. subv. invest. des entreprises publiques		18,853.15		18,853.15		1,750.00
			18,853.15				
6150.4910.00	Imputation frais de transport interne voirie		3,000.00		3,000.00		3,159.55
	Frais véhicules pour transports déchetterie		3,000.00				
62	Transports publics	179,626.00	5,500.00	162,700.00	5,500.00	172,896.00	25,244.57
621	Infrastructures de transports publics	26,963.00		23,951.00		24,571.00	
6210	Infrastructures de transports publics	26,963.00		23,951.00		24,571.00	
6210.3611.00	Part. au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	26,963.00		23,951.00		24,571.00	
	Selon budget reçu du SMO		26,963.00				
622	Trafic régional et agglomération	147,663.00		133,749.00		120,325.00	
6220	Trafic régional et agglomération	147,663.00		133,749.00		120,325.00	
6220.3611.00	Part aux dépenses relatives au trafic régional	147,663.00		133,749.00		120,325.00	
	Budget du SMO		147,663.00				
629	Transports publics non mentionné ailleurs	5,000.00	5,500.00	5,000.00	5,500.00	28,000.00	25,244.57
6290	Transports publics non mentionné ailleurs	5,000.00	5,500.00	5,000.00	5,500.00	28,000.00	25,244.57
6290.3109.00	Achat cartes journalières CFF	5,000.00		5,000.00		28,000.00	

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Nouveau système de vente dès 2024. la commune n'a plus besoin d'acheter des cartes à l'avance, elle les achète au cas par cas et elle est les vend avec une commission de vente. Le montant est revu à la baisse, le nouveau service semblant être moins attractif financièrement pour les usagers des transports publics		5,000.00				
6290.4250.00	Vente cartes journalières CFF		5,500.00		5,500.00		25,244.57
	Ventes revues à la baisse, le nouveau système mis en place par les CFF semblant être moins attractifs. Le montant prévu au budget comprend la commission de vente en faveur de la commune, estimé à 10 % des achats au 6290.3109.00		5,500.00				

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget	2025	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU	1,735,924.70	1,634,627.75	1,702,621.30	1,561,618.55	1,694,334.79	1,555,489.05
			101,296.95		141,002.75		138,845.74
71	Approvisionnement en eau	441,738.65	441,738.65	433,258.65	433,258.65	437,283.60	437,283.60
710	Approvisionnement en eau	441,738.65	441,738.65	433,258.65	433,258.65	437,283.60	437,283.60
7101	Approvisionnement communal en eau	441,738.65	441,738.65	433,258.65	433,258.65	437,283.60	437,283.60
7101.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	800.00		800.00		770.00	
			800.00				
7101.3010.00	Salaires du personnel	37,855.00		37,391.00		36,778.15	
			37,855.00				
7101.3010.01	Traitement pers. auxiliaire, heures irrég., ancienneté					28.10	
7101.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	60.00		300.00		300.00	
			60.00				
7101.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	2,559.00		2,486.00		2,485.95	
			2,559.00				
7101.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	3,321.00		3,313.50		3,226.80	
			3,321.00				
7101.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1,226.00		866.00		1,191.65	
			1,226.00				
7101.3054.00	Cotisations patronales aux AF	957.00		934.00		929.85	
			957.00				
7101.3055.00	Cotisations patronales aux IJM	229.00		212.00		222.90	
			229.00				
7101.3105.00	Achats d'eau pour revente					3,567.35	
7101.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	3,000.00		3,000.00		470.95	
			3,000.00				
7101.3111.01	Achat de compteurs	45,000.00		45,000.00		35,949.45	
	Programme annuel de changement des compteurs d'eau sur toute la commune, par étape sur 15 ans		45,000.00				

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget	2025	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7101.3120.00	Eau, énergie, combustible, élimination déchets	2,000.00	2,000.00	500.00		2,084.00	
7101.3130.00	Frais d'analyse d'eau	2,500.00	2,500.00	1,600.00		2,338.50	
7101.3130.01	Frais de télécommunication et de ports	300.00	300.00	300.00		500.00	
7101.3130.02	Cotisation aux associations	1,200.00	1,200.00			1,182.35	
7101.3134.00	Assurance ECAB	630.00	630.00	630.00		504.20	
7101.3137.00	TVA au taux forfaitaire Selon comptes	600.00	600.00	600.00		406.50	
7101.3143.00	Entretien du réseau d'eau	20,000.00	20,000.00	40,000.00		46,109.50	
7101.3143.01	Recherches fuites d'eau sur réseau	2,000.00	2,000.00	2,000.00		3,612.50	
7101.3143.02	Entretien des bornes hydrantes	10,000.00	10,000.00	10,000.00		10,400.60	
7101.3143.03	Frais de raccordement nouvelles constructions	12,000.00	12,000.00	10,000.00		11,366.15	
7101.3160.00	Conventions avec les CFF	54.00	54.00	54.00		53.85	
7101.3192.00	Indemnisation de droits (passage, servitude, etc)					1,448.95	
7101.3300.31	Amort. planifiés, ouvrages génie civil PA entrepr. comm. FS 14031.00 Eau potable + Amortissements investissements terminés 2024 (7101.5031.01-7101.5031.03-7101.5031.04)	51,964.25	51,964.25	46,280.65		46,280.65	
7101.3300.60	Amort. planifiés, meubles, machines et véhicules	2,346.09	2,346.09	2,346.09		2,756.82	
7101.3320.91	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles	2,274.00		2,274.00		2,274.00	

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget	2025	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	14291.00 Etudes PIEP		2,274.00				
7101.3510.00	Attribution financement spécial maintien de la valeur (FSMV) Différence entre les amortissements planifiés et la taxe de base	47,564.05		47,564.05		46,165.43	
7101.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre compte (FSEC) Pour équilibre du compte 7101	38,785.76		38,785.76		10,622.25	
7101.3612.10	Convention pression incendie avec Torny Selon convention	10,000.00		10,000.00		10,000.00	
7101.3612.20	Participation versée à l'Entente Selon mail du 21.10.2024	118,723.00		118,723.00		153,256.20	
7101.3940.31	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers 14031.00 Eau potable	23,790.50		23,790.50			
7101.4240.01	Taxes de base		98,000.00		98,000.00		97,476.90
7101.4240.02	Taxes d'utilisation (vente d'eau)		245,000.00		245,000.00		245,886.05
7101.4240.03	Vente d'eau à la commune de Prez Moyenne des trois dernières années		4,500.00		12,000.00		497.20
7101.4240.04	Vente d'eau au Golf de Payerne Moyenne des trois dernières années		4,480.00		5,000.00		4,980.65
7101.4240.05	Vente d'eau au GAGN (Group. adduct. eau Glâne Nord) Selon année précédente		16,500.00				16,320.10
7101.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		500.00		500.00		164.05
7101.4660.40	Amorti. subv. d'invest.entrep.publ. portées au passif		6,596.70		6,596.70		6,596.70
7101.4660.70	Amorti. Planifié, subv. d'invest. ménages portées au passif		66,161.95		66,161.95		65,361.95
72	Traitement des eaux usées	880,815.80	880,815.80	828,285.60	828,286.60	841,093.55	841,093.55
720	Traitement des eaux usées	880,815.80	880,815.80	828,285.60	828,286.60	841,093.55	841,093.55

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget	2025	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7201	Traitement communal des eaux usées	880,815.80	880,815.80	828,285.60	828,286.60	841,093.55	841,093.55
7201.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	400.00		400.00		840.00	
			400.00				
7201.3010.00	Salaires du personnel communal	86,534.00		85,293.50		83,649.10	
			86,534.00				
7201.3010.01	Service piquet-heures supplémentaires	2,500.00		2,500.00		2,615.00	
			2,500.00				
7201.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	768.00		768.00		768.00	
			768.00				
7201.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	5,851.00		5,672.00		5,699.40	
			5,851.00				
7201.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	7,426.00		7,421.30		7,233.00	
			7,426.00				
7201.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2,808.00		1,977.00		2,735.55	
			2,808.00				
7201.3054.00	Cotisations patronales aux AF	2,189.00		2,132.35		2,132.35	
			2,189.00				
7201.3055.00	Cotisations patronales aux IJM	523.00		485.00		509.90	
			523.00				
7201.3090.00	Frais de formation du personnel de la STEP	200.00		200.00		25.00	
			200.00				
7201.3101.00	Matériel d'exploitation et fournitures	1,500.00		1,500.00		1,226.60	
	Entretien extérieur	1.00 300.0000	300.00				
	Voiture	1.00 1,200.0000	1,200.00				
7201.3101.01	Achat produits chimiques	12,000.00		10,000.00		11,173.00	
			12,000.00				
7201.3101.02	Achat produits d'entretien et de nettoyage	2,000.00		1,500.00		2,162.65	
			2,000.00				
7201.3101.03	Achat carburant véhicule	1,500.00		1,500.00		1,674.70	

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget	2025	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
			1,500.00				
7201.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils	1,500.00		1,000.00		3,142.40	
			1,500.00				
7201.3120.00	Eau, énergie, chauffage STEP	40,350.00		42,600.00		61,723.25	
	Consommation d'eau	1.00 800.0000	800.00				
	Consommation énergie électrique - contrat Groupe E marché libre		36,050.00				
	Consommation et entretien chauffage	1.00 3,500.0000	3,500.00				
7201.3120.01	Eau, énergie STAP	1,500.00		1,500.00		1,842.65	
			1,500.00				
7201.3130.00	Frais de télécommunication et de ports	2,200.00		1,800.00		2,230.90	
			2,200.00				
7201.3130.01	Eliminations matières retenues par les grilles	3,500.00		7,000.00		2,326.35	
		1.00 3,500.0000	3,500.00				
7201.3130.02	Transport et élimination des boues	40,000.00		40,000.00		39,697.35	
			40,000.00				
7201.3132.00	Frais d'analyses et d'expertises	6,000.00		5,000.00		6,292.10	
			6,000.00				
7201.3134.00	Primes d'assurances de choses et RC voiture STEP yc casco complète	1,400.00		1,400.00		1,289.65	
			1,400.00				
7201.3134.01	Primes d'assurance bâtiment ECAB	1,400.00		1,250.00		1,357.50	
			1,400.00				
7201.3137.00	TVA au taux forfaitaire	26,000.00		26,000.00		23,182.90	
			23,000.00				
7201.3137.01	Impôt des véhicules	650.00		650.00		679.00	
			650.00				
7201.3143.00	Entretien des infrastructures Selon programme d'entretien de la STEP	30,000.00		30,000.00		21,123.00	
			30,000.00				
7201.3144.00	Entretien et réparation des immeubles	500.00		500.00			
			500.00				

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Budget Charges	2025 Produits	Budget Charges	2024 Produits	Comptes Charges	2023 Produits
7201.3151.00	Entretien et réparation mob. et install. techn. Entretien courant	20,000.00	20,000.00	20,000.00		17,401.60	
7201.3160.00	Conventions avec les CFF	1,080.00	1,080.00	1,080.00		1,077.00	
7201.3300.32	Amort. planifiés, ouvrages génie civil PA d'entre. commu. FS 14032.00 Epuraton + Investissement terminé en 2024 (7201.5032.00)	56,211.40	56,211.40	35,383.55		35,383.55	
7201.3320.92	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles 14292.00 Etudes PGEE	9,502.40	9,502.40	9,502.40		9,502.40	
7201.3510.00	Attribution à la réserve "maintien des installations EU Différence entre les amortissements planifiés et la taxe de base	342,114.05	342,114.05	342,114.05		347,581.20	
7201.3510.01	Attribution au financement spécial équilibre compte (FSEC) Pour équilibre du compte 7201	91,456.45	91,456.45	91,456.45		116,143.75	
7201.3612.00	Participation à l'Eparse Estimation	25,365.85	25,365.85	3,000.00		3,452.75	
7201.3630.00	Taxe fédérale lutte contre les micropolluants Fr. 9.--/habitant raccordé	24,300.00 2700.00 9.0000	24,300.00	23,500.00		23,220.00	
7201.3940.32	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers 14032.00 Epuraton	29,586.65	29,586.65	22,200.00			
7201.4240.00	Taxe de base selon la surface (m2xindice)		204,000.00 204,000.00	204,000.00			198,991.85
7201.4240.01	Taxes de base par Unité Locative (UL) Selon comptes 2023		193,000.00 193,000.00	183,000.00			193,475.30
7201.4240.02	Taxes d'utilisation Selon comptes 2023		349,000.00 349,000.00	335,000.00			349,537.35
7201.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		500.00 500.00	500.00			
7201.4510.01	Prélèvement au financement spécial équilibre du compte FSEC Equilibre du compte déficit exploitation budget 2025 épuration		34,426.75 34,426.75	5,897.55			

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7201.4660.70	Amort. plan. subv. invest. des ménages privés		99,889.05 <i>99,889.05</i>		99,889.05		99,089.05
73	Gestion des déchets	319,029.80	286,000.00	342,490.10	274,000.00	328,090.89	275,437.75
730	Gestion des déchets	319,029.80	286,000.00	342,490.10	274,000.00	328,090.89	275,437.75
7301	Gestion communale des déchets	319,029.80	286,000.00	342,490.10	274,000.00	328,090.89	275,437.75
7301.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	750.00	<i>750.00</i>	750.00		157.50	
7301.3010.00	Salaires du personnel communal	64,515.00	<i>64,515.00</i>	64,229.80		63,681.15	
7301.3010.01	Traitement pers. auxiliaire, heures irrég., ancienneté					68.50	
7301.3040.00	Allocations pour enfants et allocations de formation	240.00	<i>240.00</i>	480.00		480.00	
7301.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC	4,207.00	<i>4,207.00</i>	4,271.30		4,261.80	
7301.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pension	5,671.00	<i>5,671.00</i>	5,758.45		5,606.40	
7301.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1,466.00	<i>1,466.00</i>	1,489.00		2,044.15	
7301.3054.00	Cotisations patronales aux AF	1,581.00	<i>1,581.00</i>	1,605.75		1,593.35	
7301.3055.00	Cotisations patronales aux IJM	359.00	<i>359.00</i>	365.00		380.70	
7301.3101.00	Achat de matériel d'exploitation et fournitures	10,000.00	<i>10,000.00</i>	23,300.00		28,239.30	
7301.3111.00	Achat de machines, appareils, véhicules, outils Divers	500.00	<i>500.00</i>	500.00		4,099.60	
7301.3130.00	Frais de ramassage des ordures ménagères	105,000.00	<i>105,000.00</i>	100,000.00		100,682.40	
7301.3130.01	Frais d'élimination des déchets déchetterie	90,000.00		105,000.00		79,477.70	

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2025 Produits	Budget Charges	2024 Produits	Comptes Charges	2023 Produits
	Selon les comptes		90,000.00				
7301.3130.02	Commissions commerçants vente de sacs/vignettes	5,500.00	5,500.00	5,500.00		5,220.05	
7301.3134.00	Assurances	20.00	20.00	20.00		20.20	
7301.3137.00	TVA Selon les comptes	8,000.00	8,000.00	8,000.00		7,712.20	
7301.3137.01	Impôt des véhicules Remorque Bugnot	60.00	60.00	60.00		74.00	
7301.3140.00	Frais d'entretien de la déchetterie					165.55	
7301.3144.00	Entretien des installations (déchet.places, y.c.électr)	2,000.00	2,000.00	2,000.00		850.80	
7301.3151.00	Frais d'entretien des machines et véhicules	3,000.00	3,000.00	3,000.00		2,854.35	
7301.3170.00	Frais de réceptions, dédommagements Vin chaud de fin d'année	200.00	200.00	200.00		40.15	
7301.3181.00	Pertes sur créances effectives					3,026.85	
7301.3300.60	Amort. planifiés meubles, machines et véhicules	12,360.80	12,360.80	12,360.80		14,194.64	
7301.3910.00	Imputation frais transport interne voirie Frais de transport voirie pour l'évacuration des déchets déchetterie	3,000.00	3,000.00	3,000.00		3,159.55	
7301.3940.33	Imputations int. Intérêts passifs des engagements financiers 14033.00 Gestion des déchets	600.00	600.00	600.00			
7301.4240.00	Taxe de base		155,000.00		150,000.00		149,790.80
7301.4240.01	Taxe d'utilisation		115,000.00		110,000.00		112,129.60
7301.4250.00	Recyclage, ramassage verres, papier		16,000.00		14,000.00		13,371.10

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7301.4270.00	Amendes						146.25
74	Aménagements	19,042.45	20,573.30	31,042.45	20,573.30	25,762.40	574.15
741	Corrections de cours d'eau	19,042.45	20,573.30	31,042.45	20,573.30	25,762.40	574.15
7410	Corrections de cours d'eau	19,042.45	20,573.30	31,042.45	20,573.30	25,762.40	574.15
7410.3000.00	Jetons de présence et frais de commission	150.00		150.00		420.00	
			150.00				
7410.3132.00	Honoraires étude cours d'eau					9,693.00	
7410.3142.00	Entretien des ruisseaux par des tiers	3,000.00		15,000.00		2,294.00	
			3,000.00				
7410.3142.01	Entretien des rives de l'Arbogne	10,000.00		10,000.00		7,541.70	
			10,000.00				
7410.3300.20	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles 14020.00 Endiguement	922.45		922.45		922.45	
			922.45				
7410.3612.00	Participation entretien berges de la Broye	150.00		150.00		71.25	
			150.00				
7410.3612.01	Participation fonds de gestion de l'Arbogne Montant annuel à payer selon convention du 9.12.19	4,820.00		4,820.00		4,820.00	
			4,820.00				
7410.4630.00	Subventions fédérales						26,067.45
7410.4631.00	Subventions cantonales 80 % des travaux des comptes 7410.3142.00 et 7410.3142.01	25000.00	0.8000	20,000.00		20,000.00	-26,066.60
			20,000.00				
7410.4660.10	Amort. planifiés subv. invest. fédérales			573.30		573.30	573.30
			573.30				
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	1,500.00				1,055.45	
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement	1,500.00				1,055.45	
7690	Lutte contre la pollution de l'environnement	1,500.00				1,055.45	
7690.3132.00	Honoraires pour assainissement des sites contaminés					1,055.45	
7690.3300.00	Amortissements planifiés Investissement terminé en 2024 (7690.5290.00)	1,500.00					
			1,500.00				

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget	2025	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
77	Protection de l'environnement, autres	5,872.00	1,500.00	5,872.00	1,500.00	4,881.60	1,100.00
771	Cimetières, crématoires	5,872.00	1,500.00	5,872.00	1,500.00	4,881.60	1,100.00
7710	Cimetière communal	5,872.00	1,500.00	5,872.00	1,500.00	4,881.60	1,100.00
7710.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	300.00		300.00			
7710.3143.00	Entretien du cimetière	4,500.00		4,500.00		3,509.60	
	Entretien courant des cimetières	1.00 3,500.0000	3,500.00				
	Fleurs pour Jardin du Souvenir	1.00 1,000.0000	1,000.00				
7710.3161.00	Frais de location de machines p/inhumations	200.00		200.00			
	Loc. pelleteuse pour inhumation		200.00				
7710.3300.30	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	872.00		872.00		872.00	
	14030.00 Cimetière		872.00				
7710.3637.00	Particip. communales frais inhumation indigents					500.00	
7710.4240.00	Taxes d'inhumation et de désaffectation		1,500.00		1,500.00		1,100.00
			1,500.00				
79	Aménagement du territoire	67,926.00	4,000.00	61,672.50	4,000.00	56,167.30	
790	Aménagement du territoire	67,926.00	4,000.00	61,672.50	4,000.00	56,167.30	
7900	Aménagement du territoire	67,926.00	4,000.00	61,672.50	4,000.00	56,167.30	
7900.3000.00	Jetons de présences, autorités et commissions	3,000.00		3,000.00		2,020.00	
	Conseil communal et commission de l'aménagement et de l'énergie		3,000.00				
7900.3101.00	Achat de plaquettes noms de rues et numéros pour immeuble	500.00		500.00			
			500.00				
7900.3102.00	Frais de publications et d'annonces	500.00		500.00			
			500.00				
7900.3130.00	Frais des urbanistes et des ingénieurs	1,500.00		1,500.00			
			1,500.00				
7900.3130.01	Emoluments préavis p/permis de construire	5,000.00		5,000.00		7,955.00	
			5,000.00				
7900.3132.00	Honoraires des ingénieurs, urbanistes, etc.	10,000.00		6,500.00		5,181.00	
	Divers		10,000.00				

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7900.3132.01	Honoraires et frais d'avocats	5,000.00	5,000.00	5,000.00			
7900.3158.00	Frais de maintenance SIT communal	6,300.00	6,300.00	5,000.00		6,300.00	
7900.3320.90	Amortissements planifiés, autres immobilisations incorporell	9,750.50	9,750.50	9,750.50		10,358.80	
7900.3612.00	Participation à l'Ass. COREB pour le plan directeur régional COREB Fr. 8.50/habitant	26,375.50 3103.00 8.5000	26,375.50	24,922.00		24,352.50	
7900.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		4,000.00 4,000.00		4,000.00		

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget	2025	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	43,789.40	660.00	17,936.00	660.00	30,085.10	1,068.20
			43,129.40		17,276.00		29,016.90
81	Agriculture	250.00	60.00	250.00	60.00	1,274.70	361.00
811	Administration, exécution et contrôle	250.00	60.00	250.00	60.00	1,274.70	361.00
8110	Administration, exécution et contrôle	250.00	60.00	250.00	60.00	1,274.70	361.00
8110.3000.00	Jetons et frais de commission Gestion des dossiers courants par le CC	200.00	200.00	200.00		350.00	
8110.3010.00	Traitement du personnel auxiliaire					456.00	
8110.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents					6.20	
8110.3130.01	Emoluments et honoraires de prestations					412.50	
8110.3636.00	Part. à l'association des AF	50.00	50.00	50.00		50.00	
			50.00				
8110.4210.00	Indemnités droit de passage/servitude Indemnité la Brameire		60.00		60.00		361.00
			60.00				
82	Sylviculture	11,268.20	600.00	8,890.00	600.00	20,215.40	707.20
820	Sylviculture	11,268.20	600.00	8,890.00	600.00	20,215.40	707.20
8200	Domaine forestier communal	11,268.20	600.00	8,890.00	600.00	20,215.40	707.20
8200.3000.00	Jetons et frais de commission	1,000.00	1,000.00	1,000.00		1,050.00	
			1,000.00				
8200.3101.00	Achat de carburant	300.00	300.00	300.00			
			300.00				
8200.3102.00	Frais de publications et annonces	90.00	90.00	90.00		89.00	
			90.00				
8200.3130.00	Prestations de tiers (coupes/entret arbres/haies) Devis du groupement forestier pour la coupe sur les parcelles 3078 et 1307	2,378.20	2,378.20			12,104.40	
			2,378.20				
8200.3141.00	Entretien des routes forestières	500.00	500.00	500.00			
			500.00				

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8200.3635.00	Participation à la Corporation de triage forestier Groupement forestier Broye Vully	7,000.00	7,000.00	7,000.00		6,972.00	
8200.4260.00	Remboursement de tiers et d'assurances		600.00		600.00		707.20
84	Tourisme	22,962.20					
840	Tourisme	22,962.20					
8400	Tourisme communal	22,962.20					
8400.3612.00	Participation l'Association touristique régionale	22,962.20					
	Ascobroye cotisation fonds tourisme Fr. 3.75/habitant	3103.00	3.7500				11,636.25
	Part.financement touristique Fr. 3.65/habitant	3103.00	3.6500				11,325.95
85	Industrie, artisanat et commerce	9,309.00		8,796.00		8,595.00	
850	Industrie, artisanat et commerce	9,309.00		8,796.00		8,595.00	
8500	Promotion économique	9,309.00		8,796.00		8,595.00	
8500.3612.00	Participation à l'Ass. régionale de la promotion économique selon budget COREB Fr. 3.-/habitant	9,309.00		8,796.00		8,595.00	
		3103.00	3.0000		9,309.00		

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9	FINANCES ET IMPÔTS	527,815.80	10,084,783.20	441,497.60	9,513,187.00	589,133.92	9,784,052.55
		9,556,967.40		9,071,689.40		9,194,918.63	
91	Impôts	316,000.00	8,792,240.00	132,000.00	8,252,729.00	206,028.01	8,056,887.89
910	Impôts	316,000.00	8,792,240.00	132,000.00	8,252,729.00	206,028.01	8,056,887.89
9100	Impôts communaux ordinaires	316,000.00	7,316,840.00	132,000.00	6,794,329.00	206,028.01	6,718,319.79
9100.3130.00	Frais de rappels et de poursuites Selon année précédente	27,000.00	27,000.00	24,000.00		27,044.18	
9100.3180.00	Réévaluation sur créances (provision ducroire)	131,000.00	131,000.00			81,019.38	
9100.3181.00	Pertes sur créances effectives	150,000.00	150,000.00	100,000.00		94,521.05	
9100.3499.00	Escomptes Extourne petits soldes (moins de 5.--)	1,000.00	1,000.00	1,000.00		-174.75	
9100.3636.00	Subventions aux organisations à but non lucratif Rétrocession fiscale conv. à la paroisse de Mannens-Grandsivaz, selon convention	7,000.00	7,000.00	7,000.00		3,618.15	
9100.4000.00	Impôts sur le revenu des personnes physiques - année fiscale Estimation selon statistique SCC		5,979,000.00		5,880,000.00		5,101,454.55
9100.4000.10	Impôts sur le revenu personnes physiques, années précédentes		304,000.00				672,240.55
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital Moyenne des trois dernières années		208,000.00		197,000.00		197,169.10
9100.4000.60	Imputation forfaitaire d'impôts sur le revenu des personnes						-379.60
9100.4001.00	Impôts sur fortune des personnes physiques - année fiscale Selon statistique fiscale cantonale et évolution SCC		347,000.00		287,000.00		268,497.60
9100.4001.10	Impôts sur fortune des pers. physiques, années précédentes		19,000.00				-77,756.20
9100.4002.00	Impôt à la source		142,000.00		143,000.00		118,575.11

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget Charges	2025 Produits	Budget Charges	2024 Produits	Comptes Charges	2023 Produits
	Selon moyenne des 3 dernières années		142,000.00				
9100.4010.00	Impôt sur le bénéfice des personnes morales-année en cours		225,000.00		190,000.00		215,667.00
	Selon statistique fiscale cantonale adapté suite départ d'une entreprise -40000		225,000.00				
9100.4010.10	Impôts sur bénéfice des pers. morales - années précédentes						94,111.35
9100.4011.00	Impôt sur le capital des personnes morales-année en cours		14,000.00		15,000.00		15,000.00
	Selon statistique cantonale		14,000.00				
9100.4011.10	Impôt sur capital des personnes morales, années précédentes						2,128.65
9100.4029.00	Récupération de pertes sur créances d'impôts		10,000.00		10,000.00		68,615.69
	Estimation sur les rachats d'ADB		10,000.00				
9100.4260.00	Remboursement intérêts, frais de rappels/poursuites		50,000.00		50,000.00		20,667.40
	Selon moyenne des 3 dernières années		50,000.00				
9100.4611.00	Compensation cantonale de base - Réforme fiscale		18,840.00		22,329.00		22,328.59
	Montant à recevoir de la DFIN		18,840.00				
9101	Impôts communaux spéciaux		1,475,400.00		1,458,400.00		1,338,568.10
9101.4021.00	Contribution immobilière - année fiscale		785,000.00		765,000.00		785,084.70
	Selon facturation et variation du parc immobilier dans la commune		785,000.00				
9101.4021.10	Contribution immobilière - années précédentes						11,184.75
9101.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values		205,000.00		190,000.00		287,400.60
	Selon moyenne des 3 dernières années		205,000.00				
9101.4023.00	Impôt sur les mutations		470,000.00		488,000.00		234,126.00
	Moyenne des 3 dernières années		470,000.00				
9101.4024.00	Impôt sur les successions et donations		5,000.00		5,000.00		9,467.30
			5,000.00				
9101.4025.00	Impôt sur les appareils et distributeurs		400.00		400.00		400.00
			400.00				
9101.4033.00	Impôt sur les chiens		10,000.00		10,000.00		10,904.75
			10,000.00				
93	Péréquation financière intercommunale		1,019,332.00		996,565.00		986,049.00

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Budget Charges	2025 Produits	Budget Charges	2024 Produits	Comptes Charges	2023 Produits
930	Péréquation financière intercommunale		1,019,332.00		996,565.00		986,049.00
9300	Péréquation financière intercommunale		1,019,332.00		996,565.00		986,049.00
9300.4621.00	Attribution de la péréquation des besoins Selon indications du service des communes pour le budget 2023. NB : La péréquation des besoins a pour objectif de compenser partiellement les besoins financiers des communes évalués au moyen d'un indice synthétique des besoins.		144,961.00 <i>144,961.00</i>		137,811.00		133,191.00
9300.4622.00	Attribution de la péréquation des ressources Selon indications du service des communes pour le budget 2024 La péréquation des ressources a pour objectif de compenser partiellement les disparités du potentiel fiscal des communes.		874,371.00 <i>874,371.00</i>		858,754.00		852,858.00
95	Part aux recettes sans affectation, autres	5,465.80	218,634.05	5,397.60	211,893.00	5,210.50	208,421.40
950	Part aux recettes sans affectation, autres	5,465.80	218,634.05	5,397.60	211,893.00	5,210.50	208,421.40
9500	Part aux recettes sans affectation, autres	5,465.80	218,634.05	5,397.60	211,893.00	5,210.50	208,421.40
9500.3130.00	Provision d'encaissement pour impôts sur véhicules à moteur Selon estimation OCN pour 2025 - Comptes 2023 + 4.9 %	5,465.80	<i>5,465.80</i>	5,397.60		5,210.50	
9500.4601.00	Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur Selon budget de l'OCN : Comptes 2023 + 4.9%		218,634.05 <i>218,634.05</i>		211,893.00		208,421.40
96	Administration de la fortune et de la dette	206,350.00	53,377.15	304,100.00	50,800.00	78,856.00	4,104.50
961	Intérêts	206,350.00	53,377.15	304,100.00	50,800.00	78,856.00	4,104.50
9610	Intérêts	206,350.00	53,377.15	304,100.00	50,800.00	78,856.00	4,104.50
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers Prêt Postfinance 5 mios x 1.5% = 75'000.-- Prêt BCGE 5.5 mios x 0.05% = 2'750.-- Prêt Suva 4 mios x 1.94% = 77'600.-- Eventuel nouveau prêt 3 mios x 1.7% = 51'000.--	206,350.00	<i>206,350.00</i>	304,100.00		78,856.00	
9610.4400.00	Intérêts des liquidités						4,104.50
9610.4940.00	Imputation internes des intérêts Uniquement eau, épuration et déchets (chapitres environnementaux financés par des taxes causales)		53,377.15 <i>53,377.15</i>		50,800.00		

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
97	Redistributions		1,200.00		1,200.00		805.30
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		1,200.00		1,200.00		805.30
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		1,200.00		1,200.00		805.30
9710.4699.00	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		1,200.00		1,200.00		805.30
			<i>1,200.00</i>				
990	Postes non ventilables						527,784.46
9900	Postes non ventilables						527,784.46
9900.4895.00	Prélèvements sur la réserve liée au retraitement du PA						527,784.46
999	Clôture					299,039.41	
9990	Clôture					299,039.41	
9990.9000.00	Excédent de revenus					299,039.41	

Budget compte de résultats par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
		12,177,473.72	12,218,468.75	11,579,014.31	11,574,938.35	11,876,208.07	11,876,208.07
	Excédent de revenu	40,995.03					
	Excédent de charge				4,075.96		
		12,218,468.75	12,218,468.75	11,579,014.31	11,579,014.31	11,876,208.07	11,876,208.07



MONTAGNY

CONSEIL GÉNÉRAL
Commission des finances

Montagny, le 13 novembre 2024

Rapport de la Commission Financière au Conseil Général sur le budget 2025 de la Commune

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

I. Mission de la Commission financière

Selon l'article 72 lettre b LFCo, il appartient à la Commission financière (ci-après COFI) d'examiner le budget et de donner son préavis sous l'angle de l'engagement financier au Conseil général.

II. Procédure suivie

- a. en date du 29 octobre 2024, la COFI a reçu par mail le dossier final du budget 2025 comprenant :
 - le rappel de la base légale et considérations préalables
 - le budget du compte de résultats par classification fonctionnelle 2025 avec comparatif 2024 ;
 - l'estimation des recettes fiscales 2025 selon statistique du SCC ;
 - le budget des investissements par classification fonctionnelle 2025 avec comparatif 2024 ;
 - le détail des coûts financiers des investissements 2025 nouveaux et reportés ;
 - les fiches des nouveaux investissements 2025 ;
 - le budget du compte de résultats 2025 par nature ;
 - le budget d'investissement par nature 2025.
- b. Dans sa séance du 7 novembre 2024, la COFI revoit en détail les différents comptes et postes du budget à la lumière des explications contenues dans les documents. Elle prépare une liste de questions qui sont transmises au Conseil communal.
- c. Le 11 novembre 2024, 4 membres de la COFI participent à une séance avec le Conseil communal in corpore, Mme Wider et Mme Bugnon, au cours de laquelle les réponses aux questions posées ont été développées, davantage précisées et certains points du budget expliqués en détail. En outre, une fiche d'investissement supplémentaire a été remise à la COFI lors de cette séance.
- d. A la suite de cette séance, la COFI tient une séance d'analyse, de discussion et d'appréciation ; elle finalise sa position et prépare son rapport.

III. Présentation succincte du Budget

Le budget 2025 a été préparé pour la 3^{ème} année consécutive selon les normes comptables «MCH2».

Budget de fonctionnement 2025

Le budget de fonctionnement présente un **résultat bénéficiaire de CHF 40'995.03** représentant 0.33% des produits réels), selon les chiffres suivants :

Total des charges	12'177'473.72	Total des produits	12'218'468.75
Imputations internes	(56'377.15)	Imputations internes	(56'377.15)
Charges réelles	12'121'096.57	Produits réels	12'162'091.60

Le total des charges réelles budgétées s'élève à CHF 12'121'096.57, soit une augmentation de 5.17% par rapport aux chiffres, hors imputations internes, du budget 2024.

Le total des produits réels budgétés s'élève à CHF 12'162'091.60, soit une augmentation de 5.56% par rapport au budget 2024. Les entrées fiscales ont été budgétées par le Conseil communal en tenant compte des documents transmis par l'Administration cantonale.

Budget des investissements 2025

Le budget des investissements montre un excédent des dépenses de CHF 5'731'309.10, net des recettes de taxes et subventions éventuelles, analysés en Nouveaux investissements pour un excédent de charges de CHF 3'987'750.00 et en Report d'exercices passés pour un excédent de dépenses de CHF 1'743'559.10, comme détaillé ci-dessous.

No de cpte	Libellé	2025	
		Dépenses	Recettes
NOUVEAUX INVESTISSEMENTS			
Financé par la fiscalité :			
1500.5040.00	Toit caserne des pompiers	150'000.00	
2170.5290.00	Crédit d'étude complémentaire pour Centre scolaire Cousset	100'000.00	
6150.5010.11	Investissements routiers 2025	50'000.00	
6150.5060.00	Tracteur-mulching professionnel Husqvarna	29'000.00	
8500.5845.00	Aide au financement – implantation de Bridor	30'000.00	
8500.5845.01	Aide au financement – implantation de SwissTVP	30'000.00	
	Total des nouveaux investissements financés par la fiscalité	389'000.00	0.00
Financé par les taxes (eau potable, épuration, raccordement, déchets) :			
7101.5090.00	Réservoir de l'Entente – reprise de la part de Payerne	1'700'000.00	
7101.6370.00	Taxes de raccordement eau potable (nouveaux raccord. 2025)		20'000.00
7201.5032.03	Assainissement des eaux – Montagny-la-Ville	1'500'000.00	
7201.5290.01	Etude pour la construction d'un bassin de rétention à Montagny-la-Ville	60'000.00	
7201.6370.00	Taxes de raccordement eaux usées (nouveaux raccord. 2025)		20'000.00
7301.5060.03	Molok avec système de pesée – remplacement des containers	350'000.00	
7410.5020.02	Saut de l'Arbogne – effacement du seuil et réaménagement	695'000.00	
7410.6300.02	Subventions fédérales pour travaux « Saut de l'Arbogne »		695'000.00
7410.5020.01	Aménagement du cours de l'Arbogne aux Pelons – phase I	575'000.00	
7410.6300.01	Subventions fédérales pour travaux « Aménagement de du cours de l'Arbogne – phase I »		546'250.00

		Total des nouveaux investissements financés par les taxes	4'880'000.00	1'281'250.00
		Total des Nouveaux Investissements	5'269'000.00	1'281'250.00
		<i>Excédent de charges nouveaux investissements</i>		<i>3'987'750.00</i>
		REPORTS D'INVESTISSEMENTS		
	0220.5040.00	Achat bâtiment ancienne banque Raiffeisen – MLV (report 2023)	80'000.00	
	0290.5040.00	Rénovation locaux administratifs – MLV (report 2023)	12'000.00	
	2170.5040.02	Entretien et rénovations bâtiments scolaires (report solde de 2023)	12'000.00	
	2170.5290.00	Crédit d'étude pour Centre scolaire Cousset (report du solde de 2020 à 2024)	135'000.00	
	3410.5030.00	Aménagement d'un terrain de sport d'entraînement à Cousset (report solde 2024)	83'400.00	
	3410.5040.01	Crédit de construction installations sportives et de loisirs - décidé en séance CG du 15.03.2022 (report du solde)	450'000.00	
	3410.5290.00	Crédit d'étude 2021 installations sportives à Cousset (report de 2021 CHF 163'000.00 ./ dépenses 2022 CHF 113'261.20 ./ dépenses 2023 CHF 11'377.05 ./ dépenses 2024 à ce jour CHF 1'270.85) → solde estimé pour 2025 CHF 2'000.00	2'000.00	
	3410.6310.01	Subventions cantonales DIME pour investissement nouvelles salles de classe projet sport-loisirs		85'857.00
	3410.6350.01	Subvention Loro s/investissement projet sport		183'000.00
	3410.6350.02	Subvention entreprise privée – don pour place de jeu		50'000.00
	4210.5450.00	Prêt au Centre Médical de Montagny SA pour : participation sur déficit exercice comptable 2022 (CHF 8'000.-) prévision du déficit sur exercice comptable 2023 (CHF 12'000.-)	20'000.00	
	6150.5010.00	Investissements routiers 2020 : trottoir Route du Jodil à Mannens (report solde pour 2024)	169'000.00	
	6150.5010.03	Assainissement carrefour des Arbognes à Cousset (report de 2022 CHF 310'000.00 ./ dépenses)	290'700.00	
	6150.5010.06	Travaux d'amélioration de la sécurité – Vision globale « Transport et mobilité » (report du solde de 2023 ./ dépenses) : Projet de limitation des vitesses de circulation dans la commune Arrêt de bus Marais-Martin et MLM Sécurité routière	10'600.00	
	6150.6310.00	Subventions cant. pour Route du Botset à Mannens (report de 2021)		27'000.00
	7201.5032.01	Investissement 2020 – Epuration des eaux : séparatif MLV : CHF 850'000.00 ./ CHF 20'000.00 honoraires ingénieurs payés (solde pour travaux en cours) - étude pour le bassin de rétention MLM : CHF 50'000.00 (report)	827'000.00	
	7410.5020.00	Travaux endiguement – enlèvement du seuil de l'Arbogne à Cousset (solde reporté)	38'300.00	
	7410.6300.00	Subventions fédérales pour couverture frais avancés par la Commune pour le seuil de l'Arbogne		45'000.00

	7690.6300.00	Subvention fédérale pour étude investigation site pollué « Le Motélon » à Cousset		13'500.00
	7690.6310.00	Subvention cantonale pour étude investigation site pollué « Le Motélon » à Cousset		8'100.00
	7900.5290.00	Révision du PAL – Etudes complémentaires - report solde selon décision CG budget 2021 pour travaux suite DAEC juillet 2020 (CHF 45'000.00 ./ . dépenses à ce jour) - report solde selon décision CG budget 2022 pour étude révision des indices de construction (CHF 30'000.00 ./ . dépenses à ce jour)	26'016.10	
		Total des Report d'Investissements	2'156'016.10	412'457.00
		<i>Excédent de charges reports investissements</i>		<i>1'743'559.10</i>

Nouveaux Investissements

La COFI a analysé individuellement chaque investissement et a les commentaires suivants :

1. Investissements financés par la fiscalité :
La COFI rend un préavis favorable à l'approbation de ces nouveaux projets.
2. Investissements financés par les taxes :
La COFI rend un préavis favorable à l'approbation de ces investissements.

Reports des années précédentes

Ces investissements ont déjà fait l'objet d'une approbation lors de séances précédentes du Conseil général.

IV. Conclusion

Sur la base des procédures effectuées et, en particulier, celles décrites ci-dessus, la COFI conclut que

- Le budget respecte les principes de comptabilité publique tels que définis par les articles 9, 10 et 11 LFCo.
- Le budget respecte le principe de la non-compensation des dépenses avec les recettes.

Nous soulevons cependant que le calcul de certaines recettes, dont les droits de mutation, sont budgétés sur la moyenne des 3 dernières années et ce, afin de conserver la même méthodologie de calcul. De plus les recettes fiscales sont estimées selon la notice du Service cantonal des contributions.

En conséquence, la COFI préavis favorablement le budget de fonctionnement et le budget d'investissement dans leur ensemble.

Olivier Dousse
Président

François Egger
Membre

Sandrine Haldimann
Secrétaire

Anthony Berger
Membre

Monique Gründler
Membre

Questions budget 2025

08 novembre 2024, COFI

11 novembre 2024, Conseil communal

Fonctionnement

1) 0210.3010.00 Salaires du personnel communal CHF 123'367.-

Est-ce que ce montant n'est pas sous-estimé pour 2025 ?

(compte 2023 CHF 145'382.45 + compensation renchérissement prévu d'env. 2%, départ ancien administrateur).

Pouvez-vous nous donner plus d'informations concernant la répartition des salaires en général et entre les différentes fonctions, y.c. concierge ?

La réponse ci-dessous concerne les questions 1), 3) :

La répartition des salaires pour le budget 2025 a été faite en gardant la même répartition dans les différents postes que les années précédentes. Toutefois le personnel se renouvelle, les taux d'activités évoluent. La répartition effective peut différer de la répartition dans les comptes. Afin de juger de l'évolution de la masse salariale, il convient de la regarder dans son ensemble ou selon la répartition ci-dessous.

La masse salariale du personnel communal se décompose de la manière suivantes (sans les allocations, charges sociales et primes) :

- Personnel administratif : Fr. 551'380.-
- Personnel de conciergerie : Fr. 155'268.-
- Personnel de l'AES : Fr. 135'340.-
- Personnel de l'édilité et de la STEP : Fr. 401'644.-
- Personnel accompagnant dans les transports scolaires : Fr. 13'056.-

2) 1110.3090.00 Frais de formation CHF 5'000.-

Est-ce que quelque chose a déjà été fait en 2024 ou est-ce que ce montant de CHF 5'000.- reviendra chaque année ?

Les frais de formation étaient prévus pour 2024 mais la formation n'a pas eu lieu. Elle est donc reportée sur 2025. Elle ne reviendra pas chaque année.

3) 1400.3010.00 Salaire personnel contrôle des habitants CHF 112'154.-

Comment est justifiée cette augmentation ? + CHF 24'416.90 (21,27%) par rapport au compte 2023.

Voir question 1).

4) 1506.3612.01 Participation à l'ADIS CHF 189'718.45

Est-ce qu'on doit considérer ce poste comme une charge liée ?

Oui elle peut être considérée comme une charge liée étant donné que le montant est donné par l'association.

5) 1620.3010.00 Salaires du personnel communal CHF 11'040.-

Comment est justifiée cette augmentation ? + CHF 7'002.50 (63.42%) par rapport au compte 2023.

Le concierge engagé pour l'entretien des abris PC est actuellement en arrêt maladie et une nouvelle personne a été engagée pour le seconder jusqu'à son retour.

6) 2120.3010.02 Traitement personnel accompagnant transports scolaires CHF 13'056.-

Est-ce que ce personnel est bien une exigence cantonale ?

Oui.

7) 2120.3101.01 Achat de matériel pour vente en faveur des camps verts et de ski CHF 5'000.-

Où sont comptabilisées les recettes de ces ventes ?

Dans le compte 2120.4260.00.

8) 2120.3161.00 Frais de location salle multi-usage Léchelles CHF 3'700.-

Quelles sont les raisons de cette location ? (manque de place à Cousset).

Par manque de plages horaires disponibles à Cousset, nous devons louer la salle de gymnastique de Léchelles pour des leçons de gymnastique scolaire.

9) 2170.3010.00 Salaires du personnel communal CHF 117'459.-

Comment est justifiée cette augmentation ? + CHF 19'560.95 (16,65%) par rapport au compte 2023.

Le concierge a augmenté son temps de travail de 60% à 80% durant l'année 2024. D'autre part, une concierge auxiliaire a été engagée pour 2025 pour le secondar suite au travail supplémentaire engendré par les nouveaux locaux situés au Rougeterre.

10) 2180.4260.00 Participation des parents aux unités AES CHF 45'000.-

Pouvez-vous expliquer la diminution de la participation des parents aux unités AES, alors que la participation des parents aux repas reste constante.

Selon une extrapolation faite à partir des inscriptions connues au moment de l'établissement du budget, il semblait en effet qu'une baisse de la fréquentation lors des heures de cours était à prévoir mais que le nombre d'inscriptions pour la tranche de midi (donc des repas) était stable.

Après un premier mois d'année scolaire il semblerait même que la fréquentation du midi soit en augmentation. Le premier mois n'est cependant pas toujours significatif.

11) 2195.3130.00 Transports scolaires CHF 202'400.-

Est-ce que ce montant n'est pas sous-estimé pour 2025 ?

(compte 2023 CHF 271'742.80, à ajouter surveillance CHF 13'056.-- compte 2120.3010.02 soit un total de CHF 215'456.-- au budget 2025).

Jusqu'en 2024 la ligne CarPostal était considérée par l'OFT et le canton comme non-subsventionnée en raison du nombre de voyageurs trop faible. Ceci n'est plus le cas à partir de 2025, principalement en raison de l'utilisation de la ligne pour les enfants se rendant au CO de Cugy. La contribution de 43.000 CHF payée jusqu'alors par la commune au canton n'est plus au budget.

De plus, le traitement du personnel accompagnant ne fait plus partie de ce compte (voir 2120.3010.02).

12) 5451.3636.00 Subvention aux crèches de CHF 250'000.-

Est-ce que ce montant n'est pas sous-estimé pour 2025 ?

(compte 2023 CHF 325'727.80, un nouveau règlement devrait régler ce budget).

Et quand est-ce que ce nouveau règlement va être mis en place ?

Le règlement communal sur les placements en crèche devra être validé par le conseil général. Il devra ensuite être approuvé par le SEJ et par le surveillant des prix. Il devrait entrer en vigueur dans le courant de l'année 2025.

13) 6150.3141.03 Marquage des routes CHF 19000.-

Pourquoi y a-t-il à nouveau un montant de CHF 19'000.- comme en 2024 ?

En 2024, le montant est prévu pour remplacer des panneaux de signalisation et l'achat de nouveaux panneaux Z30. Comme les zones 30 ne sont pas encore réalisées, le montant ne sera pas dépensé. Pour 2025, il y a le report des panneaux Z30 et un montant prévu pour le marquage des routes dans la commune selon une offre. Par endroit ces marquages ont besoin d'un rafraîchissement.

14) 7101.3143.00 Entretien du réseau d'eau de CHF 20'000.--

Est-ce que ce montant n'est pas sous-estimé pour 2025 ?
(compte 2023 CHF 46'109.50).

Le chiffre correspond à de l'entretien courant et est basé sur les comptes 2024. Rien de particulier n'est prévu pour 2025. A noter que les conduites les plus anciennes ont été changées ces dernières années, ce qui devrait limiter les frais sur ce chapitre.

15) 7101.3612.20 Participation à l'Entente CHF 118'723.-

S'il y a rachat de la part de Payerne comme prévu dans les investissements, est-ce que ce montant sera tout de même versé ? ou figurera-t-il sous d'autres comptes.

Le budget a été donné par l'Entente comme pour les années précédentes. Ces charges contiennent des frais d'analyses d'eau, des abonnements Swisscom, des frais d'assurance, des contrats de maintenance, des frais d'entretien des installations (pompes, filtres sur purgeur-aérateur, variateur), des frais de personnel ainsi que des frais d'énergie. En cas de rachat des parts de Payerne, ces frais seront dus par la Commune de Montagny mais seront imputés dans les comptes respectifs du dicastère de l'eau potable.

16) 7201.3612.00 Participation à l'Epargne de CHF 25'365.85

Comment est calculée cette estimation ? (étude, analyse, budget reçu, etc...)

Le budget 2025 de l'Epargne est basé sur les données de l'année 2023. Il comprend :

- Le budget annuel des charges courantes (hors crédit d'investissement). Il s'agit notamment des frais administratifs (secrétariat, caisse, gestion), des frais de personnel, des frais de procédure (émoluments divers), des frais de communications, des honoraires fonciers (géomètres, autres frais liés à la propriété et à l'environnement) et aux études complémentaires (labo, échantillonnages)
- Les dépenses projetées (avancement annuel) sur les crédits d'investissement déjà votés
- Les dépenses projetées (avancement annuel) sur les crédits d'investissement à venir

Le budget 2025 est réparti entre les communes. La part de Montagny est de 11.13% du budget total qui s'élève à 227'906.20.

17) 7900.3132.00 Honoraires des ingénieurs, urbanistes, etc CHF 10'000.-

Avez-vous plus d'infos concernant ce poste ?

La révision du PAL va être déposée au début 2025. Le montant a également été augmenté au budget en vue des potentielles oppositions à traiter.

18) 7900.3612.00 / 8400.3612.00 / 8500.3612.00 COREB et associations régionales pour un total de CHF 58'646.70

Comment sont utilisés ces montants et quels sont les retombées pour notre commune ? (4 tarifs différents par habitant).

Fonds au développement régional Fr. 3.--/habitant - Compte 8500.3612.00

Participation Coreb Fr. 8.50/habitant – Compte 7900.3612.00

Participation Ascobroye Fr. 0.30/habitant – Compte 0220.3130.02

Participation financement touristique Fr. 3.65/habitant – Compte 8400.3612.00

Fond pour le tourisme (2^e année) Fr. 3.75/habitant – Compte 8400.3612.00

19) 8200.3130.00 Prestation de tiers CHF 2'378.-

Est-ce que les parcelles mentionnées appartiennent à la Commune ?

Oui, les parcelles concernées sont propriété de la Commune.

20) Compte 9 Finances et impôts (en général)

D'une manière générale, notre commune tient compte des taux/indices/projections/estimations fournis par le service cantonal des contributions. Ne devrait-on pas être plus prudent et baisser nos encaissements budgétisés pour 2025 ?

Afin de pouvoir comparer année après année les budgets, il convient de conserver la même méthodologie. L'utilisation des taux donnés par le service cantonal des contributions est une exigence du Service des communes.

Afin d'éviter les gros écarts entre comptes et budget, nous avons décidé il y a trois ans d'inclure le 50% des recettes des années précédentes.

21) 9100.4000.10 Impôts sur le revenu personnes physiques, années précédentes CHF 304'000.-

Pouvez-vous justifier ce montant car rien ne figure au budget 2024

D'autre part, l'estimation des impôts sur le revenu des personnes physiques étant déjà calculée avec une augmentation, l'estimation des impôts sur les années précédentes n'est-elle pas déjà incluse dans cette augmentation ?

Dans le budget 2024, ce montant été inclus dans le poste 9100.4000.00. Le Service des communes a ensuite demandé que nous ayons deux comptes différents. Cela a déjà été présenté de cette façon sur les comptes 2023.

22) 9101.4023.00 Impôt sur les mutations CHF 470'000.-

Est-ce que ce montant n'est pas surestimé pour 2025 ? Et peut-on connaître la situation de l'encaissement de cet impôt au 31.10.2024 ?

Les mutations immobilières sont très difficiles à estimer et peuvent fortement varier d'une année à l'autre. C'est pourquoi il est important d'appliquer une même méthodologie année après année. Comme indiqué, ce montant se base sur les comptes des trois dernières années.

Au 31.10.2024, le compte 9101.4023.00 solde par un montant de Fr. 119'194.70 (centimes additionnels de janvier à septembre 2024).

Généralités

D'une manière générale le budget est bien équilibré et les positions sont bien expliquées.

Cependant, nous avons remarqué que l'excédent de charge du budget 2024 voté diffère du report dans le budget 2025.

La différence a été corrigée. Il y avait un montant différent dans le compte 3290.3636.00.

D'autre part, à combien se monte l'amortissement budgété pour 2025 concernant la totalité du projet « Rougeterre » ?

La clôture des comptes se fera en 2025. L'amortissement commencera en 2026.

Concernant les locations de la buvette « Rougeterre », pour quelle raison rien n'apparaît à ce sujet dans le budget 2025 ?

Elles n'ont pas été comptabilisées.

Est-ce que le système de contrôle interne est également mis en place pour le contrôle du fonctionnement des AES ?

Le SCI sera mis en place avant la fin de l'année afin de répondre à la demande notamment de la fiduciaire. Le SCI sera ensuite évalué et amélioré durant l'année 2025. Nous déciderons alors si l'AES sera intégré.

Investissements

Concernant les investissements, quand est-ce que les objets en cours de validation le seront car ils sont déjà mentionnés dans le budget.

En séance du 11 novembre.

Nouveau 2170.5040.03 CHF 100'000.- : N° chapitre comptable de la fiche pas intégré sous le bon numéro dans le budget. La fiche d'investissement a été corrigée en conséquence.

Report 6150.5010.03 Assainissement carrefour des Arbognes CHF 290'700.- : quelle est la situation actuelle de ce projet ?

En attente de l'approbation du PAD Cousset Centre. Une étude a été réalisée en 2024 pour améliorer le projet suite au préavis négatif du canton et en tenant compte des nouveaux paramètres du projet Cousset Centre.

Nouveau 7101.5090.00 Reprise part Payerne Entente CHF 1'700'000.- : sur quelles bases le prix a-t-il été fixé ? Et vu l'ancienneté de l'installation, ne va-t-on pas vers des frais d'entretien importants dans les années à venir ?

Le prix fixé est la somme des investissements réalisés par l'entente depuis 1993 qui restent à amortir selon une durée négociée avec Payerne de 60 ans, indépendamment de l'état des installations qui sont suivies dans leurs entretiens.

Nouveau 7201.5290.01 Etude pour bassin de rétention CHF 60'000.- : où est-ce que sera construit ce bassin de rétention

Au lieu-dit le Brêt, idéalement parcelles 1616,1617 ou 1815, bien qu'actuellement aucune démarche auprès des propriétaires n'ait encore été initiée.

Nouveau 8500.5845.00 Aide au financement – Bridor CHF 30'000.- : pouvez-vous nous expliquer le fonctionnement de la transaction ? Le cas échéant, qui prêterait les 3 Mios et est-ce que le risque dépasserait les CHF 30'000.- pour la commune ?

Le prêt pour la commune est de Fr. 30'000.- et son risque se limite à ce montant. Ensuite la COREB peut augmenter le prêt communal jusqu'à trois fois le montant du prêt communal. Le reste des prêts est géré par l'entreprise.

Pour davantage d'information, consulter le site :

<https://coreb.ch/developpement-economique/fonds-de-developpement-regional/>

Merci d'avance pour vos réponses.

Budget des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget	2025	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0	ADMINISTRATION GENERALE	92,000.00		1,300,000.00		30,835.75	
			92,000.00		1,300,000.00		30,835.75
02	Services généraux	92,000.00		1,300,000.00		30,835.75	
022	Services généraux	80,000.00		1,300,000.00			
0220	Services généraux	80,000.00		1,300,000.00			
0220.5040.00	Achat bâtiment ancienne banque MLV et travaux Report Transformations du bâtiment selon différentes offres budgétaires et prévisions (report de 2024)	80,000.00		1,300,000.00			
			80,000.00				
029	Immeubles administratifs	12,000.00				30,835.75	
0290	Immeubles administratifs	12,000.00				30,835.75	
0290.5040.00	Rénovation des locaux administratifs Divers travaux (Report 2023)	12,000.00				30,835.75	
			12,000.00				

Budget des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	150,000.00					408,178.63
1500.5040.00	Réfection du toit de la caserne des pompiers	150,000.00	150,000.00			408,178.63	
	Etanchéité toit caserne pompier		150,000.00				
1500.6060.00	Transfert des biens meubles du PA au PF						408,178.63

Budget des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget	2025	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
2	FORMATION	247,000.00		164,434.70		204,794.10	42,663.00
			247,000.00		164,434.70		162,131.10
21	Scolarité obligatoire	247,000.00		164,434.70		204,794.10	42,663.00
213	Ecole du cycle d'orientation						42,663.00
2130	Ecole du cycle d'orientation						42,663.00
2130.6620.00	Rembt particip. constr./transf. CO de la Broye						42,663.00
217	Bâtiments scolaires	247,000.00		164,434.70		204,794.10	
2170	Bâtiments scolaires	247,000.00		164,434.70		204,794.10	
2170.5040.00	Entretien + rénovat. bâtiments scolaires 2021-2023					133,281.75	
2170.5040.02	Entretien et rénovation bâtiments scolaires 2023	12,000.00		4,000.00		42,192.25	
	Report						
	Divers travaux à effectuer dans les locaux de l'administration		12,000.00				
2170.5290.00	Etude extension/rénovation centre scolaire Cousset	235,000.00		160,434.70		29,320.10	
	Report						
	Report du budget 2020 en 2025 + 100'000.-- supplémentaires demandés au budget 2025		235,000.00				

Budget des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget	2025	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	535,400.00	318,857.00	4,234,290.25	360,929.00	1,591,824.40	
			216,543.00		3,873,361.25		1,591,824.40
34	SPORT ET LOISIRS	535,400.00	318,857.00	4,234,290.25	360,929.00	1,591,824.40	
341	Sport	535,400.00	318,857.00	4,234,290.25	360,929.00	1,591,824.40	
3410	Sport	535,400.00	318,857.00	4,234,290.25	360,929.00	1,591,824.40	
3410.5030.00	Aménagement d'un terrain de sport d'entrainement à Cousset Report Report du solde	83,400.00		85,000.00			
			83,400.00				
3410.5040.01	Crédit de construction install. sportives et loisirs Cousset Report	450,000.00		4,110,929.00		1,580,447.35	
			450,000.00				
3410.5290.00	Crédit étude 2021 installations sportives à Cousset Report Report du budget 2021 en 2024 - 163'000.00 décision 2021 ./ dépenés en 2022 113'261.20 ./ dépenés en 2023 11'377.05 = 38'361.75 reporté en 2024 ./ dépenés 1'270.85 en 2024 Solde estimé pour 2025	2,000.00		38,361.25		11,377.05	
			2,000.00				
3410.6310.01	Subv. investisst cantonale nlle salles de classes DIME pour salles de classes projet sport-loisirs		85,857.00		85,857.00		
			85,857.00				
3410.6350.01	Subv. investisst. entrep. privées - Loro Subvention LORO		183,000.00		225,072.00		
			183,000.00				
3410.6350.02	Subv. investisst. entreprises privées - Don Place de jeu Don pour l'aménagement de la place de jeux		50,000.00		50,000.00		
			50,000.00				

Budget des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget	2025	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
4	SANTÉ	20,000.00		20,000.00		45,000.00	
			20,000.00		20,000.00		45,000.00
42	Soins ambulatoires	20,000.00		20,000.00		45,000.00	
421	Soins ambulatoires	20,000.00		20,000.00		45,000.00	
4210	Soins ambulatoires	20,000.00		20,000.00		45,000.00	
4210.5450.00	Prêt au Centre médical de Montagny SA Report 2024	20,000.00		20,000.00		45,000.00	
			20,000.00				

Budget des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget	2025	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	549,300.00	27,000.00	499,398.50	27,000.00	351,921.40	
			522,300.00		472,398.50		351,921.40
61	Circulation routière	549,300.00	27,000.00	499,398.50	27,000.00	343,474.50	
615	Routes communales	549,300.00	27,000.00	499,398.50	27,000.00	343,474.50	
6150	Routes communales	549,300.00	27,000.00	499,398.50	27,000.00	343,474.50	
6150.5010.00	Investissements routiers 2020 Report	169,000.00	169,000.00	129,350.00		149,036.10	
6150.5010.01	Aménagement piétonnier sup. Côte des Esserts Cousset					645.25	
6150.5010.02	Investissements routiers 2021					111,140.50	
6150.5010.03	Assainissement carrefour des Arbognes à Cousset Report	290,700.00	290,700.00	300,048.50		2,487.85	
6150.5010.05	Stabilisation Route de la Chanéaz à Montagny-les-Monts					1,190.00	
6150.5010.06	Trav. d'amélior. sécurité - Vision glob. "transp. mobilité" Report Examen d'un concept global pour définir la faisabilité de mesures dans les différents villages Projet de limitation des vitesses de circulation dans la commune. Arrêt de bus Marais-Martin et MLM Sécurité routière Report de 2024 à 2025	10,600.00	10,600.00	30,000.00		47,904.95	
6150.5010.07	Investissements routiers 2023					31,069.85	
6150.5010.10	Investissements routiers 2024			40,000.00			
6150.5010.11	Investissements routiers 2025 Selon fiche investissement	50,000.00	50,000.00				
6150.5060.00	Achat de véhicules et machines (biens meubles) Achat tracteur-mulching professionnel Husqvarna	29,000.00	29,000.00				
6150.6310.00	Subventions cantonales (route du Botset Mannens) Report		27,000.00 27,000.00		27,000.00		
62	Transports publics					8,446.90	

Budget des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
621	Infrastructures de transports publics					8,446.90	
6210	Infrastructures de transports publics					8,446.90	
6210.5010.06	Construction abri bus à Montagny-les-Monts					8,446.90	

Budget des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget	2025	Budget	2024	Comptes	2023
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU	5,771,316.10	1,347,850.00	2,333,500.15	106,600.00	658,710.60	127,184.10
			4,423,466.10		2,226,900.15		531,526.50
71	Approvisionnement en eau	1,700,000.00	20,000.00	320,000.00	20,000.00	196,592.55	41,224.00
710	Approvisionnement en eau	1,700,000.00	20,000.00	320,000.00	20,000.00	196,592.55	41,224.00
7101	Approvisionnement en eau (communal)	1,700,000.00	20,000.00	320,000.00	20,000.00	196,592.55	41,224.00
7101.5031.00	Investissements 2020 - Distribution eau potable					1,190.95	
7101.5031.01	Rempl. conduite eau potable route du Jordil à Mannens			50,000.00		59,774.55	
7101.5031.03	Déplacement conduite(s) d'eau potable			210,000.00		135,627.05	
7101.5031.04	Rempl. conduite eau potable rte du Botset à Mannens			60,000.00			
7101.5090.00	Réservoir de l'Entente	1,700,000.00					
	Reprise de la part de Payerne		1,700,000.00				
7101.6370.00	Taxes de raccordement eau potable		20,000.00		20,000.00		41,224.00
	Nouveaux raccordements 2025		20,000.00				
72	Traitement des eaux usées	2,387,000.00	20,000.00	1,880,000.00	20,000.00	445,909.40	85,960.10
720	Traitement des eaux usées	2,387,000.00	20,000.00	1,880,000.00	20,000.00	445,909.40	85,960.10
7201	Traitement des eaux usées (communal)	2,387,000.00	20,000.00	1,880,000.00	20,000.00	445,909.40	85,960.10
7201.5032.00	Assainissement EC/EU à Mannens - Etape 2			1,000,000.00		445,659.40	
	Report						
	Séparatif quartier du Jordil + bas du village de Mannens + bassin de rétention.						
	Solde entre le crédit budgétaire 2018 (Fr. 1'700'000.00) et les montants dépensés de 2018 à 2023 (estimé à Fr. 700'000.00 au 31.12.23). Terminé en 2024 selon M. Gréther						
7201.5032.01	Investissements 2020 - Epuration des eaux	827,000.00		880,000.00		250.00	
	Report						

Budget des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Fr. 830'000.00 REPORT - Séparatif MLV - Fr. 850'000.00 budget initial à déduire estimation factures au 31.12.23 (20'000 honoraires ingénieurs selon courriel du 4.9.23) ./ dépenses 2024 Fr. 50'000.00 REPORT - Etude pour le bassin de rétention de Montagny-les-Monts		827,000.00				
	Fr. 30'000.00 TERMINÉ - avant-projet les Rochettes à MLV Fr. 75'000.00 TERMINÉ - Contrôle des biens-fonds Pré-Michel à MLV Fr. 20'000.00 TERMINÉ - étude épuration des eaux de Bois Girard						
7201.5032.03	Travaux séparatif Route Belmont et Sur-la-Ville MLV Selon devis Ribl du 24.09.2024	1,500,000.00	1,500,000.00				
7201.5290.01	Etude bassin de rétention MLV Selon fiche investissement	60,000.00	60,000.00				
7201.6370.00	Taxes de raccordement eaux usées Nouveaux raccordements 2025		20,000.00		20,000.00		85,960.10
73	Gestion des déchets	350,000.00					
730	Gestion des déchets	350,000.00					
7301	Gestion des déchets (communale)	350,000.00					
7301.5060.03	Molok avec système de pesée Selon fiche d'investissement	350,000.00	350,000.00				
74	Aménagements	1,308,300.00	1,286,250.00	45,000.00	45,000.00	6,645.10	
741	Corrections de cours d'eau	1,308,300.00	1,286,250.00	45,000.00	45,000.00	6,645.10	
7410	Corrections de cours d'eau	1,308,300.00	1,286,250.00	45,000.00	45,000.00	6,645.10	
7410.5020.00	Trvx endiguemt-Seuil de l'Arbogne à Cousset Travaux d'endiguement – Enlèvement du seuil de l'Arbognes à Cousset Solde reporté	38,300.00	38,300.00	45,000.00		6,645.10	
7410.5020.01	Aménagement Arbogne - Le Pelons Aménagement cours d'eau	575,000.00	575,000.00				
7410.5020.02	Effacement du seuil de l'Arbogne Selon devis Ribl	695,000.00	695,000.00				

Budget des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
7410.6300.00	Subv. fédérales Trvx endiguemt-Seuil de l'Arbogne à Cousset Subventions fédérales pour couvrir l'avance de frais de la commune de Montagny pour le seuil de l'Arbogne		45,000.00 <i>45,000.00</i>		45,000.00		
7410.6300.01	Subventions Arbogne - Les Pelons Subvention 95 % de Fr. 575'000.--		546,250.00 <i>546,250.00</i>				
7410.6300.02	Subvention fédérale effacement du seuil de l'Arbogne Subvention selon mail de Mme Vanina Heinrich du 25.10.2024		695,000.00 <i>695,000.00</i>				
76	Lutte contre la pollution de l'environnement		21,600.00	26,575.00	21,600.00		
769	Autre lutte contre la pollution de l'environnement		21,600.00	26,575.00	21,600.00		
7690	Lutte contre la pollution de l'environnement		21,600.00	26,575.00	21,600.00		
7690.5290.00	Etude investig. site pollué "Le Motélon" à Cousset Etude investig. site pollué 2029-0105 " Le Motélon " à Cousset Terminé en 2024 selon M.Gréther			26,575.00			
7690.6300.00	Subv. fédérale étude investig. site pollué "Le Motélon" Report subvention fédérale Etude investig. site pollué "Le Motélon" à Cousset		13,500.00 <i>13,500.00</i>		13,500.00		
7690.6310.00	Subv. cantonale Etude investig. site pollué "Le Motélon" Report subvention cantonale étude investig. site pollué "Le Motélon" à Cousset		8,100.00 <i>8,100.00</i>		8,100.00		
79	Aménagement du territoire	26,016.10		61,925.15		9,563.55	
790	Aménagement du territoire	26,016.10		61,925.15		9,563.55	
7900	Aménagement du territoire	26,016.10		61,925.15		9,563.55	
7900.5290.00	Révision du PAL - Etudes complémentaires Report Décision CG budget 2021 crédit de 45'000.00 pour travaux suite adoption DAEC juillet 2020 A déduire payé en 2024 6'345.50 et à recevoir d'ici la fin de l'année 20'000.-- Décision CG budget 2022 crédit de 30'000.00 pour étude révision des indices de construction A déduire payés en 2021 2'746.40, en 2022 10'328.45 et en 2023 9'563.55= 22638.40	26,016.10		61,925.15		9,563.55	
			<i>45,000.00</i>				
			<i>-26,345.50</i>				
			<i>30,000.00</i>				
			<i>-22,638.40</i>				

Budget des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
8	ECONOMIE PUBLIQUE	60,000.00					1,872.00
			60,000.00			1,872.00	
81	Agriculture						1,872.00
8110.6060.00	Transfert des biens meubles du PA au PF						1,872.00
850	Industrie, artisanat et commerce	60,000.00					
8500	Promotion économique	60,000.00					
8500.5845.00	Aide au financement - Bridor	30,000.00					
	Aide au financement Bridor		30,000.00				
8500.5845.01	Aide au financement implantation Swiss TVP	30,000.00					
	Selon fiche investissement		30,000.00				

Budget des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
9	FINANCES ET IMPOTS					579,897.73	2,883,086.25
						2,303,188.52	
99	Postes non ventilables					579,897.73	2,883,086.25
999	Clôture					579,897.73	2,883,086.25
9990	Clôture					579,897.73	2,883,086.25
9990.5900.00	Report de recettes au bilan					579,897.73	
9990.6900.00	Report de dépenses au bilan						2,883,086.25

Budget des investissements par classification fonctionnelle

Compte	Libellé	Budget 2025		Budget 2024		Comptes 2023	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
		7,425,016.10	1,693,707.00	8,551,623.60	494,529.00	3,462,983.98	3,462,983.98
	Excédent de charge		5,731,309.10				
	Excédent de charge				8,057,094.60		
		7,425,016.10	7,425,016.10	8,551,623.60	8,551,623.60	3,462,983.98	3,462,983.98

Budget des investissements 2025 - Nouveaux - Reports - Coûts financiers

Nouveau/ Report	N° compte (Comptes)	Libellé (Comptes)	Avoir	Doit	Total	Amortissement		Intérêts		Coût financier
						Taux	Coût	Taux	Coût	
Nouveau	1500.5040.00	Réfection du toit de la caserne des pompiers	150 000.00	-	150 000.00	3.00%	4 500.00	3.00%	4 500.00	9 000.00
Nouveau	2170.5290.00	Etude extension/rénovation centre scolaire Cousset	100 000.00	-	100 000.00	3.00%	3 000.00	3.00%	3 000.00	6 000.00
Nouveau	6150.5010.11	Investissements routiers 2025	50 000.00	-	50 000.00	2.50%	1 250.00	3.00%	1 500.00	2 750.00
Nouveau	6150.5060.00	Achat tracteur-mulching professionnel Husqvarna	29 000.00	-	29 000.00	10.00%	2 900.00	3.00%	870.00	3 770.00
Nouveau	7101.5090.00	Reprise de la part de Payerne au réservoir de l'Entente	1 700 000.00	-	1 700 000.00	1.50%	25 500.00	3.00%	51 000.00	76 500.00
Nouveau	7101.6370.00	Taxes de raccordement eau potable	-	20 000.00	- 20 000.00	2.00%	- 400.00	3.00%	- 600.00	- 1 000.00
Nouveau	7201.5032.03	Mise en séparatif Belmont/Sur-la-Ville	1 500 000.00	-	1 500 000.00	1.25%	18 750.00	3.00%	45 000.00	63 750.00
Nouveau	7201.5290.01	Etude pour la construction d'un bassin de rétention à Montagny-la-Ville	60 000.00	-	60 000.00	10.00%	6 000.00	3.00%	1 800.00	7 800.00
Nouveau	7201.6370.00	Taxes de raccordement eaux usées	-	20 000.00	- 20 000.00	2.00%	- 400.00	3.00%	- 600.00	- 1 000.00
Nouveau	7301.5060.03	Installation de molok avec système de pesée	350 000.00	-	350 000.00	5.00%	17 500.00	3.00%	10 500.00	28 000.00
Nouveau	7410.5020.01	Aménagement cours d'eau Arbogne - les Pellons	575 000.00	-	575 000.00	2.50%	718.75	3.00%	862.50	1 581.25
Nouveau	7410.5020.02	Effacement seuil Bossy pour rétablissement migration piscicole	695 000.00	-	695 000.00	2.50%	-	3.00%	20 850.00	20 850.00
Nouveau	7410.6300.01	Subvention Arbogne - les Pelons	-	546 250.00	- 546 250.00	2.50%	- 13 656.25	3.00%	- 16 387.50	- 30 043.75
Nouveau	7410.6300.02	Subvention effacement seuil Bossy	-	695 000.00	- 695 000.00	2.50%	- 17 375.00	3.00%	- 20 850.00	- 38 225.00
Nouveau	8500.5845.00	Aide au financement implantation Bridor	30 000.00	-	30 000.00	0.00%	-	3.00%	900.00	900.00
Nouveau	8500.5845.01	Aide au financement implantation Swiss TVP	30 000.00	-	30 000.00	0.00%	-	3.00%	900.00	900.00
Total Nouveau			5 269 000.00	1 281 250.00	3 987 750.00		48 287.50		103 245.00	151 532.50

Nouveau/ Report	N° compte (Comptes)	Libellé (Comptes)	Avoir	Doit	Total	Amortissement		Intérêts		Coût financier
						Taux	Coût	Taux	Coût	
Report	0220.5040.00	Achat bâtiment ancienne banque MLV et travaux	80 000.00	-	80 000.00	3.00%	2 400.00	3.00%	2 400.00	4 800.00
Report	0290.5040.00	Rénovation des locaux administratifs	12 000.00	-	12 000.00	3.00%	360.00	3.00%	360.00	720.00
Report	2170.5040.02	Entretien-rénovation bâtiments scolaires 2023	12 000.00	-	12 000.00	3.00%	360.00	3.00%	360.00	720.00
Report	2170.5290.00	Etude extension/rénovation centre scolaire Cousset	135 000.00	-	135 000.00	10.00%	13 500.00	3.00%	4 050.00	17 550.00
Report	3410.5030.00	Aménagement terrain sport entraînement Cousset	83 400.00	-	83 400.00	3.00%	2 502.00	3.00%	2 502.00	5 004.00
Report	3410.5040.01	Crédit construction install.sportives et loisirs Cousset	450 000.00	-	450 000.00	3.00%	13 500.00	3.00%	13 500.00	27 000.00
Report	3410.5290.00	Crédit étude 2021 installations sportives Cousset	2 000.00	-	2 000.00	3.00%	60.00	3.00%	60.00	120.00
Report	3410.6310.01	Subv.investisst cantonale nlle salles de classes	-	85 857.00	- 85 857.00	3.00%	- 2 575.71	3.00%	- 2 575.71	- 5 151.42
Report	3410.6350.01	Subv.investisst entrep.privées - Loro	-	183 000.00	- 183 000.00	3.00%	- 5 490.00	3.00%	- 5 490.00	- 10 980.00
Report	3410.6350.02	Subv.investisst entreprise privées - don place de jeu	-	50 000.00	- 50 000.00	3.00%	- 1 500.00	3.00%	- 1 500.00	- 3 000.00
Report	4210.5450.00	Prêt au Centre médical de Montagny SA	20 000.00	-	20 000.00	0.00%	-	3.00%	600.00	600.00
Report	6150.5010.00	Investissements routiers 2020	169 000.00	-	169 000.00	2.50%	4 225.00	3.00%	5 070.00	9 295.00
Report	6150.5010.03	Assainissement carrefour des Arbognes Cousset	290 700.00	-	290 700.00	2.50%	7 267.50	3.00%	8 721.00	15 988.50
Report	6150.5010.06	Trav.d'amélior.sécurité - vision glob. "transp.mobilité"	10 600.00	-	10 600.00	2.50%	265.00	3.00%	318.00	583.00
Report	6150.6310.00	Subventions cantonales (Botset Mannens)	-	27 000.00	- 27 000.00	2.50%	- 675.00	3.00%	- 810.00	- 1 485.00
Report	7201.5032.01	Investissements 2020 - Epuration des eaux	827 000.00	-	827 000.00	1.25%	10 337.50	3.00%	24 810.00	35 147.50
Report	7410.5020.00	Travaux endiguement Seuil de l'Arbogne Cousset	38 300.00	-	38 300.00	2.50%	957.50	3.00%	1 149.00	2 106.50
Report	7410.6300.00	Subv.fédérales Trvx Seuil de l'Arbogne Cousset	-	45 000.00	- 45 000.00	2.50%	- 1 125.00	3.00%	- 1 350.00	- 2 475.00
Report	7690.6300.00	Subv.fédérale étude site pollué "Le Motélon"	-	13 500.00	- 13 500.00	10.00%	- 1 350.00	3.00%	- 405.00	- 1 755.00
Report	7690.6310.00	Subv.cantonale étude site pollué "Le Motélon"	-	8 100.00	- 8 100.00	10.00%	- 810.00	3.00%	- 243.00	- 1 053.00
Report	7900.5290.00	Révision PAL - études complémentaires	26 016.10	-	26 016.10	10.00%	2 601.61	3.00%	780.48	3 382.09
Total Report			2 156 016.10	412 457.00	1 743 559.10		44 810.40		52 306.77	97 117.17

Nouveau/ Report	N° compte (Comptes)	Libellé (Comptes)	Avoir	Doit	Total	Amortissement		Intérêts		Coût financier
						Taux	Coût	Taux	Coût	
Total général			7 425 016.10	1 693 707.00	5 731 309.10		93 097.90		155 551.77	248 649.67

Budget des investissements 2025

Chapitre comptable no :	1500.5040.00
Objet :	Réfection du toit de la caserne des pompiers
Lieu :	Cousset
Descriptif :	Le toit plat de la caserne des pompiers n'est plus étanche et des infiltrations d'eau ont eu lieu. Par la construction d'une charpente et d'un toit, l'étanchéité serait retrouvée.
Coût d'investissement :	Fr. 150'000.--
Coût financier de fonctionnement	Amortissement annuel (3%) : Fr. 4'500.-- Intérêt annuel (3%) : Fr. 4'500.--
Charges effectives de fonctionnement	Fr. 9'000.--
Remarques :	-
Sources :	Selon offre

Budget des investissements 2025

Chapitre comptable no :	2170.5290.00
--------------------------------	--------------

Objet :	Crédit complémentaire – étude d’extension du centre scolaire de Cousset
----------------	---

Lieu :	Cousset
---------------	---------

Descriptif :	<p>Le 5 décembre 2019, un crédit d’étude de CHF 240'000.- a été accepté. Il se décompose comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Avant-projet bâtiment scolaire : CHF 90'000.-2. Analyse en vue de la rénovation du Centre Sportif : CHF 150'000.- <p>Le solde selon comptes 2023 se monte à CHF 160'263.10. En 2024, un montant d’environ CHF 25'000 CHF a également été utilisé. Le solde est d’environ CHF 135'000CHF.</p> <p>Les montants utilisés ont consisté aux études préliminaires (A. Clerc en 2020 et Atelier78 en 2024), au BAMO, aux études géologiques et financières.</p> <p>Cette fiche d’investissement a pour but :</p> <ol style="list-style-type: none">1. De faire une reprise en considération du descriptif de ce crédit en attribuant la totalité du montant pour l’étude d’extension du centre scolaire de Cousset, selon le programme ci-dessous.2. D’octroyer un crédit complémentaire de CHF 100'000.- afin d’être en mesure de réaliser le processus d’attribution du mandat à un bureau d’architecture, de réaliser l’avant-projet, le projet définitif, la procédure de mise à l’enquête avec toutes les études nécessaires et le calcul du budget de construction. <p>Le montant du crédit de construction de l’extension du centre scolaire devrait être inférieur à 8 millions.</p>
---------------------	--

Coût d’investissement :	Fr. 100'000.-
--------------------------------	---------------

Coût financier de fonctionnement	Amortissement annuel (10%) : Fr. 10'000.-- Intérêt annuel (3%) : Fr. 3'000.--
---	--

Charges effectives de fonctionnement	Fr. 13'000.--
---	---------------

Remarques :	-
--------------------	---

Sources :	
------------------	--

Programme de construction prévu actuellement (en vert dans tableau ci-dessous) :

- 4 salles de classes enfantines
- 4 salles de classes primaires
- Salles d'appui
- Place de jeu infantine
- Places de parc

Locaux			2024-2025		Projection 2028-2029	
Sites	Surface	Utilisation usuelle	Utilisation	Utilisation	Utilisation	Utilisation
Montagny-Les-Monts	88	salle de classe	salle de classe	E		
	77.5	salle de classe	salle de classe	E		
	16.5	Salle d'appui / salle des maitres	Salle d'appui / salle des maitres	Ap / maît		
Montagny-La-Ville	70	salle de classe	salle de classe	P	salle de classe	P
	14	Salle d'appui / salle des maitres	Salle d'appui / salle des maitres	Ap / maît	Salle d'appui / salle des maitres	Ap / maît
	69	salle de classe	salle de classe	P	salle de classe	P
	67	salle de classe	salle de classe	P		
Mannens	82	salle de classe	salle de classe	E	salle de classe	E
	28	salle d'appui	salle d'appui	appui	salle d'appui	appui
	67	salle de classe	salle de classe	P	salle de classe	P
	68	salle de classe	salle de classe	P	salle de classe	P
	17	salle des maitres	salle des maitres	maître	salle des maitres	maitres
Mannens Poste	56	salle de classe	salle de classe	E		
Cousset Village		Bibliothèque scolaire	Bibliothèque scolaire	biblio	Bibliothèque scolaire	biblio
	?	AES REZ				
	47	AES	AES	A		
Cousset sports et loisirs	87	salle de classe	salle de classe	E		
	87	salle de classe	salle de classe	P	rythmique / associations (Ch. Af.)	
Cousset Buissons	23	ACT	ACT	A	ACT	A
	18	Catéchisme	Catéchisme	Cat	Catéchisme	Cat
	70	ACM	ACM	ACM	ACM	ACM
	28	salle des maitres	salle des maitres	maître	salle d'appui (chang. Affect)	appui
	68	salle de classe	salle de classe	P	salle de classe	P
	67	salle de classe	salle de classe	P	salle de classe	P
	67	salle d'appui / vestiaire arbitre	salle d'appui / vestiaire arbitre	appui	salle d'appui / vestiaire arbitre	
	27	direction	direction	direction	direction	direction
	86	salle de classe	salle de classe	P	salle des maitres (chang. Affect)	maitres
	68	salle de classe	salle de classe	P	salle de classe	P
	76	salle de classe	salle de classe	P	salle de classe	P
		Salle de gymnastique	salle de gymnastique		salle de gymnastique	
	14.6	Cuisine pédagogique	Cuisine pédagogique		Cuisine pédagogique	cuisine
		Economat	Economat		Economat adapté extension	
	Locaux techniques	Locaux techniques		Locaux techniques adaptés extension		
Cousset Administration	16.4	Salle d'appui	Salle d'appui	appui	Salle d'appui (chang. Affect.)	TSS
	14.7	Salle d'appui	Salle d'appui	appui	salle d'appui	appui
	14.3	Salle de séance administration local buanderie	Salle de séance administration local buanderie		salle d'appui local buanderie	app / caté
	32.9	Salle de séance administration	Salle de séance administration		Salle d'appui (chang. Affect)	SLPP
	160	surface REZ	Administration		AES Jutins 2	
Cousset Buisson nouveau Bâtiment	96	salle de classe			salle de classe	E
	96	salle de classe			salle de classe	E
	96	salle de classe			salle de classe	E
	96	salle de classe			salle de classe	E
		salle d'appui			salle d'appui	appui
	81	salle de classe			salle de classe	P
	81	salle de classe			salle de classe	P
	81	salle de classe			salle de classe	P
	81	salle de classe			salle de classe	P
81	salle de classe			ACM	ACM	

Budget des investissements 2025

Chapitre comptable no :	6150.5010.11
Objet :	Investissements routiers 2025
Lieu :	Toute la commune
Descriptif :	Dégâts hivernaux CHF 40'000.-- Reprise et renforcement de la chaussée Réfection de revêtement bitumineux Glissière de sécurité – Arbognes, pont de la scierie CHF 10'000.--
Coût d'investissement :	Fr. 50'000.--
Coût financier de fonctionnement	Amortissement annuel (2.5 %) : Fr. 1'250.-- Intérêt annuel (3%) : Fr. 1'500.--
Charges effectives de fonctionnement	Fr. 2'750.--
Remarques :	-
Sources :	Selon comptes et budget des années précédentes

Budget des investissements 2025

Chapitre comptable no :	6150.5060.00
Objet :	Tracteur-mulching professionnel Husqvarna
Lieu :	Service de voirie
Descriptif :	Tracteur-mulching professionnel Husqvarna CHF 29'000.-- Table de coupe mulching Combi 155 X Kit d'homologation routière complet
Coût d'investissement :	Fr. 29'000.--
Coût financier de fonctionnement	Amortissement annuel (10 %) : Fr. 2'900.-- Intérêt annuel (3%) : Fr. 870.--
Charges effectives de fonctionnement	Fr. 3'770.00 (Frais financiers) + Fr. 4'000.00 (taxes, carburants, entretien) = Fr. 7'580.00 par an
Remarques :	-
Sources :	Selon offre



Tracteur-mulching professionnel Husqvarna

En 2024, la tondeuse robot du terrain de foot de Cousset a connu une nouvelle série de pannes, notamment au niveau des batteries. Selon le devis de réparation, le remplacement de ces dernières était prévu sans garantie de bon fonctionnement et une offre pour un nouveau robot de tonte a même été proposée (env. Fr. 20'000.--). Deux ans plus tôt, d'importantes réparations, ainsi qu'un remplacement des batteries, avaient déjà été opérées pour un montant de plus de CHF 11'000.--.

Considérant les frais de réparations récurrents et élevés de ces dernières années, et en tenant compte du degré de satisfaction mitigé de cette solution de tonte, un changement paraît nécessaire, ce qui engendre un nouvel investissement.

Pour diverses raisons, le choix final s'est porté sur un tracteur tondeuse plutôt qu'un robot. Tenant compte également du projet de terrain d'entraînement/junior, un seul robot ne permettra pas la tonte de toute la surface. L'acquisition d'un tracteur-mulching est meilleur marché à l'achat et à l'entretien (Fr. 1'500.--/an pour le tracteur contre Fr. 4'000.--/an pour un robot). La fiabilité du tracteur est largement supérieure à celle du robot.

D'autre part, le service de voirie ne passera pas plus de temps à tondre le terrain. Avec la solution actuelle, ils sont régulièrement appelés pour le dépannage et la remise en route du robot.

Homologué pour la circulation routière, ce nouveau véhicule pourra aussi être déplacé sur d'autres terrains à tondre, notamment le terrain de Montagny-la-Ville et permettra de préserver le tracteur John Deer qui sera ainsi disponible pour d'autres travaux durant l'été.

Budget des investissements 2025

Chapitre comptable no :	7101.5090.00
Objet :	Reprise des installations de l'Entente intercommunale Payerne-Montagny
Lieu :	Montagny-les-Monts
Descriptif :	Reprise de la part de Payerne selon proposition de sortie de la Commune de Payerne.
Coût d'investissement :	Fr. 1'700'000.--
Coût financier de fonctionnement	Amortissement annuel (1.5%) : Fr. 25'500.-- Intérêt annuel (3%) : Fr. 51'000.--
Charges effectives de fonctionnement	Fr. 76'500.--
Remarques :	-
Sources :	Selon offre



Dissolution de l'Entente intercommunale Payerne-Montagny et acquisition des parts de la Commune de Payerne

Historique

L'Entente intercommunale Payerne-Montagny a été créée en 1993 dans le but de capter et d'exploiter les ressources en eau du Vallon de la Praz. Après plus de deux ans de pourparlers, les deux Exécutifs sont tombés d'accord sur la création d'une Entente intercommunale.

Les travaux se sont étalés de 1994 à 1997 et comprenaient notamment :

- La construction de deux puits de pompage, avec station de pompage et pose de commande, d'une conduite de refoulement et d'une installation de gestion-mesure-commande
- La construction d'un réservoir aux Fontanelles

À la suite de la fusion des Communes de Montagny-la-Ville et Montagny-les-Monts en 2000, cette convention a été modifiée en 2001. En effet, l'interconnexion hydraulique entre les deux villages a été nécessaire à résoudre le problème de la défense incendie et à assurer l'approvisionnement en eau de consommation à Montagny-la-Ville.

Avec cette modification, la propriété du réservoir de l'Entente a passé de 2/5 pour Montagny et 3/5 pour Payerne, à 50% chacun. Considérant l'amortissement de sa durée de vie déjà effectué, Montagny a pris à sa charge un coût de Fr. 88'900.--, porté en supplément à sa part d'acquisition au captage de la Croix de Vaux. Cela a également impliqué une nouvelle répartition des frais d'investissement entre les deux communes.

Les débits disponibles ont été répartis à 2/3 pour Payerne et 1/3 pour Montagny. Le mode de calcul du prix de l'eau n'a plus été basé sur les quantités prélevées réciproquement, mais d'après les parts propres à chaque ouvrage.

Situation actuelle

Au début de l'année 2020, la Commune de Payerne a demandé à ce qu'une adaptation de la répartition des frais d'investissement et d'exploitation soit évaluée, du fait que les ratios de consommations (2/3 Payerne et 1/3 Montagny) s'étaient avec le temps inversés et que le mode de calcul de la convention de 2001 ne pouvait plus s'appliquer.

Depuis cette date, les participations financières de Payerne et de Montagny sont calculées sur la base des quantités d'eau prélevées réciproquement, de manière identique à ce qui se faisait avant la modification de la convention de 2001. Le financement de la surpression installée par Montagny au réservoir de l'Entente a été intégralement prise en charge par la Commune de Montagny.

Les quantités prélevées par la commune de Payerne n'ont cessé de diminuer ces dernières années (7.85% de la ressource en 2023) d'où leur souhait de quitter l'Entente et de nous laisser la totalité de la ressource.

Description de l'investissement

La convention signée en 1993, et modifiée en 2001, serait abrogée et la Commune de Payerne vendrait ses parts à la Commune de Montagny à un prix reflétant la valeur résiduelle théorique fondée sur des analyses d'experts.

Lors de la présentation aux deux Communes des résultats technico-juridiques, par les sociétés Richoz Ingénieurs Conseils Sàrl et Prateo SA, la Commune de Montagny a confirmé son intérêt à poursuivre les négociations, aux conditions ressortant de l'analyse financière. Cet intérêt est motivé par le fait que la Commune de Montagny a un réel besoin d'exploiter ces ressources en eau.

Sur la base de l'établissement de la valeur des infrastructures de l'Entente, définie au moyen des préavis n°10/1993, 02/1999 et 17/2001, il ressort que la valeur à neuf globale des infrastructures de l'Entente représente un montant de Fr. 4'569'170.—(voir détail ci-dessous).

Sur la base des durées de vie des différentes infrastructures, basées sur les valeurs données par la SVGW (association pour l'eau, le gaz et la chaleur, ex SSIGE) et la recommandation de l'expert mandaté, il a été retenu une espérance de vie moyenne pour l'ensemble des infrastructures de 60 ans.

Ainsi, il a été possible de définir la valeur résiduelle des infrastructures propriété de Payerne, à acquérir par Montagny.

L'évaluation financière prend en compte la totalité des investissements propres à l'Entente, définissant la valeur de rachat global des infrastructures par Montagny (propriété de base selon convention 2001) :

Espérance de vie moyenne prise en compte	60 ans
Coût initial de l'Entente (bien-fonds et ouvrages)	Fr. 4'569'170.—
Valeur résiduelle de l'Entente (bien-fonds et ouvrages)	Fr. 2'490'582.60
Valeur résiduelle pour Payerne	Fr. 1'700'000.—
Valeur résiduelle pour Montagny	Fr. 790'582.60

La reprise des parts de la Commune de Payerne par Montagny aurait donc un coût de Fr. 1'700'000.—.

Budget des investissements 2025

Chapitre comptable no :	7201.5032.03
Objet :	Mise en séparatif route de Belmont et impasse Sur-la-Ville
Lieu :	Montagny-la-Ville
Descriptif :	Assainissement des eaux (mise en séparatif) dans le secteur Route de Belmont/Sur la Ville à Montagny-la-Ville
Coût d'investissement :	Fr. 1'500'000.--
Coût financier de fonctionnement	Amortissement annuel (1.25%) : Fr. 18'750.-- Intérêt annuel (3%) : Fr. 45'000.--
Charges effectives de fonctionnement	Fr. 63'750.--
Remarques :	-
Sources :	Selon offre



Commune de Montagny

ASSAINISSEMENT D'EAUX CLAIRES ET D'EAUX USEES

Dossier de
mise à l'écriture
la note
de synthèse

Route de Belmont
Sur-la-Ville

L'opérateur

Situation 1:500



172000 172000
172000 172000

172000 172000
172000 172000

172000 172000
172000 172000

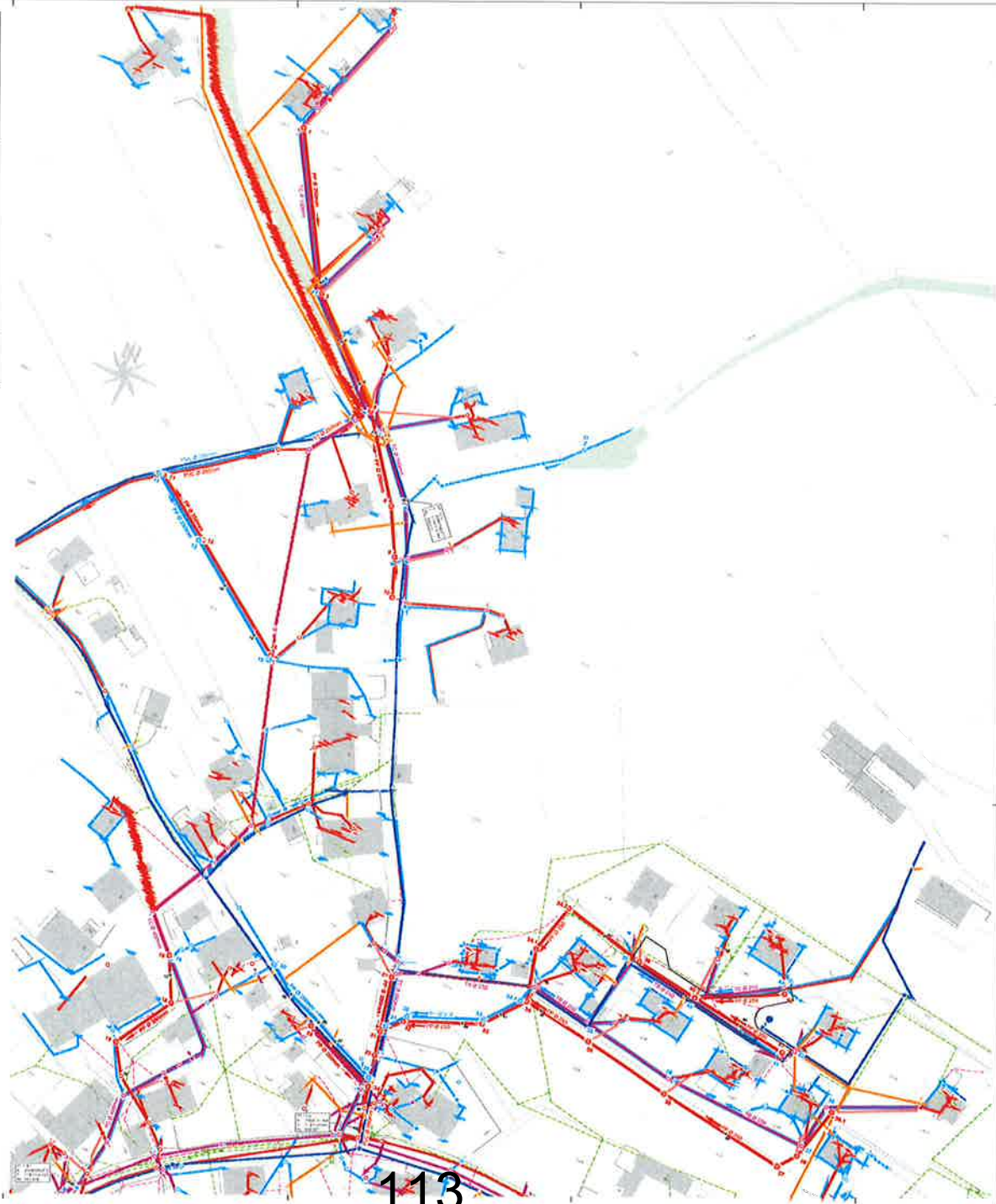
LEGENDE

PROJET

- Réseaux existants
- Réseaux à créer
- Réseaux à créer (hors parcelles)
- Réseaux à créer (hors parcelles)
- Réseaux à créer (hors parcelles)
- Réseaux à créer (hors parcelles)
- Réseaux à créer (hors parcelles)
- Réseaux à créer (hors parcelles)

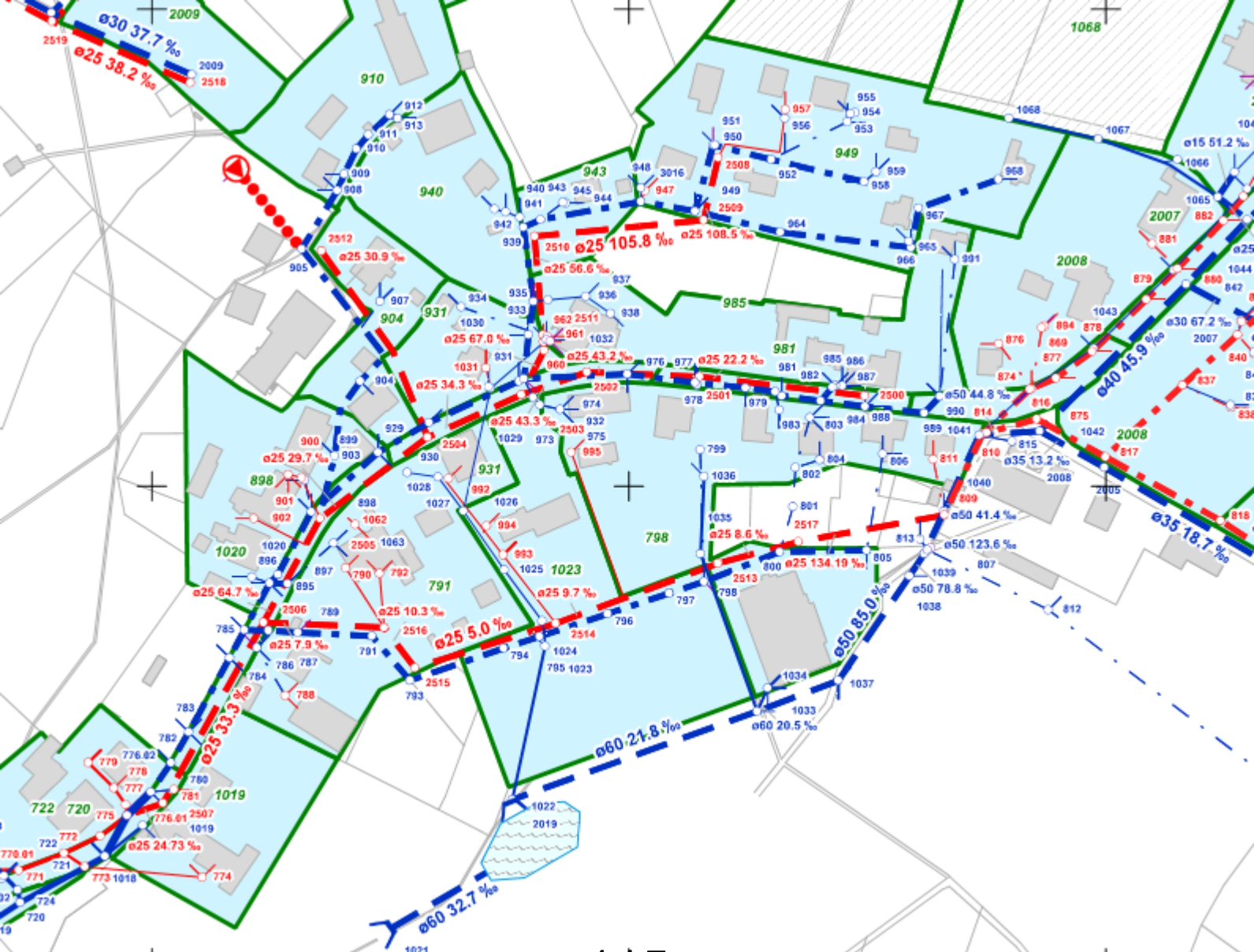
EXISTANT

- Réseaux existants
- Réseaux existants
- Réseaux existants
- Réseaux existants
- Réseaux existants
- Réseaux existants
- Réseaux existants
- Réseaux existants



Budget des investissements 2025

Chapitre comptable no :	7201.5290.01
Objet :	Etude pour la construction d'un bassin de rétention
Lieu :	Montagny-la-Ville
Descriptif :	Etude pour la construction d'un bassin de rétention à Montagny-la-Ville
Coût d'investissement :	Fr. 60'000.--
Coût financier de fonctionnement	Amortissement annuel (10%) : Fr. 6'000.-- Intérêt annuel (3%) : Fr. 1'800.--
Charges effectives de fonctionnement	Fr. 7'800.--
Remarques :	-
Sources :	Selon offre



Budget des investissements 2025

Chapitre comptable no :	7301.5060.03
Objet :	Molok avec système de pesée (taxe au poids) – remplacement des containers (taxe au sacs)
Lieu :	Toute la commune
Descriptif :	24 Molok (5m3) avec système de pesée CHF 300'000.-- carte à prépaiement rechargeable par internet Frais d'installation CHF 50'000.--
Coût d'investissement :	Fr. 350'000.--
Coût financier de fonctionnement	Amortissement annuel (5 %) : Fr. 17'500.-- Intérêt annuel (3%) : Fr. 10'500.--
Charges effectives de fonctionnement	Fr. 28'000.- (frais financiers) et Fr. 2'000.- (frais courants) = Fr. 30'000.- au total
Remarques :	- L'amortissement et les intérêts sont financé par le compte 7300 des déchets, qui doit s'autofinancer à minimum 70%.
Sources :	Selon offre



Molok et introduction de la taxe au poids des déchets ménagers

L'organisation actuelle de la collecte des déchets ménagers est quelque peu archaïque et engendre des nuisances à certains endroits (bruit, odeurs, environnement). Un nouveau système a donc été étudié, incluant également la méthode de taxation.

Une étude comparative des charges financières fait apparaître que la récolte des déchets par des conteneurs de type Molok ou de compacteurs dotés de balances est financièrement moins onéreuse pour plusieurs communes vaudoises. A cet avantage s'ajoutent les coûts environnementaux.

Ainsi, les communes ayant opté pour la taxe au poids ont réduit de 30 à 40% leurs déchets incinérables par rapport à celles qui ont opté pour la taxe au sac. L'explication est simple : le citoyen taxé au poids trie beaucoup plus afin d'alléger son sac... et limiter la dépense. A l'inverse, les sacs taxés contiennent en moyenne 30% de contenu recyclable lors de l'incinération, le citoyen tentant de rentabiliser son sac en le remplissant au maximum, parfois avec des matières recyclables.

Au-delà de l'argument économique, la commune y voit d'autres avantages : le système de la taxe au poids responsabilise davantage les usagers, en introduisant plus équitablement le principe du « pollueur-payeur » ; la mesure individuelle du poids des poubelles incite les citoyens à mieux trier, ce qui réduit la masse des ordures ménagères ; le contrôle d'accès empêche le dépôt de déchets par des personnes non autorisées. La plateforme de gestion connectée, quant à elle, accorde à la commune équipée, la possibilité de gérer à distance sa « flotte » de conteneurs (statut, remplissage, etc.) afin notamment de rationaliser les tournées de collecte en fonction du remplissage. Elle permet encore d'encaisser la taxe au poids, tout en délivrant des statistiques précises d'utilisation. L'utilisateur, pour sa part, a accès aux chiffres de sa propre « production » ce qui l'incite à la réduire. Le prépaiement s'effectue en ligne. Une caisse physique (Denner de Cousset par exemple) a été pensée pour les personnes moins à l'aise avec les paiements en ligne.

L'investissement qui vous est présenté prévoit l'acquisition de 24 Molok, les frais d'installations y relatifs et les frais d'installation d'une caisse physique. Un service de maintenance et les abonnements à la plateforme sont intégrés dans les coûts de fonctionnement de la taxe au poids.



Règlement relatif à la gestion des déchets

Le Conseil général

Vu la loi cantonale du 13 novembre 1996 sur la gestion des déchets (LGD) ;

Vu la loi cantonale du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo) ;

Vu le règlement du 20 janvier 1998 sur la gestion des déchets (RGD) ;

Edicte :

CHAPITRE PREMIER

Dispositions générales

Objet **Article premier.** Le présent règlement a pour but d'assurer, sur le territoire communal, la gestion des déchets dont l'élimination incombe à la commune.

Tâches de la commune **Article 2.** ¹ La commune élimine les déchets urbains, les déchets de la voirie communale, les déchets des stations publiques d'épuration des eaux et ceux dont le détenteur est inconnu ou insolvable.

² Elle encourage toute mesure de réduction des déchets et informe la population sur leur gestion.

³ Elle participe, conformément à la législation, à d'autres tâches relatives à l'élimination des déchets.

Surveillance **Article 3.** La gestion des déchets sur le territoire communal est placée sous la surveillance du Conseil communal.

Information **Article 4.** Le Conseil communal informe la population sur les questions relatives aux déchets, en particulier sur les possibilités de réduction et de valorisation des déchets, sur le service de collecte, sur les collectes sélectives, sur les catégories de déchets et sur leurs caractéristiques.

Interdiction de dépôt **Article 5.** ¹ Sous réserve d'accords intercommunaux (art. 107ss LCo), seuls les déchets produits sur le territoire communal peuvent être déposés dans les installations d'élimination désignées à cet effet par le Conseil communal.

² Il est interdit de jeter ou de déposer des déchets en dehors des installations d'élimination autorisées. Le compostage des déchets dans des installations individuelles fait exception.

CHAPITRE II

Elimination des déchets

A) Déchets urbains

Définitions **Article 6.** ¹ Les déchets urbains comprennent les ordures ménagères et les déchets de composition analogue provenant des entreprises. Ils doivent être régulièrement enlevés pour des motifs de salubrité.

² En raison de leur taille, de leur poids ou de leur volume, les déchets urbains peuvent prendre la forme de déchets encombrants à collecter séparément.

Valorisation **Article 7.** ¹ Les déchets urbains valorisables tels que les vieux papiers, les verres perdus, les métaux, les textiles ainsi que d'éventuels autres déchets sont apportés à la déchetterie selon les prescriptions du Conseil communal.

² Les déchets de chantier produits lors de travaux de construction, de transformation ou de démolition seront triés et acheminés, selon leur nature, vers une décharge contrôlée, bioactive ou incinérés dans une installation dûment autorisée, aux frais des détenteurs.

Déchetterie **Article 8.** ¹ Le Conseil communal assure l'exploitation de la déchetterie.

² Il règle les conditions d'accès à la déchetterie et en organise la surveillance.

Compostage **Article 9.** ¹ Dans la mesure du possible, les déchets compostables doivent être compostés par leur détenteur dans des installations de compostage individuelles ou de quartier.

² La commune encourage et soutient, par des mesures d'accompagnement, le compostage individuel ou de quartier.

³ Elle achemine les déchets compostables non valorisés vers une installation autorisée.

Organisation de la collecte **Article 10.** ¹ Le Conseil communal organise le ramassage des déchets urbains et en fixe les modalités ; il peut exclure certains objets de la collecte.

² Les ordures ménagères non valorisées sont déposées dans des sacs prévus à cet effet, conformément aux prescriptions du Conseil communal.

³ Les conteneurs privés ne sont pas admis. Le Conseil communal peut cependant autoriser l'utilisation de conteneurs normalisés.

⁴ Les déchets encombrants doivent être déposés à la déchetterie communale.

⁵ L'entreposage des déchets urbains en vrac sur le domaine public est interdit.

Incinération des déchets naturels **Article 11.** ¹ L'incinération en plein air de déchets naturels, provenant des forêts, des champs et des jardins est admise selon les critères fixés par l'article 26a OPair.

² Le Conseil communal peut limiter ou interdire l'incinération de tels déchets dans certaines zones et durant certaines périodes si l'on peut s'attendre à des immissions excessives. Pour ce faire, le Conseil communal publie une information officielle définissant clairement ces zones ou ces horaires.

³ Les dispositions plus restrictives de la législation sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels sont réservées.

B) Déchets particuliers

Généralités **Article 12.** Le Conseil communal peut proposer la collecte de certains déchets particuliers et en fixer les modalités.

CHAPITRE III

Financement

A) Dispositions générales

Principes généraux **Article 13.** ¹La commune assure le financement du service public d'élimination des déchets dont l'élimination lui incombe. Elle dispose à cet effet :

- des taxes d'élimination (taxes de base et taxes proportionnelles);
- des recettes de la vente des matières valorisables récupérées ;
- des recettes fiscales;
- des émoluments.

² Les frais d'acquisition de sacs, de conteneurs et les autres frais occasionnés par la présentation des déchets en vue de leur collecte sont à la charge des usagers.

Emoluments **Article 14.** Un émolument est perçu pour les contrôles faisant suite à une contestation et pour les prestations spéciales que l'administration communale n'est pas tenue d'exécuter en vertu du présent règlement.

Le tarif horaire est de Fr. 70.- au maximum.

Principes régissant le calcul des taxes **Article 15.** ¹ Les taxes sont déterminées de manière à permettre la couverture minimum de 70% des dépenses occasionnées par les frais d'information, de fonctionnement (frais d'exploitation et frais financiers) du service de collecte et des équipements d'élimination des déchets.

² Le 50% au moins des recettes des taxes provient des taxes proportionnelles.

³ Le montant des taxes tient compte des coûts de gestion ; il doit contribuer à réduire les quantités totales de déchets, à favoriser la valorisation et à assurer un traitement respectueux de l'environnement.

⁴ Pour tenir compte de certaines situations sociales, la commune peut prendre des dispositions spéciales.

Règlement d'exécution **Article 16.** Dans les limites fixées par le Conseil général, le Conseil communal fixe dans le règlement d'exécution :
- les taxes d'utilisation
- les (éventuelles) taxes pour l'élimination des déchets particuliers
- les émoluments dus pour les prestations spéciales

Perception de la taxe de base **Article 17.** La taxe de base est perçue annuellement auprès du détenteur de déchets.

Déchets non soumis à une taxe proportionnelle **Article 18.** Les déchets valorisables qui sont apportés aux postes de collecte de la commune ou qui font l'objet de collectes sélectives (déchets valorisables tels que le verre, le papier ou la ferraille) ne sont pas soumis à une taxe proportionnelle.

Apports directs **Article 19.** En cas d'apports directs de grandes quantités de déchets urbains de l'industrie et de l'artisanat à des entreprises d'élimination des déchets, les frais de transport et les frais d'élimination seront directement acquittés par le remettant. Les conditions sont fixées par une convention.

B) Types de taxes

a) Déchets urbains

Taxe d'élimination **Article 20.** La taxe d'élimination des déchets se compose d'une taxe de base et d'une taxe proportionnelle (taxe au sac ou au poids, vignettes ou plomb).

Taxe de base **Article 21.** ¹ La taxe de base couvre les frais de collecte et de transport, ainsi que ceux afférents aux collectes sélectives (mise en place des infrastructures, exploitation, renouvellement des installations, etc.), pour autant qu'ils ne soient pas couverts par la taxe proportionnelle.

² La taxe de base est fixée au maximum à :

Fr. 70.00 pour un ménage composé d'une personne
Fr. 100.00 pour un ménage composé de deux personnes
Fr. 140.00 pour un ménage composé de trois personnes
Fr. 160.00 pour un ménage composé de quatre personnes
Fr. 180.00 pour un ménage composé de cinq personnes et plus

³ La taxe de base pour les entreprises industrielles, artisanales, commerciales ou agricoles est fixée au maximum à Fr. 2'500.00.

⁴ Une convention est passée entre la Commune et l'entreprise afin de régler le coût d'évacuation et d'élimination des déchets selon la quantité effectivement déposée à la déchetterie communale.

⁵ Les entreprises peuvent cependant assumer elles-mêmes l'élimination de leurs déchets. Sur présentation d'un contrat avec une autre entreprise de ramassage, le Conseil communal peut surseoir à la perception de la taxe de déchetterie.

Taxe au poids **Article 22.** ¹ La taxe au poids est évaluée par kilo. Le Conseil communal se réserve le droit de fixer la taxe à un maximum de

Fr. 0.80/kilo

de manière à couvrir les frais découlant du traitement et de l'évaluation des déchets.

² Afin de tenir compte notamment du poids des couches culottes, une réduction de la taxe correspondant à Fr. 80-- maximum par an et par enfant de moins de 3 ans est accordée. Le montant sera directement déduit de la taxe de base.

³ La même réduction est accordée aux personnes souffrant d'incontinence qui présenteront une attestation de leur médecin indiquant qu'ils peuvent bénéficier d'une réduction de la taxe déchets pour raison médicale.

⁴ Le montant des réductions relatives aux couches culottes et aux personnes souffrant d'incontinence ne peut être supérieur à la taxe payée par la famille sur l'ensemble de l'année en cours.

Taxe sur les déchets encombrants **Article 23.** Les dépenses afférentes à la collecte des déchets encombrants sont financées par la taxe de base.

b) Déchets particuliers

Taxe sur les déchets particuliers **Article 24.** ¹ Les dépenses afférentes à la collecte des déchets particuliers sont prises en charge par le détenteur selon le type de déchets.
² Le Conseil communal arrête la liste des déchets particuliers

CHAPITRE IV

Intérêts de retard, pénalités et voies de droit

Intérêts de retard **Article 25.** Toute taxe, contribution (ou émolument) non payée dans les délais porte intérêt au taux pratiqué par la Banque Cantonale de Fribourg pour les hypothèques de premier rang.

Pénalités **Article 26.**¹ Toute contravention aux articles 5 à 12 et à l'article 19 du présent règlement est passible d'une amende de 20 francs à 1'000 francs selon la gravité du cas.

² Les dispositions pénales du droit fédéral et cantonal en la matière restent réservées.

Voies de droit **Article 27.** ¹ Les décisions prises par le Conseil communal, un de ces services ou un délégué de tâches communales concernant l'application du présent règlement sont sujettes à réclamation dans les 30 jours auprès du Conseil communal. Les réclamations doivent être écrites et contenir les conclusions et les motifs du réclamant.

² Lorsque la réclamation est rejetée en tout ou en partie par le Conseil communal, un recours contre cette décision peut être adressé au préfet dans un délai de 30 jours dès sa communication.

CHAPITRE V

Dispositions finales

Abrogation **Article 28.** Le règlement du 14 juin 2004 relatif au ramassage des ordures ménagères et autres déchets et détritiques, est abrogé.

Exécution **Article 29.** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent règlement.

Entrée en vigueur **Article 30.** Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.

Ainsi adopté par le Conseil général de Montagny

Cousset, le .../.../....

Le Président :

Marc Küng

La secrétaire :

Marie-Noëlle Bugnon

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Fribourg, le

Budget des investissements 2025

Chapitre comptable no :	7410.5020.01
Objet :	Aménagement du cours d'eau Arbogne – Les Pelons
Lieu :	Cousset
Descriptif :	Aménagement du cours d'eau, phase 1
Coût d'investissement :	Fr. 575'000.--
Coût financier de fonctionnement	Amortissement annuel (2.50%) : Fr. 718.75 Intérêt annuel (3%) : Fr. 862.50
Charges effectives de fonctionnement	Fr. 1'581.--
Remarques :	Subvention attendue : 95% Fr. 546'250.—compte 7410.6300.01
Sources :	Selon offre

Budget des investissements 2025

Chapitre comptable no :	7410.5020.02
Objet :	Effacement du seuil de l'Arbogne
Lieu :	Cousset
Descriptif :	Effacement du seuil Bossy et réaménagement de l'Arbogne pour le rétablissement de la migration piscicole.
Coût d'investissement :	Fr. 695'000.--
Coût financier de fonctionnement	Amortissement annuel (2.5%) : Fr. 0.-- Intérêt annuel (3%) : Fr. 20'850.--
Charges effectives de fonctionnement	Fr. 20'850.--
Remarques :	Travaux subventionnés à 100% par la Confédération compte 7410.6300.02 Les intérêts calculés sont à prendre en compte uniquement pour la période durant laquelle les subventions ne seront pas encore versées.
Sources :	Selon offre

Budget des investissements 2025

Chapitre comptable no :	8500.5845.00
Objet :	Aide au financement – implantation de Bridor
Lieu :	Cousset – ex-bâtiment Bossy Céréales
Descriptif :	<p>Aide au financement via le Fonds de Développement régional</p> <p>Il est possible pour une entreprise de faire une demande de prêt à taux 0% via le Fonds de Développement régional (COREB + commune). L'entreprise Bridor Suisse, qui souhaite s'implanter dans les ex-locaux de Bossy Céréales, demande une aide pour la partie investissement des machines qui sera de 3mio. Le financement devrait être disponible pour avril 2025.</p> <p>Ce prêt devrait être remboursé dans les 10 ans.</p>
Coût d'investissement :	Fr. 30'000.-
Coût financier de fonctionnement	Amortissement annuel (0%) : Fr. 0.-- (pas d'amortissement sur les prêts) Intérêt annuel (3%) : Fr. 900.--
Charges effectives de fonctionnement	Fr. 900.--
Remarques :	-
Sources :	

Budget des investissements 2025

Chapitre comptable no :	8500.5845.01
--------------------------------	--------------

Objet :	Aide au financement – implantation de SwissTVP
----------------	--

Lieu :	Cousset – ex-bâtiment Bossy Céréales
---------------	--------------------------------------

Descriptif :	<p>Aide au financement via le Fonds de Développement régional</p> <p>Il est possible pour une entreprise de faire une demande de prêt à taux 0% via le Fonds de Développement régional (COREB + commune). L'entreprise SwissTVP, qui souhaite s'implanter dans les ex-locaux de Bossy Céréales, demande une aide pour sa création. Le financement devrait être disponible pour début 2025.</p> <p>Ce prêt devrait être remboursé dans les 10 ans.</p>
---------------------	---

Coût d'investissement :	Fr. 30'000.-
--------------------------------	--------------

Coût financier de fonctionnement	Amortissement annuel (0%) : Fr. 0.-- (pas d'amortissement sur les prêts) Intérêt annuel (3%) : Fr. 900.--
---	--

Charges effectives de fonctionnement	Fr. 900.--
---	------------

Remarques :	-
--------------------	---

Sources :	
------------------	--

10 décembre 2024

Point 3 de l'ordre du jour de la séance de Conseil général du mardi 10 décembre

Règlement concernant les structures d'accueil préscolaire

Question soumise au vote : Acceptez-vous le Règlement sur les structures d'accueil préscolaire tel que soumis pour préavis aux services cantonaux et fédéraux et sa mise en vigueur, après validation par ces mêmes services et les éventuelles modifications en résultant ?

Contexte et situation actuelle

Lors de sa séance du 4 mars 2024, le Conseil communal a pris connaissance de l'important dépassement de budget du compte 5451.3636.00 « Subventions places d'accueil crèches ». Ce dépassement s'élève à plus de CHF 135'000.-. Au cours de sa séance du 29 avril 2024, le Conseil communal a décidé de ne plus entrer en matière sur la signature de nouvelles conventions, jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation communale.

En effet, le Conseil communal est tenu de respecter les postes de son budget 2024. Par conséquent, il ne pouvait négliger ce dépassement et a dû intervenir afin de respecter notamment l'art. 7 al. 1 du règlement des finances de la commune de Montagny (RFin).

Cependant, en sa décision du 29 juillet 2024, la préfecture a admis les recours interjetés contre les décisions communales et le Conseil Communal a décidé lors de sa séance du 26 août 2024, d'accepter la décision préfectorale tout en maintenant sa position concernant la question de fond soulevée par ce dossier : la perte complète d'autonomie communale en matière de subventionnement des structures de la petite enfance.

Objet du vote

Dans ce contexte un **Règlement concernant les structures d'accueil préscolaire** a été élaboré et soumis à la DSAS, la Scm et à la surveillance fédérale des prix.

Deux mesures notables diffèrent de la réglementation actuelle et doivent permettre de répondre simultanément aux exigences légales en l'état incompatibles : le respect du budget d'une part et le soutien aux familles dans la conciliation vie professionnelle – vie privée d'autre part :

- Refonte du barème des subventions, notamment afin de limiter les inégalités entre les familles en lissant les quelques exceptions de subventions individuelles nettement supérieures à la moyenne.
- Octroi des subventions aux placements d'enfants uniquement dans les structures situées sur la commune.

Soumission au Conseil Général

L'établissement ou la modification d'un tel règlement doit être approuvé par le législatif communal.

Règlement communal concernant l'accueil préscolaire

Le Conseil général de Montagny (FR) :

Vu :

- Le code civil suisse du 10 décembre 1907 (CCS ; RS 210) ;
- L'ordonnance fédérale du 19 octobre 1977 sur le placement d'enfants (OPE ; RS 211.222.338) ;
- La loi cantonale du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE ; RSF 835.1) et son règlement d'application du 27 septembre 2011 (RStE ; RSF 835.11) ;
- La loi cantonale du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse (LEJ ; RSF 835.5) et son règlement d'application (REJ ; RSF 835.51) ;
- La loi cantonale du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo ; RSF 140.1) ;
- la loi cantonale du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo ; RSF 140.6) ;
- Le code de procédure et de juridiction administrative du 23 mai 1991 (CPJA ; RSF 150.1) ;
- L'ordonnance cantonale du 18 décembre 2012 concernant la protection de l'enfant et de l'adulte (OPEA ; RSF 212.5.11)
- Les directives de la Direction de la santé et des affaires sociales sur les structures d'accueil préscolaires du 1^{er} mai 2017 ;

adopte les dispositions suivantes :

Article 1– Buts, domaine d'application, généralités

¹ Le présent règlement communal a pour but de régir l'octroi des subventions pour les places d'accueil préscolaire, tel que défini dans la loi cantonale du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE ; RSF 835.1), des enfants domiciliés sur le territoire communal.

² Dans la suite du présent règlement, le terme « parents » désigne la ou les personne/s détenant l'autorité parentale au sens du Code civil suisse.

Article 2 – Offres de places d'accueil préscolaire

¹ La commune conclut des conventions individuelles avec des structures d'accueil extrafamilial de jour **situées sur le territoire communal**, qu'elles soient privées ou communales.

² Au sens du présent règlement, les structures d'accueil préscolaire sont celles qui ont les formes arrêtées par la Direction de la santé et des affaires sociales dans les directives pour les structures d'accueil préscolaire et extrascolaire.

Article 3 – Subventions

¹ Le subventionnement communal prend en compte 20 paliers et permet la dégression des tarifs par une politique progressive linéaire/exponentielle du subventionnement des tarifs.

²Dans le calcul de la subvention, il est tenu compte d'un rabais fratrie.

³La commune subventionne les structures de la manière suivante :

Palier	Revenu déterminant		Subvention communale		
			Tarif/jour CHF (repas compris)	65% tarif/demi- jour CHF (repas compris)	
Palier 1	CHF	-	CHF 40'000.00	121.00	78.65
Palier 2	CHF	40'001.00	CHF 47'500.00	100.00	65.00
Palier 3	CHF	47'501.00	CHF 55'000.00	97.00	63.05
Palier 4	CHF	55'001.00	CHF 62'500.00	92.00	59.80
Palier 5	CHF	62'501.00	CHF 70'000.00	85.00	55.25
Palier 6	CHF	70'001.00	CHF 77'500.00	83.00	53.95
Palier 7	CHF	77'501.00	CHF 85'000.00	81.00	52.65
Palier 9	CHF	85'001.00	CHF 90'000.00	75.00	48.75
Palier 10	CHF	90'001.00	CHF 95'000.00	70.00	45.50
Palier 11	CHF	95'001.00	CHF 100'000.00	65.00	42.25
Palier 12	CHF	100'001.00	CHF 105'000.00	60.00	39.00
Palier 13	CHF	105'001.00	CHF 110'000.00	55.00	35.75
Palier 14	CHF	110'001.00	CHF 115'000.00	50.00	32.50
Palier 15	CHF	115'001.00	CHF 120'000.00	46.00	29.90
Palier 16	CHF	120'001.00	CHF 127'500.00	34.00	22.10
Palier 17	CHF	127'501.00	CHF 135'000.00	22.00	14.30
Palier 18	CHF	135'001.00	CHF 142'500.00	10.00	6.50
Palier 19	CHF	142'501.00	CHF 150'000.00	5.00	3.25
Palier 20	CHF	150'001.00	CHF 999'999.00	0.00	0.00

Article 4 – Droit aux subventions

¹Seuls les parents domiciliés dans la commune de Montagny ont droit aux subventions.

²En cas de changement de domicile les subventions s'arrêtent automatiquement à la fin du mois en cours.

³Le droit aux subventions est déterminé avant le début de l'accueil.

⁴Les subventions sont directement versées à la crèche.

Article 5 – Montant des tarifs

¹Le montant des subventions est déterminé avant le début de l'accueil.

²Après déduction des dons et autres contributions, la commune subventionne tout ou partie de la part restante entre le prix coûtant et la part payée par les parents, selon le barème tarifaire de la commune.

³ Le tarif maximal en crèche ne dépasse pas le prix coûtant net à la journée, mais au maximum Sfr 121,50. Le prix minimal déterminé est respecté selon la LStE.

Article 6 – Calcul du revenu déterminant

¹ Le calcul du revenu déterminant permettant de fixer le montant de la subvention se fait, en vertu de l'art. 12 al. 2 de la LStE, selon les modalités prescrites au chapitre « revenu déterminant » du document « grille de référence LStE » établie par la Direction de la santé et des affaires sociales.

² Pour la détermination du revenu des parents, les tarifs se basent initialement sur le dernier avis de taxation.

Article 7 – Procédure pour la demande de subvention

¹ Les parents font la demande de subvention auprès de la structure d'accueil qui leur remet le présent règlement et le formulaire de demande pour la détermination de la subvention. Le formulaire de demande pour la détermination de la subvention doit être complété par les parents et retourné à la structure d'accueil, accompagné de tous les documents justificatifs listés dans le formulaire.

² La commune établit le calcul du revenu déterminant, selon les articles 5 et 6.

³ A réception du dossier complet, la demande de subvention est analysée et validée par la commune.

⁴ La subvention est appliquée dès le 1^{er} jour du mois de l'entrée effective de l'enfant dans la structure d'accueil, mais au plus tôt à la date de réception du dossier complet auprès de la commune.

⁵ La subvention communale est versée directement aux structures d'accueil qui la déduisent du montant des prestations facturées aux parents.

⁶ Une demande à un avenant de la convention entraîne une nouvelle analyse et validation du dossier complet actualisé par la commune. Les parents sont tenus d'accompagner la demande des documents et informations correspondants.

⁷ Dans le cas d'une discrépance avérée entre situation réelle et informations et documents présentés à la commune, cette dernière peut appliquer des mesures comprenant entre autres le refus de la demande de subvention.

Article 8 – Compétences

¹ Le conseil communal est chargé de l'application de la loi et du présent règlement. Il passe les conventions avec les structures d'accueil.

Art. 9 – Recours

¹ Les décisions prises par le Conseil communal concernant l'octroi de subventions pour les places d'accueil préscolaire peuvent, dans un délai de trente jours, faire l'objet d'une réclamation écrite auprès du Conseil communal. Ce délai court dès la notification de la décision.

² Les décisions sur réclamation sont sujettes à recours auprès du Préfet dans les trente jours dès sa notification.

Article 10 – Entrée en vigueur

¹ Le présent règlement entre en vigueur au moment de son approbation par la Direction de la santé et des affaires sociales.

Ainsi adopté par le Conseil général de Montagny le .././....

Le Président :

La Secrétaire :

Marc Küng

Marie-Noëlle Bugnon

Approuvé par la Direction de la Santé et des affaires sociales le.....

Le Conseiller d'Etat, Directeur
Philippe Demierre

Règlement de la commune de Montagny
du 10 décembre 2024
relatif à la taxe communale sur la plus-value

Le Conseil général

Vu la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT);

Vu les articles 113a ss. de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC);

Vu l'article 51i du règlement d'exécution du 1^{er} décembre 2009 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATEC);

Vu la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo);

Vu l'ordonnance sur les finances communales du 14 octobre 2019 (OFCo);

Arrête:

Art. 1 But

¹ Le présent règlement a pour but de définir le taux et l'affectation de la taxe communale en relation avec les montants obtenus en application de l'article 113a al. 1a LATEC.

Art. 2 Taux

La taxe communale s'élève à **25 %** du prélèvement cantonal.

Art. 3 Affectation de la taxe communale (art. 113c al. 5 LATEC)

¹ Peuvent être notamment financés par le biais de la taxe communale les objets suivants:

- les indemnités pour cause d'expropriation matérielle découlant d'une mesure d'aménagement;
- les études de densification et de requalification du milieu bâti;
- les plans d'aménagement de détail-cadre;
- les plans d'aménagement de détail;
- l'aménagement d'espaces publics;
- l'organisation de concours et les mandats d'étude parallèle;
- l'acquisition de terrains par le biais du droit d'emption légal selon les modalités définies par les articles 46a et 46b LATEC;
- l'aménagement d'espaces verts et de loisir;
- les itinéraires de mobilité douce;
- d'autres mesures d'aménagement réalisées par des tiers.

Art. 4 Financement spécial

¹ Par l'adoption de ce règlement, la commune institue un financement spécial pour l'aménagement du territoire (ci-après: financement spécial).

² L'utilisation concrète des moyens du financement spécial pour les objets mentionnés à l'article 3 est décidée par le Conseil communal et sous réserve des compétences financières du Conseil général.

Art. 5 Finances communales

¹ Les opérations d'attribution et de prélèvement sur le financement spécial figurent dans les comptes communaux.

² L'état du financement spécial est comptabilisé au bilan.

Art. 6 Entrée en vigueur

¹ Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Adopté par le Conseil général le/..../....

Le Président:

La secrétaire :

Marc Küng

Marie-Noëlle Bugnon

Approuvé par la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, le

Jean-François Steiert
Conseiller d'Etat, Directeur

Message du bureau du Conseil général au Conseil général

Point no 5 de l'ordre du jour : Informations du Conseil communal

Le Conseil communal donnera des informations sur les points suivants :

- Rapport d'étude du Conseil communal pour l'assainissement du carrefour à Grandsivaz vers l'Escabelle
- Mise à l'enquête des adaptations du PAL
- Point sur le projet sportif et de loisirs et école

Le bureau du Conseil général

Message du bureau du Conseil général au Conseil général

Point no 6 de l'ordre du jour :

6. Dissolution de la commission spéciale du Conseil général pour le dossier Sport et loisirs.

Le bureau du Conseil général

Message du bureau du Conseil général au Conseil général.

Point no 6 de l'ordre du jour : Divers

En application de l'article 46 du règlement du Conseil général, chaque membre du Conseil général peut présenter des propositions sur des objets non prévus à l'ordre du jour et relevant du Conseil général.

Pour des raisons d'efficacité, le bureau du Conseil général demande de lui transmettre les propositions par écrit pour le jeudi précédent la séance.

Le bureau du Conseil général